Montréal mercredi 11 septembre 2013 Le plus grand quotidien français d'Amérique
129e année N° 260 58 pages, 5 cahiers

1,00 $ taxes en sus – Édition provinciale **1,10 $**
Le prix peut être plus élevé en régions éloignées

LA PRESSE


Michael Bournival

PHOTO BERNARD BRAULT, LA PRESSE

CAMP ET QUESTIONNEMENT

Cinq questions pour l'ouverture du camp d'entraînement du CH. SPORTS



GALA DE L'ADISQ

ET LES FAVORIS SONT... ARTS

Louis-Jean Cormier est en nomination dans cinq catégories, dont celle de l'interprète de l'année.

PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE



RENCONTRE AVEC LE PATRON D'ENBRIDGE

L'inversion de la ligne 9B va assurer la survie de l'industrie du raffinage au Québec, soutient Al Monaco. AFFAIRES

PHOTO HUGO-SÉBASTIEN AUBERT, LA PRESSE

CHARTE DES VALEURS QUÉBÉCOISES

UN QUÉBEC PLUS «HARMONIEUX», PROMET DRAINVILLE

La neutralité de l'État et l'interdiction de signes religieux ostentatoires chez les fonctionnaires sont au cœur de la Charte des valeurs québécoises du gouvernement Marois, dévoilée hier à Québec. Toutes nos informations et les réactions. PAGES A2 À A11.



YVES BOISVERT
LA « CHARTE » EN NEUF POINTS PAGE A6

MICHÈLE OUIMET
TOUS QUÉBÉCOIS... SURTOUT LES CATHOLIQUES PAGE A8

Le ministre des Institutions démocratiques, Bernard Drainville.

PHOTO IVANOH DEMERS, LA PRESSE



PHOTO EVAN VUCCI, REUTERS

DIPLOMATIE ET PRESSION MILITAIRE

Barack Obama se dit prêt pour une attaque militaire en Syrie, mais il souhaite laisser une chance à la diplomatie pour régler le conflit syrien. PAGE A20



PATRICK LAGACÉ
LA SQ, POLICE POLITIQUE
PAGE A12

MON CLIN D'ŒIL STÉPHANE LAPORTE
Réaction de Bouchard-Taylor à la Charte du PQ : tabernacle !

Venez voir mon blogue ! **www.lapresse.ca/laporte**

L-V 6 21924 98765 1

LES CHIFFRES PARLENT D'EUX-MÊMES.

Plus tôt vous opterez pour le LASIK, plus vous économiserez.

LASIK MD VISION

À partir de 490 $ par œil*
Réservez une consultation gratuite au 1-877-768-9888 ou à lasikmd.com

Calculez vos économies!
lasikmd.com/calculatrice



*Les prix peuvent changer sans préavis et varient selon la prescription. Correction personnalisée à 1 750 $ par œil. Applicable sur une intervention des deux yeux seulement. D'autres conditions peuvent s'appliquer.

CHARTE DES VALEURS QUÉBÉCOISES

AU NOM DE L'HARMONIE, SELON DRAINVILLE



PHOTO IVANOH DEMERS, LA PRESSE

Le ministre des Institutions démocratiques, Bernard Drainville, a dévoilé hier à Québec le projet de Charte des valeurs québécoises.



CHÂTEAU D'IVOIRE

MONTRÉAL • 2020 RUE DE LA MONTAGNE, 514 845 4651
SANS-FRAIS 1 888 883 8283
WWW.CHATEAUDIVOIRE.COM



DENIS LESSARD

Le gouvernement Marois s'en remettra « au gros bon sens » et à la « discussion » avec les employés pour trancher les litiges – prévisibles – en matière de signes religieux ostentatoires et d'accommodements raisonnables, deux questions délicates qu'il compte encadrer avec un projet de loi déposé cet automne.

« Ce qui nous divise, ce ne sont pas les pratiques religieuses des uns et des autres, c'est l'impression de privilège, d'inégalité, l'impression que nous ne sommes pas tous égaux, qu'il n'y a pas de balises », a affirmé hier le ministre des Institutions démocratiques, Bernard Drainville, en dévoilant les intentions de Québec.

Certaines feront vite consensus : par exemple, enchâsser dans la Charte des droits et libertés l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que la neutralité religieuse de l'État, tout en respectant le patrimoine historique.

Promettant plus « d'harmonie et de cohésion dans la société », Québec propose un parcours sinueux, une politique aux nombreuses exceptions, sans dispositif pour en assurer l'application. Ainsi, il entend proscrire pour tous ses employés, ainsi que ceux des hôpitaux, des universités et des municipalités, le port de signes religieux ostentatoires comme le voile pour les femmes musulmanes, le turban pour les sikhs ou la kippa juive.

Les employés des centres de la petite enfance et des garderies, comme ceux des écoles privées subventionnées, devront eux aussi respecter cette règle si la loi est adoptée. Comme le préconisait la commission Bouchard-Taylor, les juges, les policiers et les gardiens de prison devront aussi s'abstenir de porter un signe religieux ostentatoire, parce qu'ils incarnent le pouvoir de l'État.

Droit de retrait

Les villes, les universités, les cégeps et les hôpitaux pourront, par décision de leur conseil, soustraire leurs employés à cette mesure, un droit de retrait renouvelable tous les cinq ans.

Selon M. Drainville, cette option est une mesure temporaire et transitoire. Elle ne sera pas offerte aux commissions scolaires et aux écoles, à cause du message que cela enverrait « aux enfants, plus influençables et vulnérables ».

Autre exception : « tous les élus », de l'Assemblée nationale jusqu'aux conseils des villes et des commissions scolaires, seront libres d'arborer les signes religieux qu'ils désirent.

« Ce qui nous divise, ce ne sont pas les pratiques religieuses des uns et des autres, c'est l'impression de privilège, d'inégalité, l'impression que nous ne sommes pas tous égaux, qu'il n'y a pas de balises. » — Bernard Drainville

Le Québec pourrait avoir une première ministre voilée si les électeurs le décident un jour, a admis M. Drainville. Qu'adviendra-t-il si, comme à Saguenay, un conseil municipal décide que ses réunions débuteront par une prière ? Un juge qui demande à l'accusé de jurer sur la Bible compromet-il son impartialité ? Le ministre Drainville a évité de trancher.

Il se dit convaincu que ce « projet est constitutionnel » et passera le test des tribunaux. Pas question pour l'heure de scinder le projet



ÉCOLES À L'EXAMEN

Ce soir 19 h

Nouveauté avec Claire Lamarche

Un accès privilégié aux écoles du Québec

L'école Victor-Doré, qui accueille des enfants lourdement handicapés, vous ouvre ses portes.

Télé-Québec
L'AUTRE TÉLÉ

Suivez-nous

pour faire adopter les parties plus consensuelles, mais Québec est ouvert à des bonifications, a toutefois indiqué M. Drainville.

Visibles ou ostentatoires

En revanche, Québec compte permettre à ses employés d'arborer discrètement des signes à connotation religieuse.

Ainsi, une petite croix au cou sera autorisée, alors qu'une autre plus visible serait refusée, a expliqué M. Drainville.

La politique vise à proscrire un signe « très apparent, très démonstratif, qui envoie clairement le message : je suis croyant et voici ma religion », illustre-t-il. Le port du voile ou du turban, dans ce contexte, ne passerait pas le test.

Mais l'application de cette mesure comporte « une zone d'interprétation, une zone grise », convient M. Drainville. Aucun mécanisme n'est prévu en cas de litige : les employeurs ou les responsables de ressources humaines auront à en discuter avec les salariés.

Réagissant au nom de l'opposition libérale, le député de LaFontaine Marc Tanguay a prévenu que son parti ne cautionnerait pas des mesures qui nient les libertés individuelles.

Du côté de la CAQ, la députée Nathalie Roy a ridiculisé le choix arbitraire entre signes religieux visibles ou ostentatoires.

Sapin de Noël, crucifix et accommodements

Selon Bernard Drainville, pas question de bannir le sapin de Noël. « Il va rester là… et continuer à s'appeler Noël », résume-t-il. Le crucifix ne sera pas décroché à l'Assemblée nationale « au nom du patrimoine historique », souligne-t-il, ajoutant que « le Québec n'est pas une page blanche ».

Le gouvernement entend aussi inclure dans la Charte des droits et libertés les « balises » qui encadreront les « accommodements raisonnables ».

Une demande devrait franchir quatre « tests » avant d'être acceptée. On devra ainsi établir si ces aménagements créent une discrimination entre les employés. « Voir une femme faire de l'exercice par la fenêtre d'un centre de conditionnement physique, ça ne porte pas atteinte aux droits », observe M. Drainville. Les accommodements devront être évalués à l'aube des coûts et du fonctionnement d'une entreprise.

Par exemple, un employeur pourra plaider qu'il ne peut accorder de congé religieux ou offrir une salle de prière. On pourrait aussi refuser le port du turban pour un travail qui nécessite un casque de sécurité.

Le gouvernement soumettra ses propositions à la population sur un site internet (www.nosvaleurs.gouv.qc.ca) et une ligne téléphonique réservée permettra de recueillir les commentaires des citoyens.

PERMIS OU INTERDIT ?



CROIX CHRÉTIENNE, PETIT FORMAT
› Signe religieux jugé non ostentatoire
› PERMIS



CROIX CHRÉTIENNE, MOYEN OU GRAND FORMAT
› Signe religieux jugé ostentatoire
› INTERDIT



ÉTOILE DE DAVID PETIT FORMAT SUR UNE BAGUE
› Signe religieux jugé non ostentatoire
› PERMIS



ÉTOILE DE DAVID PETIT FORMAT SUR UNE BOUCLE D'OREILLE
› Signe religieux jugé non ostentatoire
› PERMIS



NIQAB
(voile couvrant l'ensemble du visage, sauf les yeux)
› Signe religieux jugé ostentatoire
› INTERDIT



HIJAB
(voile couvrant les cheveux)
› Signe religieux jugé ostentatoire
› INTERDIT



TURBAN
› Signe religieux jugé ostentatoire
› INTERDIT



KIPPA
› Signe religieux jugé ostentatoire
› INTERDIT

QUI EST VISÉ ?

Pas de signes religieux ostentatoires pour les employés

› des ministères et organismes ;
› des centres de la petite enfance (CPE) et des garderies privées subventionnées ;
› des commissions scolaires ainsi que tous ceux qui travaillent dans les écoles primaires et secondaires publiques ;
› des cégeps et des universités ;
› des réseaux de la santé et des services sociaux ;
› des municipalités.

Sont aussi visés par l'interdiction

› ceux qui exercent un pouvoir de sanction, les juges nommés par le Québec, les procureurs ainsi que les policiers et les gardiens de prison.

Option de retrait

Les villes, les universités et les hôpitaux qui voudront soustraire leurs employés aux balises sur le port de signes religieux ostentatoires pourront le faire avec une décision de leurs élus ou des membres de leur conseil d'administration.
Pour Québec cette mesure, qui devra être revue tous les cinq ans, reste « temporaire et transitoire ». Ultimement, tous ces organismes devraient adhérer aux balises générales. Une exception : même dirigée par des élus, une commission scolaire ne pourra obtenir une option de retrait à cause de l'importance du message qui serait envoyé aux élèves.

+ En exclusivité sur LA PRESSE+
› Reportage vidéo sur des femmes portant un hijab en CPE : « Je ne l'enlèverai jamais. »
› Quiz interactif : que prévoit la Charte des valeurs ?



PHOTO PC

Nathalie Roy

«Le chemin de croix péquiste», prédit la CAQ

Pour la Coalition avenir Québec (CAQ), la députée Nathalie Roy a tourné en ridicule l'arbitraire de la mesure sur les signes religieux. Cette politique « sera le chemin de croix du gouvernement péquiste, ce sera un calvaire à appliquer », a-t-elle lancé. Sourire en coin, elle a exhibé un bijou – une petite croix, jugée acceptable par le gouvernement –, puis une autre – qui serait prohibée –, et une troisième, de taille moyenne, bien plus difficile à classer. Du côté du Parti libéral, le député Marc Tanguay a souligné que Québec pourrait vite faire consensus sur quelques questions. « On convient que l'État doit être neutre, l'égalité entre les sexes est cruciale. » Mais interdire le port d'un signe religieux est une atteinte aux libertés fondamentales, une embûche pour l'embauche d'un groupe de citoyens, et le Parti libéral du Québec « ne sera pas complice de cette négation des droits », a-t-il dit.
— La Presse

SOMMAIRE

Amusez-vous !	VOYAGE **10**
Astrologie du jour	VOYAGE **8**
Bourses	AFFAIRES **10**
CV	AFFAIRES **9**
Débats	A **22** à A **24**
Décès	VOYAGE **6**
Horaire télévision	ARTS **6**
Loteries	A **20**
Monde	A **21**, A**22** et A**25**
Petites annonces	VOYAGE **5** AFFAIRES **4**
Sudoku	AFFAIRES **4**

Météo

Ciel variable en avant-midi et risques d'orage en après-midi, maximum **29**, minimum **20**. VOYAGE **5**

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE ?
nouvelles@lapresse.ca

UN COMMENTAIRE SUR NOTRE JOURNAL ?
commentaires@lapresse.ca



CHARTE DES VALEURS QUÉBÉCOISES

Drainville s'attaque à « un malaise »

La Presse a interviewé le ministre responsable du projet de Charte des valeurs québécoises, Bernard Drainville, durant le trajet en voiture qui le conduisait de l'Assemblée nationale à l'aéroport.

PAUL JOURNET
QUÉBEC



PHOTO IVANOH DEMERS, LA PRESSE

« Pour la neutralité religieuse, il faut partir de la question de départ : souhaite-t-on un État neutre ? Si oui, alors la neutralité doit aussi, selon nous, s'incarner chez les représentants de l'État », a dit hier Bernard Drainville, responsable du projet de Charte des valeurs québécoises, dans une interview avec le représentant de *La Presse*.

Q Combien de plaintes y a-t-il eu à cause d'éducatrices de centres de la petite enfance, d'infirmières ou d'autres employés de l'État qui portaient des signes religieux ostentatoires ?

R Ce chiffre-là, à ma connaissance, n'est pas connu. Il y a trop de différentes façons de porter plainte. On peut le faire à son école, à la direction de la commission scolaire, au directeur, au syndicat…

Q Selon vous, y en a-t-il beaucoup ? On parle de dizaines de plaintes ? De milliers ?

R Je ne peux pas donner de chiffre. Ce que je peux dire, c'est que la présence de signes religieux ostentatoires pose un problème, notamment pour les parents. Il y en a qui éprouvent un malaise quand ils confient leur enfant, dans une école ou une garderie, à une personne qui porte un signe religieux ostentatoire. Ils nous en parlent de façon informelle, pour ne pas se retrouver sur la place publique. Et il y en a peut-être aussi d'autres qui ne parlent pas, mais pensent la même chose.

Q Selon vos critiques, si on ne peut chiffrer le nombre de plaintes, cela prouverait qu'il s'agit moins d'un problème réel que d'un problème de perception.

R Faisons la part des choses. Il y a eu beaucoup de cas d'accommodements religieux déraisonnables. Ceux-là sont confirmés par des témoignages et des reportages. Pour la neutralité religieuse, il faut partir de la question de départ : souhaite-t-on un État neutre ? Si oui, alors la neutralité doit aussi, selon nous, s'incarner chez les représentants de l'État. Ça ne peut pas être un concept abstrait. Elle doit se traduire dans les décisions, mais aussi dans l'apparence. On interdit déjà aux fonctionnaires d'afficher des croyances politiques. C'est la même logique pour la religion.

Q Que symbolise le voile pour vous ?

R C'est un signe religieux ostentatoire.

Q Que signifie le voile pour l'égalité homme-femme ?

R Ce n'est pas à moi de juger des raisons pour lesquelles une personne porte un signe religieux. Je sais qu'il existe un débat. Certains y voient un signe de soumission, d'autres disent que des musulmanes le portent librement. Moi, je veux éviter de généraliser.

Q Faites-vous un lien entre le voile et l'islam politique ?

R Pas nécessairement. Dans certains cas, il peut y avoir un lien. Mais je ne dis certainement pas que ceux qui portent le voile le font par idéologie politique. L'intégrisme politique est un phénomène réel et une préoccupation, mais ce n'est pas la première motivation pour déposer notre proposition. C'est la neutralité religieuse.

Q Que diriez-vous à une éducatrice de centre de la petite enfance qui quitterait son emploi au lieu d'enlever son voile ?

R La neutralité, on ne la fait pas contre elle. C'est un choix de société qu'on a le droit de faire. Je voudrais la convaincre d'adhérer à l'idée d'un État libre de toute influence ou manifestation du religieux, y compris dans nos services publics. Et je lui dirais aussi que dans les années 60, on a réglé la question des signes religieux, quand des catholiques ont renoncé à leurs signes ostentatoires pour travailler dans les nouvelles écoles publiques. Je veux l'inviter à compléter cela.

Q Selon vous, y aura-t-il beaucoup de cas semblables ?

R Personne ne peut évaluer cela. Mais il ne faut pas tenir pour acquis que celles qui portent un signe religieux refuseront de l'enlever. On a déjà des cas documentés de personnes qui portent le voile, mais l'enlèvent en présence des enfants. Si c'est possible pour elles, ça devrait être possible pour d'autres également.

Q Ceux qui refuseraient de se conformer à la Charte seraient-ils punis financièrement ? Passibles d'un congédiement ?

R On va attendre le dépôt du projet de loi. Ce que je peux dire, c'est qu'il existe déjà un processus disciplinaire général dans ces institutions. On va s'inscrire dans ce processus. On mettrait en place une période de conciliation et de discussion avec la personne.

Q Une question personnelle, si vous permettez… Êtes-vous croyant ?

R Les réflexions que m'inspire la possible présence d'une force supérieure ne regardent que moi. Je ne pense pas que mes opinions personnelles dans cette question doivent s'immiscer dans le débat. Ce n'est pas pertinent.

Vous pouvez lire la version longue de cette interview à LaPresse.ca.

Réactions Des critiques et des louanges

« Cette charte définit la laïcité de façon très dogmatique. L'État pourrait être laïc tout en respectant la conscience des gens. Je souhaiterais que le Québec soit moins dur dans son approche d'intégration. »

— Julius Grey, avocat

« Exception faite du crucifix qu'il aurait aussi fallu décrocher de l'Assemblée nationale, je trouve cette charte très satisfaisante. Les accusations de racisme et de xénophobie font beaucoup de tort. L'absence de règles et de balises crée de l'ambiguïté et de les définir est au contraire de nature à assainir le climat social. De la même façon qu'on n'affiche pas ses convictions politiques dans ses fonctions, il n'y a pas lieu d'afficher ses croyances non plus. »

— Yolande Geadah, auteure de *Accommodements raisonnables, droits à la différence et non différence des droits*

« Cette charte est gênante et très fragile au plan constitutionnel. Quand on s'apprête à violer les libertés individuelles, garanties par les chartes canadienne et québécoise des droits, il faut démontrer que l'atteinte aux droits est minimale et que notre objectif répond à un besoin urgent et réel. Et cela, il faut le prouver, chose qu'on ne parviendra jamais à faire parce qu'il n'y a pas de problème réel. Aucune étude, aucun document ne vient démontrer qu'en ce moment les services publics sont rendus avec partialité. »

— Pascale Fournier, professeure de droit et titulaire de la Chaire de recherche sur le pluralisme juridique et le droit comparé à l'Université d'Ottawa

« La présence juive au Québec date de 250 ans et du jour au lendemain, voilà qu'on nous dit que le port de la kippa pose problème. Cette charte, qui confisque des droits et libertés fondamentales, est une attaque sans précédent qui n'a pour assise que des anecdotes montées en épingle par les médias. »

— Luciano Del Negro, vice-président du Centre consultatif des relations juives et israéliennes (ancien Congrès juif canadien)

« Cette charte divise les Québécois au-delà de leurs origines culturelles ou religieuses. L'État québécois est déjà laïque. Le gouvernement n'a pas fait la démonstration qu'il est nécessaire de jouer avec les libertés et droits fondamentaux. »

— David Ouellette, porte-parole pour le Centre consultatif des relations juives et israéliennes

« Cette charte exclut une partie de ses minorités religieuses d'un demi-million de postes dans la fonction publique. Elle choisit ainsi son camp et est tout sauf un exemple de neutralité. »

— Haroun Bouazzi, coprésident de l'Association des musulmans et arabes pour la laïcité au Québec

Propos recueillis par Louise Leduc et Hugo Pilon-Larose



MA **NISSAN.** MA **FAÇON D'AVANCER.**

NISSAN

Innover pour exalter



C'EST D'EN OBTENIR PLUS POUR MOINS.



Versa Note SL 2014 avec ensemble technologie illustrée

OFFRE SPÉCIALE DE LANCEMENT

La toute nouvelle **VERSA NOTE S 2014 de Nissan**
VOLUME INTÉRIEUR TOTAL EN TÊTE DE CATÉGORIE[1]

FINANCEMENT À L'ACHAT

78$ /2 SEM. À **0,9%** SUR **84** MOIS*

0$ en comptant initial

PRIX À L'ACHAT

13 680$**

C'EST AUSSI DE PROFITER DE LA LIQUIDATION 2013

0% DE FINANCEMENT À L'ACHAT JUSQU'À **84** MOIS*
SUR LES MODÈLES 2013 SÉLECTIONNÉS EN STOCK

OU

JUSQU'À **13 000$** DE RABAIS À L'ACHAT AU COMPTANT†
SUR LES MODÈLES TITAN 2013 SÉLECTIONNÉS EN STOCK



Rogue SL 2013 à traction intégrale illustré



Sentra 1.8 SR 2013 illustrée

ROGUE S 2013 à traction avant de Nissan
TRACTION INTÉGRALE INTUITIVE LIVRABLE

FINANCEMENT À L'ACHAT À **0%** JUSQU'À **84** MOIS*
SUR LE MODÈLE ROGUE S 2013 À TRACTION AVANT SEULEMENT

OU

5000$ DE RABAIS À L'ACHAT AU COMPTANT†
SUR D'AUTRES MODÈLES ROGUE 2013 SÉLECTIONNÉS (à l'exception du Rogue S 2013 à traction avant)

SENTRA 1.8 S 2013 de Nissan
MEILLEURE CONSOMMATION COMBINÉE DE SA CATÉGORIE[2]

FINANCEMENT À L'ACHAT

88$ /2 SEM. À **0%** SUR **84** MOIS*

0$ en comptant initial

PRIX À L'ACHAT

15 930$**

VISITEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE NISSAN DÈS MAINTENANT OU CONSULTEZ **CHOISISSEZNISSAN.CA**

L'Association des concessionnaires Nissan du Québec

Les offres sont en vigueur du 4 au 30 septembre 2013 chez les concessionnaires Nissan participants. Les offres de financement sont disponibles uniquement auprès de Nissan Canada Finance pour une durée limitée, sont sujettes à l'approbation de crédit et sont exclusives. Les frais de transport et de prélivraison, la taxe sur le climatiseur (si applicable), les droits spécifiques sur les pneus neufs, les rabais du manufacturier et les contributions des concessionnaires sont inclus. Taxes, immatriculation et assurance en sus. Les modèles illustrés sont à titre indicatif seulement. Offres pouvant faire l'objet de changements ou modifications sans préavis. Les concessionnaires peuvent vendre à prix moindre. Visitez votre concessionnaire pour tous les détails. * L'offre de 0,9 %/0 %/0 % de financement à l'achat sur 84 mois est applicable à l'achat des modèles neufs suivant : Versa Note S 2014 (B5RG54 AA00 et B5RG14 AE00 UNIQUEMENT)/Rogue 2013/Sentra 1.8 S (C4LG53 AA00 et C4LG53 BK00 UNIQUEMENT). Un rabais du manufacturier de 1 250 $/500 $ est applicable à l'achat des modèles de Versa Note 2014 (B5RG54 AA00) et (B5RG14 AE00)/Sentra 2013 (C4LG53 AA00) et (C4LG53 BK00). Exemple de financement basé sur un prix de vente de 25 843 $ pour un Rogue S 2013 à traction avant (W6RG13 AA00), avec boîte CVT neuf, à un taux de crédit de 0 % pour un terme de 84 mois. Versements de 128 $ aux 2 semaines avec 2 500 $ en comptant initial ou échange équivalent. L'offre est basée sur 182 versements aux 2 semaines et inclut des frais de crédit de 0 $ pour une obligation totale de 25 843 $. Les taux subventionnés de financement à l'achat sont disponibles uniquement auprès de Nissan Canada Finance. Certaines conditions s'appliquent. ** Prix à l'achat de 13 680 $ (incluant 1 250 $ en rabais du manufacturier) pour la toute nouvelle Versa Note S 2014 (B5RG54 AA00), avec boîte manuelle/20 700 $ pour la toute nouvelle Versa Note SL 2014 avec ensemble technologie (B5TG14 NA00), avec boîte CVT telle qu'illustrée/25 843 $ pour le Rogue S 2013 à traction avant (W6RG13 AA00), avec boîte CVT/36 263 $ pour le Rogue SL 2013 à traction intégrale (Y6TG13 AA00), avec boîte CVT tel qu'illustré/15 930 $ (incluant 500 $ en rabais du manufacturier) pour la Sentra 1.8 S 2013 (C4LG53 AA00), avec boîte manuelle/21 630 $ pour la Sentra 1.8 SR 2013 (C4RG13 RT00), avec boîte CVT telle qu'illustrée. † Le rabais à l'achat au comptant de 5 000 $/13 000 $ est applicable uniquement aux modèles de Rogue 2013, à l'exception du Rogue S 2013 à traction avant (W6RG13 AA00) avec boîte CVT/ Titan neufs 2013, à l'exception du Titan King Cab S 2013 (1KAG73 AA00) avec boîte automatique. Le rabais à l'achat au comptant sera déduit du prix de vente négocié avant les taxes et ne peut être combiné à des taux subventionnés de financement à l'achat ou à la location. Cette offre ne peut être combinée avec aucune autre offre. Certaines conditions s'appliquent. 1) Catégorie des petites voitures d'entrée de gamme de l'AIAMC. Modèle Versa Note 2014 comparé aux modèles concurrents 2013. 2) Source pour la Sentra 1.8 S 2013, avec boîte CVT : par rapport à la consommation de carburant des berlines compactes 2013 concurrentes avec moteur à combustion interne, selon les données publiées par Autodata en date du 12 août 2013. Véhicules hybrides ou diesel exclus. Les cotes de consommation de carburant (L/100 km) sont calculées en fonction de conditions de conduite optimales, de la consommation moyenne de carburant sur route et de la capacité du réservoir à essence du véhicule, selon Nissan Motor Co. Ltd. La consommation de carburant réelle variera en fonction des groupes motopropulseurs, des habitudes de conduite et d'autres facteurs – à utiliser à des fins de comparaison seulement. Sentra 1.8 S 2013 : boîte CVT (4,9 L/100 km sur route | 6,6 L/100 km en ville | 5,8 L/100 km combinée), boîte manuelle (5,5 L/100 km sur route | 7,5 L/100 km en ville | 6,6 L/100 km combinée). Ces offres peuvent être modifiées, prolongées ou annulées sans avis. Adressez-vous à votre concessionnaire Nissan participant pour en obtenir tous les détails. ©1998-2013 Nissan Canada Inc. et Nissan Canada Finance une division de Nissan Canada Inc. Les noms, logos, slogans, noms de produits et noms des caractéristiques de Nissan sont des marques de commerce utilisées sous licence ou appartenant à Nissan Motor Co. Ltd. ou à ses filiales nord-américaines.

CHARTE DES VALEURS QUÉBÉCOISES

La « Charte » en neuf points



YVES BOISVERT
CHRONIQUE

Pour restreindre une liberté fondamentale, le gouvernement doit démontrer que c'est nécessaire. Ce n'est pas fait.

1. Un État neutre, neutre, neutre

Québec entend « inscrire les valeurs de la société québécoise » dans la Charte québécoise des droits et libertés. Notamment le principe de neutralité religieuse de l'État.

C'est pourtant déjà un principe constitutionnel bien reconnu, même s'il n'est pas inscrit en toutes lettres.

Pas plus tard que l'an dernier, quand elle a confirmé la validité des cours d'éthique et de culture religieuse du Québec, la Cour suprême a écrit que « l'État n'a [...] ni l'obligation de favoriser la foi religieuse, ni le droit de décourager celle-ci. Seule cette véritable neutralité respecte sa laïcité. »

Il n'y a aucune chicane juridique à ce sujet.

2. Le prosélytisme

Les employés de l'État auront un devoir de réserve et de neutralité dans l'exercice de leurs fonctions. On leur imposera l'obligation d'agir « avec toute l'objectivité nécessaire » et de s'abstenir de tout prosélytisme – c'est-à-dire de faire la promotion de leur religion.

J'espère que c'est déjà le cas ! Un employé du service de l'aménagement d'une ville est obligé d'agir objectivement et n'a pas à faire entrer ses considérations personnelles dans la délivrance de permis. Ça va de soi !

Ce qui est nouveau, c'est la définition que Québec veut donner au prosélytisme. Le port d'un signe religieux sera considéré comme une tentative de promouvoir ou de favoriser sa religion. Jusqu'ici, c'était une simple expression de sa croyance.

En quoi une chauffeuse d'autobus avec un hijab ou un inspecteur municipal avec une kippa fait-il du « prosélytisme » ?

3. Tous égaux

Il serait interdit à TOUS de porter des signes religieux « facilement visibles et ayant un caractère démonstratif ».

Connaissez-vous beaucoup de chrétiens qui portent une énorme croix dans le cou ?

Il sera permis de porter une croix en pendentif, aux musulmans de porter des boucles d'oreilles avec un croissant ou aux juifs de porter une bague avec l'étoile de David.

Mais... Y a-t-il beaucoup de ces boucles d'oreilles ? De ces bagues ?

L'interdiction des signes ostentatoires ne vise pas les chrétiens : voilà la réalité. Mais on veut donner une apparente neutralité aux interdictions.

Ça me rappelle les fameuses paroles d'Anatole France : « La loi, dans un grand souci d'égalité, interdit aux riches comme aux pauvres de coucher sous les ponts, de mendier dans les rues et de voler du pain. »

4. Une limite raisonnable ?

Les tribunaux se sont penchés très souvent sur la liberté de religion.

Dans l'affaire Big M Drug Mart, en 1984, la Cour suprême a invalidé la Loi sur le dimanche, qui interdisait l'ouverture des commerces le « jour du Seigneur » : l'État imposait ainsi un calendrier implicitement chrétien.

La liberté de religion, c'est « le droit de croire ce que l'on veut en matière religieuse, le droit de professer ouvertement des croyances religieuses sans crainte d'empêchement ou de représailles et le droit de manifester ses croyances religieuses ».

On ne restreint les libertés fondamentales qu'avec des motifs « raisonnables ». La loi doit viser un objectif important et utiliser des moyens rationnels et proportionnés.

Or, on ne restreint les libertés fondamentales qu'avec des motifs « raisonnables ». La loi doit viser un objectif important et utiliser des moyens rationnels et proportionnés.

D'après le constitutionnaliste Henri Brun, ça pourrait passer le test... pour les employés en autorité (juges, procureurs, gardiens de prison, comme disait le rapport Bouchard-Taylor).

5. Visage découvert

Il y a consensus : le cas très exotique du niqab et de la burqa est facile à régler. Les employés de l'État doivent travailler à visage découvert. Ceux qui veulent recevoir des services de l'État doivent aussi s'identifier. La Cour suprême a refusé en 2009 à une communauté huttérite d'Alberta le droit de ne pas être photographié pour les permis de conduire.

6. Le bon fonctionnement de l'État

D'après Bernard Drainville, un signe religieux ostentatoire porté par un employé de l'État est « incompatible avec le bon fonctionnement de ses institutions et leur caractère laïque ».

En quoi porter un turban ou un hijab pour un fonctionnaire est-il incompatible avec le bon fonctionnement d'un ministère ?

C'est une question d'apparence : cela, dit le ministre, « soulève un doute » quant à la neutralité. Une religion, en effet, n'a pas à « être cautionnée par l'État ».

Mais en quoi l'État cautionne-t-il le judaïsme si un concierge d'école a une kippa ? C'est une vision de la neutralité qui contredit radicalement la tradition juridique nord-américaine.

7. Le temps passé

Il y a 50 ans, explique le ministre, les religieux enseignants ou employés dans les hôpitaux ont accepté de ne plus revêtir leurs vêtements religieux. On ne veut pas revenir en arrière !

L'analogie est fautive : il s'agissait de prêtres et de sœurs, membres de communautés religieuses, et non pas de simples croyants.

8. Pareil, pas pareil

Si ces interdictions sont nécessaires, pourquoi alors permettre aux conseils, ici et là, de s'y soustraire ? Serait-ce donc... fondamental... mais pas trop ?

9. La liberté

Même si la France a des politiques restrictives pour les étudiants, telle n'est pas la tradition en Amérique du Nord.

« Les valeurs qui sous-tendent nos traditions politiques et philosophiques exigent que chacun soit libre d'avoir et de manifester les croyances et les opinions que lui dicte sa conscience », écrivait la Cour suprême dans Big M Drug Mart.

Sous réserve, bien sûr, « des restrictions qui sont nécessaires pour préserver la sécurité, l'ordre, la santé ou les mœurs publics ou les libertés et droits fondamentaux d'autrui. »

Il reste donc à notre excellent procureur général et ministre de la Justice Bertrand St-Arnaud à justifier ces exceptions sans pareilles sur notre continent : en quoi l'ordre établi ou la paix sociale nécessitent-ils cette atteinte aux droits fondamentaux ?

Le principe, c'est la liberté.

Vers un affrontement en Cour suprême ?

PAUL JOURNET

L'interdiction du port de signes religieux ostentatoires pour les employés de l'État serait fort probablement contestée sur trois bases, analyse Stéphane Beaulac, professeur de droit à l'Université de Montréal : atteinte à la liberté de religion et d'expression, et discrimination. Voici la réflexion que devrait alors faire la Cour suprême.

LE TEST DE LA COUR SUPRÊME

La Cour suprême examinerait si l'atteinte à ces libertés est « raisonnable » dans une « société libre et démocratique ». Pour cela, en vertu de la jurisprudence, elle répondrait à deux questions. La première porte sur l'objectif visé. Est-il légitime ? La deuxième porte sur les moyens choisis. Ont-ils un lien rationnel avec l'objectif ? Le font-ils avec une atteinte minimale aux libertés fondamentales ? Et les avantages sont-ils plus grands que les désavantages ? Dans cet examen, c'est Québec qui aurait le fardeau de la preuve.

LA NEUTRALITÉ

Tout indique que l'objectif – protéger la neutralité de l'État – serait jugé légitime, selon Henri Brun, constitutionnaliste consulté par le gouvernement péquiste, et Louis-Philippe Lampron, professeur de droit à l'Université Laval et spécialiste de ces questions. Selon le gouvernement, la neutralité religieuse s'applique autant à l'État qu'à ses employés. La Cour suprême pourrait toutefois avoir une interprétation plus limitée. Me Brun croit que l'interprétation du PQ « se défend ». La neutralité doit s'incarner à la fois dans les faits et dans « les apparences », soutient-il.

LE DÉBAT DES MOYENS

Même si les juges retenaient la définition péquiste, Québec devrait prouver que cette neutralité de l'État est menacée. « L'interdiction des signes religieux pour tous les fonctionnaires, ça sort du champ gauche », lance Me Lampron, qui réclamait pourtant une Charte de la laïcité. On n'a pas recensé de plaintes, ajoute-t-il. Si on ne prouve pas qu'on règle un problème majeur, ce sera retenu dans la comparaison entre les avantages et les inconvénients.

UN JUGEMENT DISCRÉTIONNAIRE

La Cour suprême a une grande discrétion dans l'évaluation de ces principes, rappelle Me Lampron. Des arguments rationnels peuvent mener à des conclusions diamétralement opposées. Et le plus haut tribunal du pays a tendance à accorder une grande importance aux libertés individuelles, ajoute Me Brun. Me Lampron cite en exemple la décision récente de permettre aux femmes de porter le niqab en cour à certaines conditions.

C'EST LA RENTRÉE, LES 2013 DOIVENT SORTIR.

Concessionnaires BMW de Montréal
bmwmontreal.ca
Le plaisir de conduire.MD

ENTRETIEN RÉGULIER SANS FRAIS 4 ANS 80 000 KM†

CRÉDIT DE 3 000 $ ***
BMW X5 xDrive 35i 2013

1,9 %* Taux à la location jusqu'à 48 mois.

795 $* Mensualités à la location
Montant dû à la livraison 4 357 $ et dépôt de sécurité 897 $.

53 512 $** Prix de vente



BMW X5 xDrive 35i 2012 illustré.

ESSAI ROUTIER GRATUIT 1-855-BMW-6782 testbmw.ca

JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE.

BMW Canbec – Montréal
4090, rue Jean-Talon Ouest
514.731.7871

BMW Laval
2450, boul. Chomedey
450.682.1212
514.990.2269

Park Avenue BMW – Brossard
8400, boul. Taschereau Ouest
450.445.4555
514.875.4415

BMW Sainte-Julie
1633, boul. Armand-Frappier
450.922.1633
514.875.4400

Hamel BMW – Blainville
620, boul. de la Seigneurie Ouest
450.437.5050

BMW West Island
2000, aut. Transcanadienne Sud
514.683.2000

Modèles européens illustrés. Certaines options peuvent ne pas être offertes au Canada. ***Applicable sur une transaction avec financement ou à la location seulement avec les Services financiers BMW. Cette réduction est incluse dans le paiement de location indiqué. **Offre à l'achat : le prix de vente est de 53 512 $, ce qui inclut le PDSF (61 800 $), le transport et l'inspection de prélivraison (2 095 $), la taxe sur la climatisation (100 $), la taxe de gestion des pneus (12 $), les frais d'administration du concessionnaire (jusqu'à 459 $) et le rabais BMW Canada. Taxes et immatriculation en sus. *Taux à la location offert par Services financiers BMW, sur approbation du crédit, uniquement pour les modèles de base BMW X5 xDrive 35i 2013. Offre à la location : 61 800 $ sur 48 mois à un taux d'intérêt annuel de 1,9 %, avec un acompte de 850 $, pour des mensualités de 795 $. Un montant de 5 253 $ est exigé à la signature du contrat de location, ce qui inclut la première mensualité, un dépôt de garantie équivalant à une mensualité, le transport et l'inspection de prélivraison, la taxe sur la climatisation, les frais d'administration du concessionnaire, la taxe sur la gestion des pneus et les services PPSA. Taxes et immatriculation en sus et payables à la signature. La valeur résiduelle du véhicule à l'échéance du terme est de 22 866 $. L'obligation locative totale est de 41 701,26 $. La mensualité varie selon le montant de l'acompte versé et de la valeur résiduelle. Le kilométrage annuel alloué est de 16 000 km; 0,25 $ du kilomètre excédentaire. Le concessionnaire peut décider d'un prix au particulier et exiger des frais d'administration qui peuvent modifier le prix du véhicule. Des frais peuvent être exigés pour usure excessive. Cette offre d'une durée limitée est sujette à la disponibilité et peut être modifiée ou annulée sans préavis. Le véhicule doit être livré au plus tard le 30 septembre 2013. †Les véhicules BMW 2013 achetés au Canada d'un concessionnaire autorisé sont couverts par un programme d'entretien aux périodes recommandées sans frais de 4 ans ou 80 000 km, selon la première éventualité. Certaines conditions s'appliquent. Consultez un concessionnaire BMW pour obtenir tous les détails. © 2013 BMW Canada inc. « BMW », le logo BMW, tous les noms de modèles BMW et toute autre famille de marques, d'images et de symboles relatifs à BMW sont la propriété exclusive et/ou des marques déposées de BMW AG utilisées sous licence.

CHARTE DES VALEURS QUÉBÉCOISES

« Ça fait partie de mon identité »

Des employés de l'État quitteront leur emploi plutôt que délaisser leurs symboles religieux

KATIA GAGNON

Ils sont médecins, professeurs, éducatrices, fonctionnaires. Ils sont souvent nés au Québec et travaillent depuis plusieurs années dans la fonction publique. Mais ils portent un signe religieux ostentatoire. Que feront-ils si la Charte des valeurs prend force de loi? Leur réponse est unanime: ils ne mettront de côté leur foi pour aller travailler.



PHOTO ROBERT SKINNER, LA PRESSE



PHOTO ANDRE PICHETTE, LA PRESSE

Michael Bensemana

› Z. M.
Profession: fonctionnaire
Née au Maroc, arrivée au Québec à l'âge de 14 ans.
Religion: musulmane
Signe ostentatoire: hijab

Q Que pensez-vous de la Charte des valeurs rendue publique aujourd'hui?

R C'est vraiment malheureux que le Québec en arrive à ça. Je trouve cela tellement injuste! Avant d'immigrer ici, on nous fait passer toutes sortes d'entrevues. Jamais cette possibilité n'a été évoquée. On a justement choisi le Canada pour sa tolérance. À mon avis, on agit pour des motifs électoraux. Je suis d'accord pour un État laïque, mais je pense que les gens devraient pouvoir afficher des signes religieux. Dans le cadre de mes fonctions, je dois parfois me rendre en cour et faire prêter serment aux citoyens sur la Bible. Je n'ai pas de problème avec ça. Chacun a ses croyances. Je respecte le décorum de la cour. Je mets ma toge, des souliers plats et je ne porte pas un foulard de couleur vive.

Q Qu'allez-vous faire si la loi est adoptée?

R Je n'enlèverai pas mon voile. Je vais démissionner. Je vais partir. C'est la même réaction chez tous les gens de mon entourage. On va se retrouver sur l'aide sociale, et c'est très malheureux pour le Québec. Je ne vais pas abandonner ma religion. Le voile, ça fait partie de ma foi.

Sanjeet Singh Saluja

› MICHAEL BENSEMANA
Profession; professeur d'anglais, école Saint-Laurent.
Né au Québec
Religion: juive
Signe ostentatoire: kippa

Q Que pensez-vous de la Charte des valeurs rendue publique aujourd'hui?

R Ça m'atteint personnellement. Je pense que la société québécoise est bien plus ouverte que ce document le laisse entendre. Je suis né ici. Or, je me sens exclu. Si j'avais Bernard Drainville devant moi, je lui poserais plusieurs questions. Comment ma kippa influencerait-elle qui que ce soit à faire quoi que ce soit dans le cadre d'un cours d'anglais? Et si je me retrouve sans emploi, avec quatre enfants, je fais quoi? De diviser la société québécoise, était-ce vraiment une nécessité à ce stade-ci? Je travaille avec des gens fantastiques, ouverts d'esprit. Au début, on m'a posé des questions sur ma kippa. J'ai répondu, tout simplement. Depuis quelques semaines, mes collègues musulmans sont tous venus me voir. On est tous dans le même bateau. On croyait qu'on était bienvenus ici, et finalement, ça n'est pas le cas! Moi, je suis né ici, mais c'est encore pire pour eux: on les a fait venir avec des promesses d'emploi. Ils se sont installés ici, et maintenant...

Q Qu'allez-vous faire si la loi est adoptée?

R J'attendrai de voir les conséquences concrètes. Est-ce que ce serait un renvoi? S'il faut que je parte, je partirai. Mais ce serait déchirant pour moi. J'adore mon emploi et mes élèves. La kippa, c'est une obligation pour un juif religieux. C'est comme la circoncision, ce n'est pas une option.

Réactions « Une charte de l'exclusion », selon Bergman Fleury

« Ça m'apparaît plus comme une charte de l'exclusion », affirme « monsieur accommodement raisonnable ». Bergman Fleury, qui a longtemps été spécialiste de l'éducation interculturelle à la CSDM, croit que l'interdiction du port de signes religieux au personnel des écoles publiques « viendrait favoriser l'exode vers les écoles privées ». Le gouvernement Marois exclut les écoles privées, qui sont confessionnelles dans certains cas, de l'application de cet interdit sur les signes religieux.

Les enseignantes portant le hijab ou les enseignants portant la kippa seront tentés de quitter le réseau public pour le privé. Et les parents issus des minorités, du moins ceux qui en ont les moyens, risquent d'envoyer leurs enfants en plus grand nombre dans les écoles privées, estime M. Fleury. Selon lui, le projet de Charte des valeurs québécoises est à ses yeux truffé d'« incohérences ». Le gouvernement veut affirmer la laïcité de l'État, mais il préserve les subventions aux écoles privées confessionnelles, par exemple.

M. Fleury ajoute que les municipalités peuvent se prévaloir d'un droit de retrait, mais pas les commissions scolaires qui sont pourtant composées elles aussi d'élus. Il s'explique mal que les universités et les cégeps peuvent également y recourir, mais pas les écoles.

— Tommy Chouinard



CHARTE DES VALEURS QUÉBÉCOISES

Tous Québécois... surtout les catholiques



MICHÈLE OUIMET
CHRONIQUE

Si le gouvernement s'imagine qu'il ne mettra que le doigt dans le tordeur sans que le bras y passe au grand complet, il se trompe. Il joue avec le baril de poudre identitaire.

Seront bannis de la fonction publique et parapublique la kippa, le turban, le voile, le voile et le voile. Au nom de la sacro-sainte laïcité et de l'égalité homme-femme. Comme si l'égalité entre les hommes et les femmes et le caractère laïc des institutions étaient en péril.

Et la religion catholique? Elle a droit à un traitement de faveur, protégée par l'immense fourre-tout de l'histoire et du patrimoine. Le crucifix sur le mur de l'Assemblée nationale? Patrimoine. La croix sur le mont Royal? Patrimoine. Les noms des villes qui commencent par saint? Histoire. On ne touche pas. Protégés.

Pourquoi ne pas enlever le crucifix de l'Assemblée nationale? Pourquoi ne pas donner l'exemple? Pourquoi soustraire les bons catholiques à la loi et demander aux autres de laisser leur religion – trop voyante – au vestiaire?

Les catholiques pourront même porter leur croix si elle n'est pas ostentatoire, alors qu'une kippa, un turban ou un voile est toujours ostentatoire. Ils n'ont pas encore inventé de voile assez petit pour qu'il ne soit pas ostentatoire ou de mini kippa qui passerait le test de la visibilité religieusement acceptable.

La chasse aux signes religieux est ouverte. Pas de kippa, de grosse croix, de turban et de voile dans les garderies, les écoles primaires et secondaires, les hôpitaux, les cégeps, les universités, les bureaux du gouvernement et les municipalités.

Pourtant, il n'y a pas de crise identitaire au Québec. Montréal a besoin de balises, surtout dans les commissions scolaires, pas d'une interdiction vaste comme l'océan. Pourquoi ratisser aussi large? Pour charmer l'électorat francophone de souche allergique à la différence, la base électorale des Mario Dumont de ce monde?

■■■

Combien d'employés portent des signes religieux ostentatoires? Dix pour cent? Vingt? Où travaillent-ils? Dans les écoles? Les garderies? Le ministre Drainville l'ignore. Le gouvernement n'a aucun chiffre. Il part en guerre en ignorant où se trouve l'ennemi et s'il est nombreux.

La Charte des valeurs soulève des problèmes épineux.

–Le terme ostentatoire. Le ministre a tenté une définition: «Ce qui est très apparent, très démonstratif et qui envoie un message religieux.» Flou à souhait. Et subjectif. Les petites croix seront autorisées, a précisé le ministre. Fort bien. Mais à partir de quelle grosseur une croix n'est-elle plus petite? Cinq centimètres? Dix? Qui va se promener avec un ruban à mesurer pour vérifier qu'aucun jupon religieux ne dépasse? «Le gros bon sens et la discussion vont faire le travail», a dit M. Drainville. Drôlement optimiste, le ministre.

Pourquoi ne pas enlever le crucifix de l'Assemblée nationale? Pourquoi ne pas donner l'exemple? Pourquoi soustraire les bons catholiques à la loi et demander aux autres de laisser leur religion au vestiaire?

– Le droit de retrait. Les universités, les cégeps, les hôpitaux et les municipalités auront le droit de se soustraire à la loi. On risque de se retrouver avec une ville à deux vitesses. À Montréal, il y aura des hôpitaux à voile, à turban et à kippa, et d'autres, expurgés de tout signe religieux. Même chose pour les universités et les cégeps. Ne risque-t-on pas de créer des ghettos? Des cégeps à voile et des cégeps pas de voile?

Combien d'institutions vont utiliser le droit de retrait? Pourquoi les écoles primaires et secondaires ne peuvent-elles pas s'en prévaloir? «Parce que les enfants sont plus jeunes et plus influençables», a répondu le ministre. Mais en quoi une kippa menace-t-elle le caractère laïc d'une école? Ce qui compte, c'est que la religion ne soit plus enseignée au primaire et au secondaire. C'est ça qui garantit le caractère laïc d'une école, pas la suppression de tout signe religieux.

–Les exceptions. Le gouvernement a prévu des exceptions incompréhensibles. La prière dans les conseils municipaux, par exemple. M Drainville s'est crispé quand un journaliste lui a posé la question. On voyait quasiment la sueur couler sur son front.

«Le gouvernement réfléchit», a-t-il répondu. Il réfléchit pour la prière, mais il n'hésite pas une seconde à éliminer les signes religieux des sikhs, des juifs et des musulmans. «Nous sommes tous Québécois», a insisté le ministre. Oui, tous Québécois, surtout les catholiques.

Et les écoles religieuses que le gouvernement subventionne à tour de bras? Une autre exception. Pourquoi?

C'est dans ces zones grises, ces exceptions, que le gouvernement va s'enfarger et qu'un Québec à deux vitesses risque d'émerger. Les candidats à la mairie de Montréal ont été unanimes: ils ont tous l'intention d'utiliser le droit de retrait. La Ville de Montréal sera donc à voile et à kippa, alors que le reste de la province sera javellisé.

Et qui va faire la police? Qui va sillonner les corridors des écoles pour s'assurer qu'aucun voile, aucune kippa ne compromettent la laïcité et l'égalité homme-femme? Et que risqueront les délinquants? Une contravention?

Qui va les émettre? Une police de la religion?

Je pose de nouveau la question: pourquoi ratisser aussi large? Où est le danger?

DEPUIS LE 21 JUIN
FINANCEMENT POLITIQUE MUNICIPAL : DES RÈGLES PLUS STRICTES

POUR QUE NOTRE DÉMOCRATIE SOIT SAINE ET PLUS TRANSPARENTE, TOUS – ÉLECTEURS, CANDIDATS, PARTIS – DOIVENT RESPECTER LES RÈGLES DU JEU. DES MESURES RÉCEMMENT ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE VIENNENT MODIFIER LES RÈGLES EXISTANTES. CE RÉSUMÉ EXPLIQUE LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS POUR L'ÉLECTION MUNICIPALE DU 3 NOVEMBRE PROCHAIN.

Contributions
Le maximum des contributions qu'un donateur peut verser annuellement à **chacun** des partis, candidats d'équipe ou candidats indépendants est dorénavant de 300 $ **dans toutes les municipalités**. Un candidat pourra en outre verser, pour son bénéfice ou celui de son parti, une contribution supplémentaire n'excédant pas 700 $ pour l'exercice financier de l'élection.

Mode de versement
Toute contribution de 100 $ ou plus doit être faite par chèque personnel.

Transparence
Toutes les contributions de 100 $ ou plus ainsi que les rapports financiers et de dépenses électorales des partis et des candidats indépendants autorisés seront affichés sur le site Web du Directeur général des élections.

Dépenses électorales pour les municipalités de 5 000 habitants et plus
Le plafond des dépenses électorales est réduit de 30 % et leur remboursement par la municipalité est haussé à 70 % dans la mesure où les conditions sont remplies.

Infractions
De nouvelles sanctions sont prévues.

POUR PLUS DE DÉTAILS, VISITEZ
ELECTIONSQUEBEC.QC.CA/CONTRIBUTIONSMUNICIPALES

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC
Chaque fois, c'est la démocratie qui gagne

Toute information sur une infraction présumée aux règles sur le financement peut être communiquée au DGE en utilisant sa ligne de dénonciation : 1 855 644-9529

MAIRIE DE MONTRÉAL

Unanimité contre la Charte

KARIM BENESSAIEH

S'il faut en croire les quatre principaux candidats à la mairie, la Charte des valeurs ne sera jamais appliquée à Montréal. Tous l'ont en effet rejetée sans équivoque.

Denis Coderre est celui qui est allé le plus loin en promettant de demander un «statut particulier» sur tout le territoire de la ville, qui toucherait autant l'administration municipale que les hôpitaux et les institutions d'enseignement. Il a qualifié la proposition du gouvernement Marois de «totalement inacceptable».

«Mon vieux pif politique me dit que ça sent la diversion et la division, peut-être pour d'autres fins politiques», a-t-il déclaré.

«On envoie un message qu'au Québec, et à Montréal en particulier, nous ne sommes pas tolérants.» — Marcel Côté, candidat à la mairie de Montréal

Le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron, s'est engagé quant à lui à faire voter la clause de retrait par le conseil municipal. Il estime que l'interdiction du port de signes religieux dans la fonction publique est «une mauvaise nouvelle pour les Montréalais». «Ça ne m'apparaît pas respectueux. Le travail est le meilleur moyen d'intégration. On vise directement un groupe de femmes, et c'est fort malheureux.»

Marcel Côté a qualifié la Charte de «gifle pour Montréal» et estimé qu'elle créerait «des citoyens de seconde classe». Il s'inquiète en outre du tort causé à l'image du Québec sur le plan international. «On envoie un message qu'au Québec, et à Montréal en particulier, nous ne sommes pas tolérants.»

Mélanie Joly a également promis qu'un de ses premiers gestes, si elle est élue, sera de soustraire Montréal à la Charte. «On est contre. Pour nous, c'est simple, il y a plus d'harmonie que de division à Montréal.»

CHARTE DES VALEURS QUÉBÉCOISES

Le gros risque du gouvernement Marois



DENIS LESSARD
ANALYSE

QUÉBEC — Le ministre des Institutions démocratiques, Bernard Drainville, a abattu une carte importante hier avec la politique sur les valeurs québécoises communes. Sans faux pas, il a enfilé point de presse et entrevues, expliqué avec intensité ce qui sera le plat de résistance du gouvernement Marois au cours des prochaines semaines.

Pour l'heure, bien malin celui qui pourrait prédire si le projet – complexe – du ministre Drainville sera l'étincelle nécessaire pour enflammer l'électorat et permettre au gouvernement Marois, qui profite d'une embellie dans les sondages, de se lancer en campagne électorale.

Déjà, les stratèges libéraux ont encerclé la date du 9 décembre sur leur calendrier – première date possible si le déclenchement avait lieu au lendemain des élections municipales. C'est de bonne guerre: l'opposition doit veiller à garder ses militants mobilisés, même si plusieurs se seront déjà envolés vers la Floride au début du mois de décembre.

Pauline Marois, naturellement, ne pencherait pas pour des élections cet automne. Il faudrait la convaincre que ses principaux conseillers lui montrent sans équivoque que « la fenêtre est ouverte ». Le Parti québécois (PQ) ne peut se permettre de revenir avec un autre gouvernement minoritaire. L'embellie, bien réelle quant à la satisfaction à l'endroit du gouvernement, est pour l'instant bien insuffisante pour que le PQ revienne sur le sentier de la guerre.

Au parti de M^me^ Marois, on se croise les doigts. Les sondages montrent que la population, de façon générale, approuve spontanément la neutralité religieuse de l'État, et la seule mention des « valeurs québécoises communes » fait grimper l'aiguille des sondeurs.

Les sondages montrent que la population, de façon générale, approuve spontanément la neutralité religieuse de l'État, et la seule mention des « valeurs québécoises communes » fait grimper l'aiguille des sondeurs.

Mais cela risque d'être une autre paire de manches quand des problèmes concrets surgiront: une femme voilée criant son indignation parce qu'elle est susceptible de perdre son emploi ou un fonctionnaire épinglé à cause de la grosseur de la croix qu'il porte. On verra bien si l'adhésion dont a profité le ministre Drainville quand son projet était encore à l'état de rumeur durera.

Hier, c'était mal parti; tous les candidats à la mairie de Montréal se prévaudront de l'option de retrait pour permettre à leurs employés de porter le voile ou un crucifix s'ils le veulent. Gérard Bouchard et Charles Taylor, les deux gourous qui avaient sillonné le Québec sur cette question en 2007, ont sans ménagement désapprouvé les visées de Québec – « un capharnaüm », a prédit M. Bouchard.

En effet, la part d'arbitraire dans le projet risque d'être un lourd handicap. L'opposition ridiculisait déjà, hier, la distinction bien théorique entre les signes « visibles » et « ostentatoires ». Une croix portée au cou devient acceptable à partir de quelle taille?

Dans le dossier linguistique, le PQ ne s'était pas privé de faire des gorges chaudes quand les libéraux promettaient la « nette prédominance » du français dans l'affichage. Et au fédéral, la reconnaissance des droits des francophones « là où le nombre le justifie » a nourri bien des avocats. Au surplus, Québec reste muet sur la façon dont on traiterait les litiges, inévitables. Le débat de société qui s'engage rend aussi service au gouvernement: pendant que l'opinion publique sera catalysée par les crucifix et les turbans, on s'intéressera moins à l'abandon, très probable, du déficit zéro pour 2013-2014.

En 2007, l'Action démocratique (ADQ) de Mario Dumont avait été catapultée opposition officielle en misant sur ces enjeux. C'était à l'époque où la télé faisait des reportages sur un sandwich au jambon à la cafétéria de l'Hôpital général juif.

Le rapport de la commission Bouchard-Taylor avait décortiqué toutes ces crises, répercutées par les médias – des situations montées en épingle, avaient-ils conclu. Ces différends auraient-ils le même écho aujourd'hui? On a répété longtemps que l'ADQ avait fait recette du débat de société que Mario Dumont avait su déclencher. Le malaise des électeurs nationalistes à l'égard du leader péquiste de l'époque, André Boisclair, est aussi un ingrédient déterminant du succès de Dumont à l'époque.

En essayant de rééditer, à son profit, la stratégie de l'ADQ, le gouvernement Marois risque gros.



PHOTO MATHIEU BÉLANGER, REUTERS
Le Parti québécois de Pauline Marois ne peut se permettre de revenir avec un autre gouvernement minoritaire.

Éducation Craintes d'un exode vers le secteur anglophone

Cette charte des valeurs fera-t-elle fuir en grand nombre les immigrants des cégeps et des universités francophones?

L'avocat Julius Grey fait cette prédiction. « Les institutions anglophones vont demander des exemptions et pas les francophones. Cela va pousser les immigrants vers les institutions anglophones. »

Pour l'heure, les universités consultées – McGill, Montréal, Laval, UQAM et Concordia – se sont toutes abstenues de faire quelque commentaire que ce soit.

De façon générale, le milieu de l'éducation reste sur ses gardes, conscient que cette Charte des valeurs n'est pas encore un projet, mais bien « une mise au jeu », résume Sylvain Mallette, président de la Fédération autonome de l'enseignement qui représente 32 000 enseignants. Farouchement opposé à l'interdiction du port de signes religieux, M. Mallette s'étonne comme plusieurs autres du possible recours à un retrait, accordé aux uns, refusé aux autres.

Josée Scalabrini, présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement qui représente 60 000 profs, salue l'établissement de balises claires.

La Fédération des commissions scolaires est du même avis. Cette charte renforce l'égalité entre les hommes et les femmes, certes, mais la Fédération s'interroge « au sujet des motifs qui sont invoqués pour permettre un droit de retrait sur la question du port de signes religieux ostentatoires aux municipalités, aux cégeps et aux universités notamment, mais pas aux commissions scolaires ».

Enfin, Sylvain Mallette, de la FAE, s'étonne « du silence radio quant au financement des écoles privées confessionnelles », qui sont subventionnées.

— Louise Leduc et Hugo Pilon-Larose

CPE Les intervenants sont divisés

Le projet de Charte des valeurs québécoises divise le réseau des centres de la petite enfance (CPE). Il rencontre une forte opposition à Montréal, alors que les réactions seraient plus favorables en région.

Des débats internes secouent le plus important regroupement national des CPE, l'Association québécoise des CPE (AQCPE). « On a sondé nos membres, et les positions sont très différentes d'une région à l'autre; ça, c'est clair », affirme la directrice des communications, Viriya Thach. Le Regroupement des CPE de l'île de Montréal (RCPEIM) a toutefois déjà fait connaître son opposition à l'idée d'interdire le port de signes religieux ostentatoires dans les CPE. « Le fait qu'une éducatrice porte le voile ne dérange absolument pas la qualité du travail », estime Martine Rocher, directrice générale du CPE Mon Univers. À l'Association des garderies privées du Québec (AGPQ), les membres sont également visés par l'interdit sur le port de signes religieux. « Ça soulève des inquiétudes chez nos membres. Le gouvernement est en train de diviser les Québécois », lance son président, Sylvain Lévesque.

— Tommy Chouinard



CHARTE DES VALEURS QUÉBÉCOISES

« C'est inacceptable »

Gérard Bouchard et Charles Taylor fustigent la charte

KATIA GAGNON

Le projet de loi présenté hier par le ministre Bernard Drainville doit être modifié pour en extraire la question controversée de l'interdiction des signes religieux, croit Gérard Bouchard, qui a coprésidé avec le philosophe Charles Taylor une commission sur la question des accommodements raisonnables il y a cinq ans.

« Sur les balises édictées aux accommodements raisonnables, il y aurait moyen d'avoir un consensus. De façon à ce que tous les Québécois aient l'impression qu'on joue avec les mêmes valeurs, notamment l'égalité homme-femme, dit M. Bouchard. La partie des accommodements est rassembleuse. Quant à l'autre, il faut constater que le Québec n'est pas prêt pour cela maintenant. »

M. Bouchard fustige cette intention du ministre Drainville d'interdire le port de signes religieux dans la fonction publique. « Ça va donner lieu à des échanges pénibles, qui vont nous diviser, nous dresser les uns contre les autres. On va se faire mal. Pour en arriver à un résultat très incertain », dit M. Bouchard.

Incertain, parce que ces dispositions feront à coup sûr l'objet de contestations judiciaires… et les tribunaux pourraient très bien donner raison aux plaignants. « À mon avis, les contestations vont pleuvoir, souligne-t-il. Il est bien sûr permis de supprimer un droit, mais pour un motif supérieur, très important. »

« Dans le cas de la loi 101, l'enjeu supérieur était l'avenir de la francophonie québécoise. Ici, quel est le motif supérieur? Je n'en vois pas », affirme Gérard Bouchard.

Notion de patrimoine

M. Bouchard déplore d'ailleurs que le « patrimoine », dont se réclame le ministre Drainville, ne fasse nulle part l'objet d'une définition. « Bien sûr, une société ne doit pas se dépouiller de ce qui fonde son identité. Mais il faut définir la notion de patrimoine, sinon on ouvre la porte à l'arbitraire. »

La neutralité de l'État dont se réclame le ministre Bernard Drainville pour imposer une charte des valeurs québécoises est « truquée », estime de son côté le philosophe Charles Taylor.

« Le gouvernement sera très ouvert au patrimonial pour les Québécois, mais très fermé pour les autres religions.

« C'est une vision ethnocentrique de la religion. Les religions ne sont pas toutes les calques de la religion catholique. Si on est sikh, c'est l'essence même de la religion que de porter un turban. Du point de vue d'un sikh, l'État ne sera pas neutre. »

« Le message est clair : si vous pratiquez ce genre de religion, ne venez pas ici. » — Charles Taylor

Une gifle

Le message envoyé par la Charte aux nouveaux arrivants qui portent des signes religieux sera reçu comme une gifle, croit M. Taylor. « Le message est clair : si vous pratiquez ce genre de religion, ne venez pas ici. Vous n'êtes pas égaux avec les autres. Et pour ceux qui sont venus sans savoir que ça allait arriver, ça va être encore pire. Ils se sentiront comme des citoyens de seconde zone. Pour moi, c'est inacceptable. »

Le philosophe se dit « époustouflé » par « l'étroitesse d'esprit » qui émane à son avis de ce projet de loi. « C'est un peu comme les Noirs aux États-Unis dans les années 60. Ils étaient invisibles. On refusait de les voir. » Et la société québécoise risque d'en sortir profondément divisée, croit-il. « Ça va renforcer des attitudes négatives par rapport, par exemple, aux musulmans. » C'est sans parler des conséquences sur le personnel de l'État. « Dans certains secteurs, comme la santé, il y a des pénuries ! On va avoir beaucoup de mal à remplacer ces gens-là. »

Mauvais modèle

Gérard Bouchard se dit totalement en désaccord avec les tenants de la laïcité qui disent s'inspirer du modèle français. « L'exemple français, c'est un anti-modèle. Il n'y a pas pire dossier que la France en matière de gestion ethnoculturelle », croit Gérard Bouchard

« Regardez les Roms. Les bulldozers lâchés contre les campements. Les vieilles femmes et les enfants embarqués dans des camions. On se serait cru dans un documentaire relatant une période qui se trouve derrière nous », dit-il.

Ce modèle français, il a mené tout droit aux poudrières des banlieues. « L'exclusion pratiquée par les autorités françaises face aux immigrants de leurs anciennes colonies qu'ils méprisaient, ça donne quoi ? Après trois générations, ça donne la marginalité, le sentiment d'injustice, de révolte. »

Êtes-vous tannés d'avoir mal aux pieds?

Très grande sélection de chaussures et bottes tendance avec ou sans ORTHÈSES.



POINTURES
6 à 15 pour homme
4 à 13 pour femme



Grand choix de LARGEUR
B à 6E pour homme
AAA à 4E pour femme



PLUS DE 300 MODÈLES

Chaussures Dupuis

3963, rue Wellington à Verdun
514.762.5184
www.chaussuresdupuis.com

À 5 minutes du pont Champlain

Ottawa brandit la menace des tribunaux

OTTAWA — **Le gouvernement Harper a évoqué la possibilité de contester la Charte des valeurs québécoise devant les tribunaux, hier, tandis qu'à Ottawa, les partis fédéralistes ont critiqué l'approche du gouvernement Marois. Même le Bloc québécois a pris ses distances et refusé – pour l'instant – d'appuyer l'interdiction du port de symboles religieux ostentatoires pour tous les employés de l'État. Au Canada anglais, des internautes, des commentateurs et des politiciens d'autres provinces se sont insurgés contre le projet.**

« Si une charte est acceptée et passée à l'Assemblée nationale, nous demanderons au ministère de la Justice d'en faire l'examen. Et si elle viole les protections constitutionnelles auxquelles ont droit tous les Canadiens, nous défendrons ces droits. »

— Denis Lebel, ministre fédéral des Affaires intergouvernementales et lieutenant du Québec de Stephen Harper.

« Il y avait une position du Bloc en 2007. Aujourd'hui, on est en 2013. Je veux entendre et réfléchir avec les gens du Bloc, avec mon caucus, avec les gens du bureau national, avec les militants, pour dire : est-ce qu'on doit aller jusqu'au bout, comme le propose le gouvernement du Québec ? »

— Daniel Paillé, chef du Bloc québécois

« Nous sommes catégoriquement opposés à cette approche. Les droits de la personne n'ont pas de date de péremption. Ils ne sont pas temporaires et ils ne sont pas un concours de popularité. »

— Thomas Mulcair, chef du Nouveau Parti démocratique

« Dans les prochaines semaines et mois, nous verrons que les Québécois sont plus ouverts que fermés, plus positifs que négatifs, plus rassembleurs que divisifs, au contraire de ce que Mme Marois prône. »

— Justin Trudeau, chef du Parti libéral du Canada

« Le Canada respecte toutes les croyances de même que le droit de ne pas croire. Nous sommes une société laïque avec une séparation nette entre l'Église et l'État. Le projet de loi québécois tente de répondre à ces valeurs, mais y échoue en tentant de légiférer – et d'interdire – les signes religieux personnels. »

— Elizabeth May, chef du Parti vert du Canada

« Nous voulons rassurer les gens qui habitent en Ontario que ce n'est pas ce que la province de l'Ontario va faire et, pour vraiment mettre l'accent sur le fait que nous valorisons leur diversité, que nous valorisons leur culture, que nous la soutenons. »

— Monte Kwinter, député du Parti libéral de l'Ontario, qui a présenté une motion à l'Assemblée législative de la province pour dénoncer la Charte des valeurs québécoises.

« Telle que proposée, [la Charte] est injuste, mal conçue, cynique, et créera assurément un conflit majeur. Un désastre. »

@mdentandt — Chroniqueur à Postmedia News

« La #charte va fragiliser bcp de femmes montréalaises qui travaillent dans nos garderies, qui sont les grandes sœurs de nos enfants. »

@MarcelCoteMTL — Candidat à la mairie de Montréal

« Je suis un laïciste assez militant, mais j'irais à Québec pour porter une kippa ou un turban si cette chose est adoptée. »

@DougSaunders — Chroniqueur au *Globe and Mail*

— Réactions compilées par Hugo de Grandpré, Martin Croteau, Hugo Pilon-Larose et Joël-Denis Bellavance

Montréal
Automobiles Silver Star Inc.
7800, boul. Décarie
Montréal
514 735-1199

Laval
Mercedes-Benz Laval
3131, Autoroute 440 Ouest
Laval
450 681-2500

Rive-Sud
Mercedes-Benz Rive-Sud
4844, boul. Taschereau
Greenfield Park
450 672-2720

West Island
Mercedes-Benz West Island
4525, boul. Saint-Jean
Dollard-des-Ormeaux
514 620-5900

Boucherville
Duval Mercedes-Benz
1530, rue Ampère
Boucherville
450 449-0222

Blainville
Mercedes-Benz Blainville
10000, chemin du Plein Air
Mirabel (Blainville)
450 435-1313

© Mercedes-Benz Canada Inc., 2013. **Véhicules illustrés : berline C 300 4MATIC^MC 2014 et GLK 250 BlueTEC 4MATIC^MC 2014. PDSF national : 42 250 $/43 500 $.** ** Le prix total de 44 465 $/45 715 $ inclut les frais de transport et de préparation de 2 045 $, les frais du RDPRM de 55,49 $, la taxe de 100 $ sur le climatiseur et les droits de 15 $ sur les pneus. * Offres de location basées sur la berline C 300 4MATIC^MC 2014 et le GLK 250 BlueTEC 4MATIC^MC 2014 proposées uniquement par l'intermédiaire des Services financiers Mercedes-Benz sur approbation du crédit, pendant une durée limitée. Exemple basé sur une location de 498 $/598 $ par mois pendant 39/36 mois. Versement initial de 1 995 $/1 995 $ plus dépôt de sécurité de 500 $/600 $ et taxes applicables payables à la date d'entrée en vigueur du bail. PDSF à partir de 42 250 $/43 500 $. Taux annuel de location de 2,9 %/3,9 %. Obligation totale : 21 917 $/24 123 $. Kilométrage limité à 18 000 km par an (0,20 $/km supplémentaire). Exemple de financement basé sur un terme de 60 mois au taux annuel de 0,9 %/1,9 % et un prix total de 44 465 $/45 715 $. Le paiement mensuel est de 690 $/748 $ (avant taxes) avec un versement initial de 1 995 $/1 995 $. Le coût de l'emprunt est de 923 $/2 100 $, pour une obligation totale de 43 395 $/46 875 $. Frais d'immatriculation, d'enregistrement et d'assurance en sus. Le concessionnaire peut louer ou offrir du financement à prix moindre. Les offres peuvent changer sans préavis et ne peuvent être jumelées à d'autres offres. Pour connaître les détails, voyez votre concessionnaire Mercedes-Benz autorisé ou communiquez avec le Service à la clientèle de Mercedes-Benz au 1 800 387-0100. L'offre se termine le 30 septembre 2013.

CHARTE DES VALEURS QUÉBÉCOISES

Les accommodements revisités



PHOTO PHOTOS.COM

DAPHNÉ CAMERON

Les accommodements raisonnables accordés au fil des ans auraient-ils tous été acceptés à la lumière des nouvelles balises présentées hier par le gouvernement du parti québécois? *La Presse* a revisité différents accommodements controversés au cours des dernières années avec la spécialiste des accommodements Rachida Azdouz afin d'évaluer lesquels auraient passé le « test » et lesquels n'auraient pas pu se conclure.

PORT DU KIRPAN À L'ÉCOLE

Accepté

Le kirpan est un petit poignard porté par une minorité de personnes de confession sikhe. Porté sous les vêtements, il symbolise la lutte qu'ils doivent mener contre l'injustice.

Il y a quelques années, une commission scolaire de Montréal avait empêché un élève de porter le couteau cérémonial. En 2006, la Cour suprême a toutefois tranché à l'unanimité : le fait de prohiber le port du kirpan à l'école enfreignait la liberté de religion de la communauté sikhe.

« La Charte s'applique seulement au personnel des écoles et non aux élèves, précise tout de go Rachida Azdouz. La Charte n'y aurait rien changé. »

Pour ce qui est du port du kirpan par des fonctionnaires de l'État, il serait difficile d'utiliser la nouvelle Charte pour l'empêcher. « C'est un objet qui est porté sous les vêtements et donc qui est caché, alors que la Charte interdit les signes très apparents ou facilement visibles. »

FENÊTRES GIVRÉES DU YMCA À OUTREMONT

Rejeté

La Charte des valeurs québécoises prévoit qu'avant d'accepter un accommodement raisonnable, il faut d'abord prouver que sans cet accommodement, il y a une forme de discrimination. Le fait de voir des personnes s'entraîner à travers les vitres d'un centre de conditionnement physique n'est pas discriminatoire et serait donc clairement rejeté en vertu de la nouvelle Charte, explique Mme Azdouz.

CASQUE DE CONSTRUCTION AU PORT DE MONTRÉAL POUR LES SIKHS

Rejeté

L'un des critères de la Charte des valeurs québécoises pour évaluer les demandes d'accommodements est le risque pour la santé et la sécurité. Un travailleur ne pourrait donc pas troquer le casque pour son turban sur un chantier puisqu'il pourrait compromettre sa propre sécurité. Qui plus est « les tribunaux ont déjà statué qu'il s'agissait d'une demande déraisonnable ».

LIEU DE PRIÈRE POUR LES MUSULMANS À L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE

Pas de changement

« Dans ce cas, la Charte n'apporte rien de plus, dit Mme Azdouz. On est encore à la case départ. » En vertu de la nouvelle Charte, les organisations publiques ou parapubliques dotées d'un conseil d'administration comme les universités pourront avoir recours à un droit de retrait.

SAPIN DE NOËL REBAPTISÉ ARBRE DE VIE À MONTRÉAL

Refusé

La Charte propose de préserver des éléments « emblématiques » et « toponymiques » du patrimoine culturel du Québec. Le sapin dans les institutions publiques est donc là pour rester, a affirmé hier le ministre Drainville. « La Charte est assez claire sur ce point, mais c'est un faux problème puisqu'aucune communauté religieuse n'a jamais demandé que le sapin de Noël soit rebaptisé. C'est le fruit du zèle de certains maires », affirme Mme Azdouz.



Programmes de location au détail et de financement à l'achat offerts par Toyota Canada inc. et conditionnels à l'approbation du crédit par Toyota Services Financiers. L'immatriculation, les assurances, les taxes et les droits sont payables en sus. Sous réserve des conditions applicables, les offres s'adressent aux particuliers qui achètent ou louent un véhicule entre le 4 et le 30 septembre 2013 chez un concessionnaire participant où vous pouvez obtenir tous les détails et conditions. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindre. Les offres peuvent changer sans préavis. * Offres applicables aux modèles Corolla manuelle CE 2013 (BU42EM AA) / RAV4 LE 2013 (ZFREVTAA) de base neufs en stock. Les montants totaux payables mensuellement sont de 144 $ (applicables chez certains concessionnaires) et de 79 $ (applicables chez certains concessionnaires) et des frais de transport et préparation. Franchise annuelle à la location de 20 000 km. Frais de 0,07 $ / 0,10 $ du kilomètre excédentaire à la location. Pour une location de 60 mois, un acompte de 995 $ est payable environ 15 jours plus tard. L'offre de location à versements bimensuels peut être jumelée à la plupart des autres offres, à l'exception des offres Premier versement gratuit et Encore. Le PDSF des modèles Corolla CE 2013 (BU42EM AA) de base neufs en stock est de 17 095 $ / 25 605 $ avant taxes, frais de concessionnaire et frais de transport et préparation inclus. ‡ Toyota Services Financiers renonce au dernier versement; offre aux clients au détail valable pour la plupart des contrats de location de 48 et 60 mois et assujettie à l'approbation du crédit par Toyota Services Financiers. ◆ Offre de financement à l'achat à un taux de 0 % sur 84 mois sur la Corolla CE 2013 (BU42EM AA). Au titre d'exemple, un montant de 17 095 $ financé sur 84 mois à un taux de 0 % donne des paiements mensuels de 203,51 $ pour des frais de crédit de 0 $ et une obligation totale de 17 095 $. † Une initiative de l'AQLPA soutenue par le gouvernement du Québec par l'intermédiaire du Fonds vert. Pour plus d'information, visitez le www.faitesdelair.org. ** La remise aux diplômés (jusqu'à 500 $ peut différer selon le modèle.

COMMISSION CHARBONNEAU

La SQ, police politique



PATRICK LAGACÉ
CHRONIQUE

Depuis quatre ans, on devine les contours des systèmes qui ont permis à des entrepreneurs, des ingénieurs, des organisateurs politiques et parfois même des élus — au municipal comme au provincial — de faire rouler de sales combines lubrifiées avec l'argent des taxes.

Des gens ont été arrêtés et font face à la justice. D'autres n'ont pas été accusés, mais font face à une sorte de culpabilité morale. Vous savez qui ils sont.

Sauf qu'il y a un acteur qui s'en tire trop bien, dans cette thérapie collective anticollusion qui dure depuis quatre ans. Il a sa part de responsabilité dans le climat d'impunité qui a permis aux filous de s'enrichir sur le dos des Québécois.

Je parle, bien sûr, de la Sûreté du Québec (SQ).

■■■

La SQ est le seul corps de police au Québec autorisé à enquêter sur la corruption touchant la politique. La police de Montréal ne peut pas enquêter sur l'écosystème politique municipal ou provincial. Tout comme la police de Laval ne pouvait pas enquêter sur les saloperies lavalloises.

Seule la SQ possède le « niveau 6 » d'enquête qui permet d'enquêter sur la corruption politique.

Quand on sait le nombre de crosses à ciel ouvert qui se déroulaient au Québec, révélées par les journalistes et par la commission Charbonneau, on se dit que des flics le moindrement ambitieux auraient pu pêcher au gros, dans ces étangs-là.

Mais non. Avant la création de l'escouade Marteau, c'était comme si la SQ ne voyait rien, n'entendait rien de ce qui se passait au ministère des Transports ou dans les villes de la couronne nord.

■■■

Je refuse de croire que c'est un hasard. Trop d'indices accumulés au fil des ans donnent à penser que quand les flics de la SQ, les enquêteurs de la base, souhaitaient se pencher sur ces histoires, la volonté de leurs boss était plutôt molle.

À tel point qu'il y a deux ans, j'ai écrit une chronique qui s'intitulait *Bonjour la police... politique,* pour illustrer qu'une des fonctions de la SQ est de s'assurer que ses maîtres politiques ne soient pas embarrassés.

Je me basais sur mes propres infos et sur un récent scoop de Fabrice de Pierrebourg, une lettre qu'il avait reçue d'officiers anonymes de la SQ. Puis, plus tard, l'équipe d'*Enquête* a aussi donné la parole à des flics provinciaux exaspérés de se faire mettre des bâtons dans les roues par des boss qui ne veulent pas faire de vagues qui vont se rendre jusqu'à l'Assemblée nationale.

Quand on sait le nombre de crosses à ciel ouvert qui se déroulaient au Québec, on se dit que des flics le moindrement ambitieux auraient pu pêcher au gros, dans ces étangs-là.

Le Journal de Montréal a sorti une autre pièce à conviction dans le dossier « SQ, police politique », hier. La SQ a avisé le gouvernement Charest que Michel Arsenault, président de la FTQ, était au centre d'une enquête criminelle. C'est la SQ qui a pris l'initiative d'aviser l'État.

On croit rêver !

On ne croit plus, surtout, les mensonges de la SQ qui, au fil des années, jure qu'il y a un mur étanche entre ses enquêtes et le gouvernement en place. C'est faux.

■■■

Après la décision sidérante des patrons de la SQ d'aviser leurs maîtres politiques de l'enquête sur la FTQ, il s'est passé un truc troublant. Les cibles de l'enquête, qui faisaient l'objet d'écoute électronique par la SQ, se sont mises à parler du fait... qu'elles étaient visées par de l'écoute électronique.

L'enquête, Diligence II, a fait patate.

En écrivant ces lignes, j'apprends que la SQ a institué une enquête criminelle pour connaître les sources du *Journal de Montréal.* Une autre après celle qui a été lancée pour connaître les sources journalistiques dans l'affaire de la taupe de la police de Montréal, Ian Davidson.

Cette enquête est demandée par Stéphane Bergeron, ministre de la Sécurité publique. Autre preuve que la SQ est une police politique qui se fiche de la couleur du gouvernement.

Évidemment, n'attendez pas une enquête pour tenter d'arrêter les boss de la SQ qui ont trahi le secret d'une enquête sur la FTQ en alertant le gouvernement Charest.

Parce que des fuites aux journalistes, c'est mal. Mais une fuite aux maîtres politiques, c'est tout simplement dans la description de tâches d'une police politique.

Je me demande comment Bernard Drainville et Jean-François Lisée, deux journalistes qui ont exercé le métier au plus haut niveau, se sentent devant cette chasse aux sorcières. Ils savent, eux, que sans sources confidentielles, il n'y a pas de liberté de la presse digne de ce nom.

■■■

En quoi le caractère politique de la SQ est-il tragique ?

Si la SQ avait agi dans les 25 ans avant 2009, si elle avait institué des enquêtes criminelles à Québec, à Montréal et à Laval, nous n'aurions jamais eu besoin de la commission Charbonneau. Les filous n'auraient jamais pu agir en toute impunité.

En cela, notre police provinciale mérite autant de mépris que les ingénieurs, que les constructeurs et les autres brillants fleurons du politique pour le gâchis qui se déballe chez la juge Charbonneau au quotidien.

Dell recommande Windows.

10 jours restants Jours d'aubaines

DELL Le pouvoir d'en faire plus

À vos marques. Prêts? **Partez.**

Visitez Dell.ca pour voir toutes les offres en vigueur aujourd'hui seulement.

Économiser maintenant avec les Jours d'aubaines*. De nouvelles offres tous les jours sur des PC, des tablettes et d'autres produits électroniques.

Inspiron 15R

Avec son beau fini en aluminium brossé, l'Inspiron 15R est conçu pour bien paraître et vous divertir pratiquement partout.

À partir de : ~~619,99 $~~*
549,99 $* Économie totale : 70 $*

18 $/mois pour 48 mois à un taux d'intérêt annuel de 21,99%Δ

- La 4e génération de processeur Intel® Core™ i5
- Windows 8
- Mémoire de 8 Go*, disque dur de 1 To*
- Carte Wireless-N d'Intel® avec Bluetooth® 4.0

Ajoutez un plan de soutien technique avancé de 1 an pour **79 $***.



15,6 po

L'image à l'écran est simulée.

Nouvelles aubaines chaque jour – quantités limitées.



17,3 po

Inspiron 17R

À la recherche de divertissement, de polyvalence et de mobilité? L'Inspiron 17 a ce qu'il vous faut.

À partir de ~~599,99 $~~*
529,99 $* Économie totale : 70 $*

17 $/mois pour 48 mois à un taux d'intérêt annuel de 21,99% Δ

- La 3e génération de processeur Intel® Core™ i3
- Windows 8
- Mémoire de 6 Go* et disque dur de 750 Go
- Carte Intel® Wireless-N avec Bluetooth® 4.0

Ajoutez un plan de soutien technique avancé de 1 an pour **79 $***.



Inspiron 660

Connexion simplifiée aux caméras, aux lecteurs de MP3 et aux téléviseurs HD, avec largement de ports USB et de fonctions HDMI.

À partir de ~~649,99 $~~*
579,99 $* Économie totale : 70 $*

19 $/mois pour 48 mois à un taux d'intérêt annuel de 21,99% Δ

- La 3e génération de processeur Intel® Core™ i5
- Windows 8
- Mémoire de 8 Go*; disque dur de 2 To*
- Carte graphique* GeForce® GT 620 de 1 Go de NVIDIA®*

Ajoutez le service à domicile de 3 ans après diagnostic à distance* pour **99 $***.



Disque dur externe My Book Essential de 3 To de Western Digital® – Noir

À partir de ~~179,99 $~~*
119,99 $* Économie totale : 60 $*

Référence Dell : **A4639523**

Compatibilité USB 3.0 et USB 2.0

Profitez de la livraison gratuite* et des retours simplifiés* sur Dell.ca.

Aucun intérêt sur votre achat entière de 499$* et plus. Sur le compte privilège Dell. En savoir plus au Dell.ca/sansinteret.

Faites-en plus avec la technologie que vous aimez. Visitez le site **Dell.ca/aubaines** ou composez le **866-402-9385**.

Inscrivez-vous pour recevoir des offres exclusives à l'adresse sur : Dell.ca/offrescourriel

Suivez-nous sur : twitter.com/Delldomicileca

Aimez-nous sur : facebook.com/DellCanada

Offres en vigueur le 11 septembre 2013, à moins d'indication contraire.

*PRÊT À TEMPÉRAMENT COMPORTANT DES VERSEMENTS ÉCHELONNÉS SUR 48 MOIS (le « prêt ») offert par Services Financiers Dell Canada Limitée aux clients admissibles, suite à approbation de crédit. Un montant de transaction minimal de 499 $ est exigé. Aucun versement initial exigé. Le montant du paiement mensuel indiqué dans l'annonce est établi en fonction d'un taux d'intérêt annuel de 21,99 % et d'une avance d'un montant égal au prix annoncé pour la configuration d'un produit spécifique. **Si votre demande de prêt est approuvée, nous établirons le taux d'intérêt annuel applicable à votre prêt selon nos critères de crédit et notre évaluation de votre solvabilité. Les taux d'intérêt annuels actuels applicables à nos prêts vont de 13,99 % à 28,99 %.** Si votre demande est approuvée, votre paiement mensuel réel sera fondé sur le taux d'intérêt annuel applicable à votre prêt. Exemple d'un prêt assorti d'un taux d'intérêt annuel de 21,99 % : montant de 999 $ avancé; paiement mensuel de 31,47 $; montant total payable de 1510,56 $; coût d'emprunt total de 511,56 $. Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec Dell. *AUCUN INTÉRÊT DURANT 6 MOIS sous réserve d'un montant de transaction minimal de 499$ (l'« offre sans intérêt ») sous réserve de certaines conditions. Offert par Services Financiers Dell Canada Limitée aux clients admissibles, suite à approbation de crédit. Cette promotion est offerte seulement aux clients résidant au Québec qui ouvrent un compte privilège Dell avec Services Financiers Dell Canada Limitée (un « compte privilège Dell ») pour des achats admissibles effectués auprès de Dell entre le 6 septembre 2013 et le 19 Septembre, 2013 avant 22 h, heure avancée de l'Est (HE); offre non disponible pour les commandes ou pour les plans de financement conclus avant ou après cette période promotionnelle. La période sans intérêt débute à la date à laquelle Dell vous livre les biens et se termine 6 mois après cette date (la « période sans intérêt »). En vertu de l'offre sans intérêt, aucuns frais de crédit ne courre sur les sommes avancées et portées au compte privilège Dell pendant la période sans intérêt. Toute somme avancée en vertu de l'offre sans intérêt et portée au compte privilège Dell doit être remboursée à la fin de la période sans intérêt. Toutes les modalités du compte privilège Dell s'appliqueront à toute somme alors impayée, y compris l'application de frais de crédit à un taux de crédit de 28,99 % l'an, calculé quotidiennement à compter du premier jour suivant la fin de la période sans intérêt. **LPRIX ET COMMANDES :** Les économies sont calculées sur le prix régulier de Dell. La valeur totale d'un ensemble est égale à la totalité des prix réguliers offerts par Dell pour les articles distincts; les économies relatives à l'ensemble représentent la différence entre le prix annoncé de l'ensemble et la valeur totale. Les prix ne comprennent pas les taxes applicables, les frais d'expédition et de manutention, la taxe sur l'environnement, les frais de reconstitution de stocks et les autres frais. Les renseignements contenus dans ce document peuvent être erronés; de plus, Dell se réserve le droit de les annuler, de les modifier ou de les remplacer en tout temps et sans préavis. Dell se réserve le droit d'annuler une commande découlant d'une erreur et de limiter les quantités à cinq systèmes par client. Cette offre ne peut être combinée à toute autre offre ou à tout autre rabais (limite d'une offre par système admissible). Certains produits, configurations, couleurs ou motifs peuvent avoir une disponibilité limitée. **SERVICE À DOMICILE APRÈS DIAGNOSTIC À DISTANCE :** Si le problème est couvert par la garantie limitée sur le matériel, mais qu'il ne peut être réglé à distance, un technicien viendra sur place ou des pièces seront envoyées, habituellement un ou deux jours ouvrables suivant le diagnostic à distance. La disponibilité peut varier. D'autres conditions s'appliquent. Pour tous les détails, consultez le site dell.ca/contratsdeservice. **SERVICE EN CAS DE DOMMAGE ACCIDENTEL :** Exclut le vol, la perte et les dommages causés par le feu, les inondations ou autres calamités naturelles et les dommages intentionnels. Il est possible que le client doive retourner le système à Dell. Pour les détails complets, consultez le site dell.ca/contratsservice. **LOJACK :** LoJack pour les portables n'est pas une offre de Dell. Certaines conditions s'appliquent. Pour tous les détails, consultez les conditions générales à l'adresse www.lojackforlaptops.com. **AUTRES OFFRES DE SERVICE :** Rendez-vous à l'adresse dell.ca/contratsdeservice pour obtenir l'entente de service et les détails. Certains services sont fournis en vertu d'un contrat entre le client et un tiers. **JOURS D'AUBAINES :** Le prix de vente de chaque produit est limité à un article par commande ou par client. **SERVICE À DOMICILE APRÈS DIAGNOSTIC À DISTANCE :** Le diagnostic à distance permet à un technicien en ligne ou au téléphone de déterminer la cause d'un problème; il peut nécessiter l'accès à l'intérieur du système par le client ainsi que des séances multiples ou prolongées. Si le problème est couvert par la garantie limitée sur le matériel, mais qu'il ne peut être réglé à distance, un technicien viendra sur place ou des pièces seront envoyées, habituellement un ou deux jours ouvrables suivant le diagnostic à distance. La disponibilité peut varier. D'autres conditions s'appliquent. Pour tous les détails, consultez le site dell.ca/contratsdeservice. **ERREURS :** Les prix, les offres, les configurations et toute autre information dans le présent document sont sujets à erreur, aux annulations, aux modifications et aux substitutions, à la discrétion de Dell, en tout temps et sans préavis. Dell n'est pas responsable des erreurs de typographie, de photographie, de prix, d'affichage ou autres. **POLITIQUE DE RETOUR DE DELL :** Si vous êtes l'acheteur initial ayant acheté de nouveaux produits directement de Dell, vous pouvez retourner les produits dans un état comme neuf à Dell jusqu'à 30 jours après les avoir reçus, pour remboursement du prix d'achat des produits, s'ils sont déjà payés. Si vous êtes l'acheteur initial ayant acheté des produits remis en état ou remis à neuf de Dell, vous pouvez les retourner à Dell dans les 14 jours suivant la date figurant sur le relevé d'expédition ou la facture pour obtenir le remboursement de leur prix d'achat ou une note de crédit équivalente. Dans un cas comme dans l'autre, le remboursement ou le crédit ne comprend pas les frais d'expédition ou de manutention indiqués sur votre bordereau d'emballage ou votre facture; vous êtes responsable de ces derniers. Pour obtenir tous les détails, consultez le site dell.ca/contratsdeservice. **DISPONIBILITÉ :** Certains produits, configurations, couleurs ou motifs peuvent avoir une disponibilité limitée. **Conditions et modalités du client :** tous les achats sont assujettis aux conditions de l'entente du client de Dell ou aux modalités standard de vente de Dell, aux modalités de la garantie limitée de Dell sur le matériel ou aux ententes de service applicables de Dell ou de tiers. Copies disponibles sur demande ou sur Dell.ca. **GRAVEURS CD/DVD/BLU–RAY :** les disques gravés avec ce lecteur peuvent ne pas être compatibles avec certains lecteurs; utilisez un DVD+R pour une compatibilité maximale. **TRAITEMENT GRAPHIQUE ET MÉMOIRE SYSTÈME (SDRAM) :** Une portion importante de la mémoire pourrait être allouée au traitement graphique, selon la capacité de mémoire du système et d'autres facteurs. **DISQUES DURS :** 1 Go correspond à 1 milliard d'octets et 1 To équivaut à mille milliards d'octets; la capacité réelle sera inférieure et variera selon le matériel préinstallé et l'environnement d'exploitation. **AUTRES OFFRES DE SERVICE :** Rendez–vous à l'adresse www.dell.ca pour obtenir l'entente de service et les détails. Certains services sont fournis en vertu d'un contrat entre le client et un tiers. **McAFEE SECURITY CENTER :** Cette offre n'est valable qu'au point de vente, au moment où vous achetez votre système; elle n'est plus disponible après l'achat de votre système. point de vente, au moment où système et d'autres facteurs. **DISQUES DURS :** 1 Go ***MARQUES DE COMMERCE ET DROITS D'AUTEUR : INTEL :** Ultrabook, Celeron, Celeron Inside, Core Inside, Intel, Logo Intel, Intel Atom, Intel Atom Inside, Intel Core, Intel Inside, Logo Intel Inside, Intel vPro, Itanium, Itanium Inside, Pentium, Pentium Inside, vPro Inside, Xeon, Xeon Phi, et Xeon Inside sont des marques de commerce d'Intel Corporation aux Etats-Unis et dans d'autres pays. **BLUETOOTH :** La marque et les logos de Bluetooth sont la propriété de Bluetooth SIG Inc. et sont utilisés sous licence par Dell. **BLU-RAY DISC :** Blu-ray Disc et le logo Blu-ray Disc sont des marques de commerce de Blu-ray Disc Association. **AUTRE :** Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de leur détenteur respectif. © Dell Inc., 2013. Tous droits réservés. Les exemples d'entreprises, de produits, de noms de domaine, d'adresses électroniques, de logos, de personnes, de lieux et d'événements décrits dans ce document sont fictifs et aucune association n'est voulue ni sous-entendue. Tous droits réservés. Les exemples d'entreprises, de produits, de noms de domaine, d'adresses électroniques, de logos, de personnes, de lieux et d'événements décrits dans ce document sont fictifs et aucune association n'est voulue ni sous-entendue.

intel inside CORE i5

PHOTO TIRÉE D'UNE VIDÉO, LA PRESSE
Jocelyn Anctil

Un témoin raconte son calvaire

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN

Un entrepreneur de l'Estrie a témoigné devant la commission Charbonneau des graves répercussions de l'intimidation dont il a été victime en 2010. Jocelyn Anctil a perdu près de 900 000$ et a frôlé la faillite après avoir été la cible d'une vague d'incendies criminels.

Plusieurs entreprises de Jocelyn Anctil, principalement les réserves de ponceaux de plastique, produits utilisés dans l'assainissement des eaux dans les régions rurales, ont été incendiées en 2010. Les soupçons se sont rapidement tournés vers une entreprise rivale: les Ponceaux de l'Estrie, dirigée par un certain Raymond Ray Coulombe. L'homme, mort de causes naturelles depuis, était bien connu des policiers pour ses activités criminelles, ce qui lui avait valu le surnom de « caïd de Stukely-Sud ».

Jocelyn Anctil dit avoir compris le message: il a cessé de participer aux appels d'offres auxquels participait les Ponceaux de l'Estrie ou gonflait artificiellement ses prix pour s'assurer de ne pas gagner. « Ç'a baissé notre chiffre d'affaires. On s'est demandé si ça valait la peine de se battre pour des ponceaux. Au point d'abandonner », a dit M. Anctil. D'autant plus que la vente de ponceaux représentait à peine 2 % de son chiffre d'affaires.

Demande de protection

Gestion J. Anctil a frôlé la faillite quand son assureur, échaudé par les incendies criminels, a refusé de renouveler sa couverture. L'entrepreneur demande ainsi à la Commission de recommander que les entreprises puissent être protégées par le gouvernement, à l'instar de la protection accordée aux victimes d'actes criminels.

La Commission poursuit ses audiences en non-publication au moins pour le reste de la semaine. Après le témoignage de Jocelyn Anctil, deux policiers ont témoigné hier au sujet des enquêtes menées sur un groupe criminel en Abitibi, le projet Écrevisse. Quatre autres témoins doivent témoigner sous interdit de publication.

Monde municipal Collusion et corruption

Cinq ingénieurs devant leur conseil de discipline

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN

Cinq ingénieurs municipaux soupçonnés d'avoir pris part à la collusion et à la corruption sont traduits devant le conseil de discipline de l'Ordre des ingénieurs. Visés par 20 plaintes, ceux-ci pourraient être radiés à vie ou se voir révoquer leur permis d'exercice.



PHOTO TIRÉE D'UNE VIDÉO, LA PRESSE
Robert Marcil



PHOTO TIRÉE D'UNE VIDÉO, LA PRESSE
Luc Leclerc



PHOTO ARCHIVES PC
Gilles Vézina

L'Ordre des ingénieurs dit avoir ouvert des enquêtes sur pas moins de 450 de ses membres dans la foulée des travaux de la commission Charbonneau où un vaste stratagème de collusion et de corruption a été exposé. Une centaine d'enquêtes touchent des cas de collusion et de corruption tandis que 350 concernent des contributions politiques illégales. « Sur 60 000 membres, c'est une minorité, mais une minorité qu'on préférerait ne pas avoir », a indiqué le président de l'Ordre, Daniel Lebel.

Montréal et Saint-Jean-sur-Richelieu

Les cinq premiers ingénieurs à faire les frais de cette vague d'enquête sont Robert Marcil, Luc Leclerc, Gilles P. Vézina, Claudio Balliana et André Lebeuf. Les quatre premiers étaient à l'emploi de la Ville de Montréal tandis que le dernier travaillait pour Saint-Jean-sur-Richelieu.

On leur reproche d'avoir dérogé au Code des professions ou au Code de déontologie des ingénieurs, notamment en acceptant des avantages ou cadeaux et d'avoir manqué d'intégrité. « L'Ordre a pris l'engagement de déployer les moyens nécessaires pour que des enquêtes rigoureuses soient menées à bien et que les ingénieurs ayant commis des gestes potentiellement répréhensibles soient jugés par leur Conseil de discipline », a déclaré M. Lebel.

La majorité des 20 plaintes portées hier découlent d'informations mises à jour à la Commission. L'Ordre dit toutefois avoir poussé l'enquête plus loin et a ainsi pu cibler des faits jamais rendus publics.

Les plaintes seront entendues par le Conseil de discipline, qui aura la responsabilité de déterminer les sanctions à imposer aux ingénieurs reconnus fautifs.

Cinq cas

Ex-directeur des travaux publics de Montréal, Robert Marcil a reconnu devant la commission Charbonneau avoir fait un voyage en Italie dont une large partie des frais a été couverte par l'entrepreneur Joe Borsellino. L'enquête publique a aussi souligné plusieurs échanges téléphoniques entre l'ingénieur et des entrepreneurs qui prenaient part à des appels d'offres de la métropole.

L'ingénieur à la retraite Luc Leclerc a reconnu pour sa part à la Commission avoir collaboré avec des entrepreneurs pour l'octroi de faux extras. Il a affirmé avoir reçu des centaines de milliers de dollars en pots-de-vin.

L'ingénieur Gilles Vézina, qui a pris sa retraite alors qu'il était suspendu par la Ville de Montréal, a reconnu lors de son témoignage avoir reçu de nombreux cadeaux. Il a toutefois toujours nié fermement avoir pris part à la collusion.

Même s'il n'a pas été appelé à témoigner, le nom de Claudio Balliana a surgi lors de la Commission lorsque l'un de ses courriels a été présenté. Le fonctionnaire de la division des travaux publics de Montréal a écrit à l'entrepreneur Nicolo Milioto pour le conseiller sur une soumission. M. Balliana a quitté son poste à la ville de Montréal en juin.

Quant à André Lebeuf, son nom n'a pas fait surface à la Commission. Cet ancien fonctionnaire de Saint-Jean-sur-Richelieu, arrêté en septembre 2009, a été reconnu coupable en juin dernier d'abus de confiance. Il dirigeait l'usine d'épuration des eaux de Saint-Jean jusqu'à son congédiement le 10 juillet 2010. Il était soupçonné d'avoir perçu des sommes d'argent et des cadeaux d'un fournisseur de l'usine.

André Lebeuf doit recevoir sa sentence le 7 octobre prochain. Il devra répondre de deux plaintes à son conseil de discipline pour avoir omis d'informer l'Ordre des ingénieurs de sa condamnation, une obligation qu'il avait en vertu du Code des ingénieurs.

« Sur 60 000 membres, c'est une minorité, mais une minorité qu'on préférerait ne pas avoir. » — Daniel Lebel, président de l'Ordre des ingénieurs du Québec

LES INGÉNIEURS CIBLÉS

Robert Marcil

Trois plaintes pour s'être placé dans une situation de conflit d'intérêts, ne pas avoir fait son travail avec intégrité et avoir accepté un avantage.

Luc Leclerc

Sept plaintes pour ne pas avoir fait son travail avec intégrité, avoir recouru à des procédés malhonnêtes ou douteux, avoir accepté un avantage, s'être placé en conflit d'intérêts et ne pas avoir averti le syndic qu'il croyait qu'un ingénieur enfreignait le règlement.

Gilles Vézina

Quatre plaintes pour avoir accepté un avantage, avoir donné des conseils contradictoires ou incomplets, avoir utilisé des plans qu'il savait ambigus et avoir recouru à des procédés malhonnêtes ou douteux.

Claudio Balliana

Quatre plaintes pour avoir manqué à l'honneur ou à la dignité de sa profession, avoir accepté un avantage, ne pas avoir agi avec intégrité, avoir recouru à des procédés malhonnêtes ou douteux et s'être placé en conflit d'intérêts.

André Lebeuf

Deux plaintes pour avoir omis d'informer l'Ordre dans un délai de 10 jours qu'il avait été condamné pour une infraction.

ÉVÉNEMENT FIN D'ANNÉE
MODÈLES CADILLAC 2013

VOITURE NORD-AMÉRICAINE DE L'ANNÉE 2013

BERLINE ATS 2013
2,0 L TURBO À TRACTION INTÉGRALE
LOUEZ À 349 $[1] PAR MOIS
VERSEMENT INITIAL 2 399 $
0,9 % PENDANT 36 MOIS
INCLUT 3 000 $[2] DE RÉDUCTION DE PRIX
PREMIÈRE MENSUALITÉ À NOS FRAIS[4].
COMPREND LE TRANSPORT ET LA TAXE DE CLIMATISATION

CHOIX SÉCURITAIRE PAR EXCELLENCE EN 2013 SELON L'IIHS

MULTISEGMENT SRX 2013
LOUEZ À 399 $[1] PAR MOIS
VERSEMENT INITIAL 2 599 $
0,9 % PENDANT 48 MOIS
INCLUT 4 250 $[2] DE RÉDUCTION DE PRIX
PREMIÈRE MENSUALITÉ À NOS FRAIS[4].
COMPREND LE TRANSPORT ET LA TAXE DE CLIMATISATION

PROTECTION CADILLAC
Profitez de l'ensemble le plus complet d'avantages pour propriétaires offert par un constructeur automobile. La protection Cadillac offre des avantages exclusifs tels que le programme d'entretien supérieur sans frais, qui couvre les vidanges d'huile, la permutation des pneus et l'inspection complète du véhicule en plusieurs points pendant 4 ans ou 80 000 km, sans oublier les télédiagnostics, les applications mobiles et plus encore[3].

VISITEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE CADILLAC DÈS AUJOURD'HUI. contactercadillac.ca

BROSSARD CADILLAC, 2555, BOULEVARD MATTE, SUITE 100, 450 619-6669
CADILLAC DE LAVAL, 2800, BOULEVARD CHOMEDEY, 450 681-0028
CHALUT JOLIETTE, 250, BOULEVARD ANTONIO-BARRETTE, 514 861-4859
DESCHAMPS SAINTE-JULIE, 333, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER, 450 649-9333
GRAVEL DÉCARIE, 6100, BOULEVARD DÉCARIE, 514 342-2222
GRAVEL ÎLE-DES-SŒURS, 1007, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE, 514 769-5353
ÎLE-PERROT, 2000, BOULEVARD DU TRAVERSIER, 514 425-4567
LE RELAIS MONTRÉAL, 9411, AVENUE PAPINEAU, 514 384-6380
WEST ISLAND, 3650, BOULEVARD DES SOURCES, 514 683-6555

L'Association des concessionnaires Cadillac du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers et s'appliquant aux modèles 2013 neufs suivants : ATS 2,0 L TI (6AM69/1SF) et SRX V6 TA (6NG26/1SA). Les modèles illustrés peuvent comprendre certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. Transport (1 650 $) et taxe de climatisation (100 $, le cas échéant) inclus. Immatriculation, assurance, frais liés à l'inscription au RDPRM, droits et taxes en sus. 1. Prix à l'achat de 38 385 $ pour ATS et de 37 745 $ pour SRX. Paiements mensuels basés sur une location de 36 mois, à un taux de 0,9 % pour ATS ; basés sur une location de 48 mois, à un taux de 0,9 % pour SRX. Sur approbation de crédit de la Financière GM. Limite annuelle de 20 000 km ; 0,20 $ par kilomètre excédentaire. Certaines conditions s'appliquent. 2. Ces offres s'adressent aux particuliers du Canada seulement, du 4 septembre 2013 au 31 octobre 2013. Le rabais de liquidation (2 000 $ pour ATS et 4 250 $ pour SRX) et le rabais de location (1 000 $ pour ATS) sont des crédits de livraison offerts au concessionnaire par le fabricant, valides pour les modèles 2013 neufs, et s'appliquent aux prix avant les taxes. Autres rabais offerts sur la plupart des modèles. 3. Garantie de 4 ans ou 80 000 km, selon la première éventualité. Consultez votre concessionnaire pour plus de détails. 4. Offre applicable uniquement aux particuliers locataires admissibles au Canada ayant obtenu une approbation de crédit de la Financière GM, qui ont conclu une entente de location avec la Financière GM et qui ont accepté la livraison, entre le 4 septembre 2013 et le 30 septembre 2013, d'un véhicule neuf admissible Chevrolet Cruze ou Traverse 2014 ; Buick Enclave 2014 ; GMC Acadia 2014 ; Cadillac 2014 ou 2013. La General Motors du Canada paiera le premier versement mensuel de la location (y compris les taxes et toute somme applicable, normalement payable à la livraison du véhicule de location, tel qu'établi dans le contrat de location). Après le premier mois, le locataire devra effectuer tous les versements prévus jusqu'à l'échéance du contrat de location. Cette offre n'est pas monnayable et ne peut être combinée avec certaines autres offres incitatives portant sur les véhicules GM. La General Motors du Canada Limitée se réserve le droit de modifier ou de supprimer ses offres, en tout ou en partie, pour quelque raison que ce soit, à tout moment et sans préavis. Nul là où la loi l'interdit. D'autres conditions et restrictions s'appliquent. Détails chez votre concessionnaire. Ces offres sont exclusives aux concessionnaires du RMAB Québec (excluant la région de Gatineau-Hull) et ne peuvent être combinées avec aucune autre offre ni aucun autre programme incitatif d'achat, à l'exception des programmes de La Carte GM, de prime pour étudiants et de GM Mobilité. La GMCL se réserve le droit de modifier, de prolonger ou de supprimer ces offres et ces programmes pour quelque raison que ce soit, en tout ou en partie, à tout moment et sans préavis. Le concessionnaire peut vendre ou louer à un prix moindre. Une commande ou un échange entre concessionnaires peut être requis. **Pour de plus amples renseignements, passez chez votre concessionnaire, composez le 1 888 446-2000 ou visitez cadillac.ca.**



PHOTO ROBERT SKINNER, ARCHIVES LA PRESSE

« Nous aimerions bien atteindre les 10 premières positions du palmarès mondial, mais il faut voir si ce rêve est réaliste en regard de nos situations budgétaires », explique Suzanne Fortier, principale et vice-chancelière de McGill.

CANADA / PALMARÈS DES UNIVERSITÉS

McGill perd le premier rang

LOUISE LEDUC

Dans le palmarès QS des meilleures universités du monde, l'Université McGill apparaît pour la première fois derrière la mieux cotée des universités canadiennes, l'Université de Toronto.

Ces palmarès valent ce qu'ils valent, mais voilà: l'Université de Toronto apparaît donc au 17e rang et l'Université McGill, au 21e.

Ces quelques petits rangs ne sont pas si significatifs, relève Suzanne Fortier, qui est depuis cinq jours principale et vice-chancelière de l'Université McGill.

« Notre note est restée la même et la marge d'erreur est grande », souligne-t-elle.

Cela dit, reconnaît-elle, il existe indéniablement une grande différence entre son université et celles qui décrochent les tout premiers rangs, les habituelles MIT, Harvard et Cambridge. « Nous aimerions bien atteindre les 10 premières positions du palmarès, mais il faut voir si ce rêve est réaliste en regard de nos situations budgétaires. Au Canada, le ratio étudiants/professeurs est élevé et on a beaucoup de chemin à faire pour en arriver à des fonds de dotation comparables à ce qui se voit à Harvard ou à Princeton. »

Si les nouvelles étaient cette fois moins bonnes pour l'Université McGill, l'Université de Montréal, elle, y a trouvé de quoi se réjouir.

Elle a obtenu la 92e place, en hausse de 12 rangs par rapport à l'an dernier et de 45 places en deux ans.

Ce palmarès, qui évalue 700 universités dans le monde, se base notamment sur des sondages menés auprès d'étudiants et d'employés, en plus de considérer le ratio étudiants/professeurs.

LES UNIVERSITÉS D'ICI DANS LE MONDE

- Université de Toronto 17e
- **Université McGill 21e**
- Université de la Colombie-Britannique 49e
- **Université de Montréal 92e**
- Université de l'Alberta 96e
- Université McMaster 140e
- Université de Waterloo 180e
- Université Queen's 189e
- University of Western Ontario 199e
- Université de Calgary 201e

VEAUX ET ANTIBIOTIQUES

Écolait demande aux éleveurs de respecter les règles

MARIE ALLARD

Le producteur Écolait reconnaît que « des résidus de doxycycline furent trouvés dans les reins de certaines carcasses de veaux » par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) en juillet, à son abattoir. Depuis, l'entreprise a demandé à ses éleveurs de cesser de donner aux veaux cet antibiotique non homologué.

« Le 9 août 2013, Écolait a demandé l'arrêt total d'utilisation de la doxycycline à l'intérieur de l'ensemble de sa chaîne d'élevage, soit près de 140 fermes québécoises, qui produisent plus de 71 000 veaux de lait annuellement », a précisé l'intégrateur dans un communiqué.

La doxycycline est un antibiotique utilisé en médecine humaine pour traiter diverses infections, allant de la syphilis à la pneumonie. Cet antimicrobien est « non homologué pour usage chez les animaux destinés à l'alimentation au Canada », selon l'ACIA.

« Depuis le 22 août, tous les tests effectués ont démontré que les foies sont conformes et aptes à être mis en marché. »
— Le producteur Écolait

Les tests se poursuivent

Rappelons que le 25 juillet, l'Agence a demandé à Écolait de mettre en place un plan d'action pour prévenir la distribution de produits contaminés. Insatisfaite des mesures proposées, « l'ACIA a pris la décision le 9 août de mettre sous détention tous les foies et les reins de veaux abattus à cet établissement », a indiqué Elena Koutsavakis, porte-parole de l'Agence. Depuis, les foies d'Écolait sont testés par un laboratoire et rejetés si de la doxycycline est détectée.

« Depuis le 22 août, tous les tests effectués ont démontré que les foies sont conformes et aptes à être mis en marché, a indiqué Écolait. Les tests se poursuivent encore pour s'assurer d'une qualité optimal [sic] de notre produit. »

L'ACIA a refusé de préciser quelle quantité de foie de veau a été retirée du marché. « Pour connaître les données de production commerciale, veuillez demander à l'exploitant », a répondu Mme Koutsavakis. Écolait ne nous a pas répondu à ce sujet.

LA PRODUCTION DE VEAUX EN CHIFFRES

Le Québec comptait en 2011 :

342
exploitations de veaux de grain

291
exploitations de veaux de lait

Note : certaines exploitations peuvent être actives dans plusieurs productions.

Source : *Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec*, édition 2012

Audi
Vorsprung durch Technik

L'évènement Coup de foudre Audi



Modèle A4 Technik Série S illustré

Laissez la passion vous guider.

Les nouveaux modèles 2014 sont arrivés.

Un de nos modèles 2014 vous est tombé dans l'œil? C'est normal. Ce sont nos modèles les plus technologiquement avancés à ce jour. Alors, inutile de résister. Il n'y a pas meilleur moment pour faire un essai routier.

Passez chez votre concessionnaire ou visitez audi.ca dès aujourd'hui.

Les offres prennent fin le 30 septembre.

Audi A4 2.0 Komfort quattro^MD 2014

LOCATION À PARTIR DE
488 $†
par mois avec acompte de 2 750 $

TROIS PREMIÈRES MENSUALITÉS
GRATUITES‡

Audi Niquet
1917, boul. Sir-Wilfrid-Laurier, route 116
Saint-Bruno
T : 450.653.7553
audi.ca/niquet

Park Avenue Audi
9800, boul. Taschereau
Brossard
T : 450.445.4811
audi.ca/park-qc

Audi Popular
5442, rue Saint-Hubert
Montréal
T : 514.270.3566
audi.ca/popular

Audi Lauzon
2400, boul. Chomedey
Laval
T : 450.688.1120
audi.ca/lauzon

Audi Prestige
5905, route Transcanadienne
Saint-Laurent
T : 514.364.7777
audi.ca/prestige

Audi Prestige Ddo
4600A, boul. Saint-Jean
Dollard-des-Ormeaux
T : 514.426.7777
audi.ca/prestige-west

© Audi Canada, 2013. † Offres de location d'une durée limitée présentées par Audi Finance sur approbation de crédit sur les modèles Audi A4 2.0 Komfort quattro 2014 avec boîte manuelle à 6 vitesses neufs et n'ayant jamais été immatriculés. Si vous louez une Audi A4 2.0 Komfort quattro 2014 au PDSF de base de 41 995 $ à un taux de location de 4,9 % pendant 48 mois, les paiements seront de 488 $, y compris la prélivraison, le transport (1 995 $) et la taxe sur le climatiseur (100 $). ‡ Trois premières mensualités gratuites jusqu'à concurrence de 666$ par mois, taxes incluses. Montants dûs au début du bail : acompte de 2 750 $ (ou échange équivalent), droits environnementaux pour les pneus (15 $), frais d'inscription jusqu'à 46 $ au Registre des droits personnels et réels mobiliers, et dépôt de sécurité (570 $). Taxes, immatriculation, assurances et autres options en sus. Obligation totale : 25 341 $. Frais de 0,25 $ par kilomètre pour le kilométrage supérieur à 16 000 km par an assumés par le locataire. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindre.Les offres sont en vigueur pour les transactions conclues avec voitures livrées entre le 4 et le 30 septembre 2013, et peuvent être modifiées ou annulées sans préavis. Modèle A4 Technik Série S montré avec options et caractéristiques pouvant ne pas être disponibles au moment de l'achat. « Audi », « Vorsprung durch Technik » et l'emblème des quatre anneaux sont des marques déposées d'AUDI AG. Pour en savoir plus sur Audi, voyez votre concessionnaire, composez le 1 800 367 AUDI ou visitez-nous au www.audi.ca.

TENSIONS AU SEIN DE LA MAFIA

Les frères Arcuri encore ciblés ?



PHOTO ROBERT SKINNER, LA PRESSE

Ital Gelati, véritable institution à Saint-Léonard, est la fierté de la famille Arcuri.



DANIEL RENAUD

EXCLUSIF

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) enquête sur la découverte, jeudi dernier, de bidons d'essence abandonnés à l'arrière d'une entreprise appartenant aux frères Domenico et Antonino Arcuri, liés à la mafia italienne et considérés comme étant en conflit avec le parrain Vito Rizzuto et d'autres clans.

Selon les informations obtenues par *La Presse*, ce seraient les chiens de garde de l'entreprise familiale Ital Gelati, située rue Le Creusot, à Saint-Léonard, qui auraient permis à un agent de sécurité de découvrir les contenants d'accélérant. « L'agent de sécurité nous a appelés. Une fois sur les lieux, les patrouilleurs du poste de quartier 42 ont saisi les bidons remplis d'essence. Il n'y a aucune indication voulant qu'on ait tenté de les allumer », a expliqué l'agent Dany Richer, du SPVM. Attentat inachevé, avertissement, canular: les enquêteurs de la section des incendies criminels, à qui l'enquête a été confiée, ne devront écarter aucune hypothèse.

Des entreprises et des biens liés aux frères Arcuri ou à leurs associés, dont la société Ital Gelati, ont été les cibles d'une série d'incendies criminels à l'automne 2012.

Passé trouble

Selon la police, les frères Arcuri auraient fait partie de l'alliance des chefs de clan qui ont tenté de renverser les Rizzuto à la tête de la mafia montréalaise, en 2010. Mais un conflit a ensuite éclaté au sein de cette fragile alliance, et les Arcuri auraient choisi le camp de l'aspirant parrain Salvatore Montagna, tué à Charlemagne en novembre 2011. Des entreprises et des biens liés aux frères Arcuri ou à leurs associés, dont la société Ital Gelati, ont été les cibles d'une série d'incendies criminels à l'automne 2012. Une courte enquête sur ces incendies avait permis l'arrestation d'individus liés au chef de clan Giuseppe Ponytail De Vito, mort récemment.

Ital Gelati, qui a valeur de symbole, est la fierté de la famille Arcuri et une institution à Saint-Léonard. Elle a autrefois appartenu à la famille Violi, mais Domenico Arcuri père en a hérité après le renversement des Calabrais par les Siciliens au début des années 80. M. Arcuri père est mort d'un arrêt cardiaque en Floride l'hiver dernier. Selon nos sources, les frères Arcuri ont été avisés par les policiers que leur vie serait en danger et ne seraient plus à Montréal depuis plusieurs mois.

Le nom de Domenico Arcuri fils a été évoqué l'an dernier à la commission Charbonneau. L'homme a été présenté comme un ancien actionnaire de l'entreprise de construction DAMC-Mirabeau et le président de la Société internationale Carboneutre, à laquelle est également lié le caïd Raynald Desjardins.

AU-DELÀ DE LA SCÈNE
ARTS
Tous les jours dans *La Presse*

CHEVROLET
LA GRANDE LIQUIDATION
JUSQU'À 13 500 $[1]
DE RABAIS COMBINÉS SUR PLUSIEURS MODÈLES
(montant indiqué pour le Silverado 1500 2013 à cabine allongée édition Thunder)
VERSEMENTS RÉDUITS // ARRIVEZ TÔT POUR PLUS DE CHOIX
SONIC 2013
ACHETEZ À PARTIR DE
11 749 $[2]
PLUS 1000 $[3] DE RABAIS LOYAUTÉ
COMPREND LE TRANSPORT
CRUZE 2013
RABAIS DE LIQUIDATION
3 000 $[1]
PLUS 1000 $[3] DE RABAIS LOYAUTÉ
TRAX 2013
ACHETEZ À PARTIR DE
18 335 $[2]
COMPREND LE TRANSPORT
EQUINOX 2013
ACHETEZ À PARTIR DE
23 999 $[2]
+ 500 $[4] DE RABAIS AU FINANCEMENT À L'ACHAT
PLUS 1000 $[3] DE RABAIS LOYAUTÉ
COMPREND LE TRANSPORT ET LA TAXE DE CLIMATISATION
SILVERADO 1500 2013 ÉDITION THUNDER
JUSQU'À 13 500 $[1] DE RABAIS
• JUSQU'À 10 500 $ DE RABAIS SUR LES PICK-UP POIDS LÉGER À CABINE ALLONGÉE
• 1 550 $ DE RABAIS SUR LE GROUPE ÉDITION THUNDER
• 1 000 $ EN PRIME AUX PROPRIÉTAIRES DE PICK-UP
• 450 $ DE RABAIS DE L'ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES
FINANCEMENT À L'ACHAT 2,99 % JUSQU'À 84 MOIS[5]
FAITES DE L'AIR! Jusqu'à 1 500 $ de remise additionnelle*
POUR GARANTIR NOTRE QUALITÉ, NOUS LA COUVRONS AVEC UNE GARANTIE DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DE 160 000 KM/5 ANS* SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ.
*Demandez au concessionnaire les détails de la garantie limitée.
CONTACTERCHEVROLET.CA

L'Association des concessionnaires Chevrolet du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers et s'appliquant aux modèles 2013 neufs suivants : Sonic, Cruze, Trax, Equinox et Silverado 1500. Les modèles illustrés peuvent comprendre certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. Transport (1 550 $ pour Sonic, Cruze, Trax et Equinox, et 1 600 $ pour Silverado) et taxe de climatisation (100 $, le cas échéant) inclus. Immatriculation, assurance, frais liés à l'inscription au RDPRM, droits et taxes en sus. 1. Ces offres s'adressent aux particuliers du Canada seulement, du 4 septembre 2013 au 31 octobre 2013. Le rabais (avant les taxes) est un crédit de livraison offert au concessionnaire par le fabricant, valide pour les modèles 2013 neufs et destiné aux particuliers seulement. Le rabais de 3 000 $ sur Sonic 2013 est applicable au financement à l'achat ou à l'achat au comptant. Le rabais de 3 000 $ est applicable sur tous les modèles Cruze 2013. Le rabais de 10 500 $ s'applique au Chevrolet Silverado 1500 2013 C/K poids léger à cabine allongée (et un rabais de 10 000 $ sur le modèle multiplace). Le crédit de 1 550 $ offert au concessionnaire par le fabricant s'applique au Silverado 1500 groupe Édition Thunder (PDT/PDJ). Le rabais de 450 $ offert par l'Association des concessionnaires Chevrolet du Québec s'applique au Chevrolet Silverado 1500 2013. Autres rabais offerts sur la plupart des modèles. Les propriétaires ou locataires actuels d'un camion GM ou de tout autre camion concurrent recevront un crédit additionnel de 1 000 $ en vue de l'achat, du financement ou de la location d'un modèle 2013 neuf admissible Chevrolet Silverado LD/HD, Avalanche ou GMC Sierra LD/HD. Offre en vigueur du 4 septembre au 30 septembre 2013. Limite d'un (1) seul rabais par véhicule admissible vendu. L'offre n'est pas monnayable et ne peut être combinée avec certaines autres offres incitatives portant sur les véhicules GM. Le rabais de 1 000 $ comprend les taxes applicables (TPS/TVH/TVQ/TVP, selon la province). Dans le cadre de la transaction, le concessionnaire demandera des preuves d'immatriculation ou d'assurance des véhicules dont le client est déjà propriétaire. Nul là où la loi l'interdit. Des conditions et des restrictions additionnelles s'appliquent. 2. Prix à l'achat à partir de 11 749 $ pour Sonic (incluant 3 000 $ de rabais), de 18 335 $ pour Trax (incluant 1 500 $ de rabais) et de 23 999 $ pour Equinox (incluant 3 500 $ de rabais). 3. Offre en vigueur du 3 juillet au 30 septembre 2013 aux particuliers résidant au Canada. Les propriétaires ou locataires actuels d'une Chevrolet Aveo, Cobalt, Cavalier, Optra, Saturn Ion, Astra ou Série S recevront 1 000 $ de rabais à l'achat, la location ou la commande à l'usine d'un véhicule admissible neuf, soit une Chevrolet Sonic ou Cruze 2013. Les propriétaires ou locataires actuels d'un Chevrolet Equinox, Tracker ou Saturn Vue recevront 1 000 $ de rabais à l'achat, la location ou la commande à l'usine d'un véhicule admissible neuf, soit un Chevrolet Equinox 2013. Limite d'un (1) seul rabais par véhicule admissible vendu. Cette offre est transférable à un membre de la famille immédiate habitant à la même adresse (preuve exigée). L'offre n'est pas monnayable et ne peut être combinée avec certaines autres offres incitatives portant sur les véhicules GM. Le rabais de 1 000 $ comprend les taxes applicables (TPS/TVH/TVQ/TVP, selon la province). Dans le cadre de la transaction, le concessionnaire demandera des preuves d'immatriculation ou d'assurance des véhicules dont le client est déjà propriétaire. 4. Le rabais au financement à l'achat de 500 $ (avant les taxes) est un crédit de livraison offert au concessionnaire par le fabricant, valide pour les modèles Equinox 2013 neufs et destiné aux particuliers seulement. Cette offre prend fin le 31 octobre 2013. 5. Financement à l'achat jusqu'à 84 mois à un taux de 2,99 %, sur approbation de crédit des Services de financement auto TD, de la Banque Scotia[MD] ou de RBC Banque Royale[MD]. Exemple : basé sur un financement à l'achat de 23 999 $ pendant 84 mois à un taux de 2,99 %, le paiement aux deux semaines est de 146 $ pour 84 mois. Le coût d'emprunt est de 2 647,37 $, et l'obligation totale est de 26 646,37 $. * La remise de 600 $ à 1 500 $ est applicable à l'achat ou à la location d'un véhicule de l'année-modèle 2008 à 2013 en échange d'un véhicule de l'année-modèle 1998 ou antérieurs. Une initiative de l'AQLPA soutenue par le gouvernement du Québec par l'intermédiaire du Fonds vert. Pour plus d'information, visitez le site www.faitesdelair.org. Ces offres sont exclusives aux concessionnaires du RMAB Québec (excluant la région de Gatineau-Hull) et ne peuvent être combinées avec aucune autre offre ni aucun autre programme incitatif d'achat, à l'exception des programmes de La Carte GM, de prime pour étudiants et de GM Mobilité. La GMCL se réserve le droit de modifier, de prolonger ou de supprimer ces offres et ces programmes pour quelque raison que ce soit, en tout ou en partie, à tout moment et sans préavis. Le concessionnaire peut vendre ou louer à un prix moindre. Une commande ou un échange entre concessionnaires peut être requis. **Pour de plus amples renseignements, passez chez votre concessionnaire, composez le 1 800 463-7483 ou visitez gm.ca.**

ACTUALITÉS

Officiers supérieurs du SPVM accusés d'infractions disciplinaires graves

Payés malgré leur suspension

CHRISTIANE DESJARDINS

Suspendus sans solde depuis le mois de juin, deux officiers supérieurs du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pourront recevoir leurs émoluments jusqu'à ce qu'un jugement de fond décide de leur sort, a tranché la Cour du Québec il y a quelques jours.

La Ville de Montréal a plaidé sans succès que les suspensions sans solde imposées à l'inspecteur-chef Giovanni Di Feo et à l'inspecteur Jimmy Cacchione étaient justifiées en raison de la gravité des fautes qui leur sont reprochées.

Les deux hommes doivent comparaître devant un Comité de discipline les 17 et 18 octobre.

Mais les trois juges qui siégeaient à la division administrative de la Cour du Québec ont noté que l'interruption de salaire irait bien au-delà de cette date, vu les contestations juridiques annoncées.



PHOTO DAVID BOILY, ARCHIVES LA PRESSE

La Ville de Montréal a plaidé sans succès que les suspensions sans solde imposées à l'inspecteur-chef Giovanni Di Feo (à gauche) et à l'inspecteur Jimmy Cacchione étaient justifiées en raison de la gravité des fautes qui leur sont reprochées.

Enquête

Les policiers Giovanni Di Feo et Jimmy Cacchione, de même que Luigi Coretti, patron de la défunte firme de sécurité BCIA en attente d'un procès pour fraude, ont été mis sur écoute électronique entre le 10 décembre 2012 et le 7 février dernier.

Le 17 juin dernier, MM. Di Feo et Cacchione ont été convoqués au quartier général du SPVM, où on leur a annoncé qu'ils avaient été sur écoute et qu'ils étaient suspendus sans solde, pour des infractions disciplinaires graves. On leur reprochait leur manque de loyauté envers l'employeur, le bris du lien de confiance, des fréquentations douteuses et des manquements aux procédures opérationnelles.

Du jour au lendemain, ils se sont retrouvés sans emploi et sans salaire. Une perte de 133 000$ par année pour M. Di Feo et de 122 000$ pour M. Cacchione.

Salir le directeur

Le SPVM reproche notamment aux deux policiers d'avoir comploté pour envoyer une lettre aux médias et au ministère de la Sécurité publique afin de salir la réputation du directeur Marc Parent et d'autres membres du SPVM. Des propos injurieux auraient aussi été tenus à l'égard de M. Parent, des directeurs adjoints Pierre Brochet et Bruno Pasquini, et de l'inspecteur-chef Daniel Touchette.

Autre manquement reproché: M. Di Feo aurait accepté quatre billets de hockey pour aller voir le match entre le Canadien et les Bruins, le 1er février dernier.

Les billets provenaient d'un représentant de Motorola, entreprise qui a soumissionné sur la phase 2 du projet de renouvellement des infrastructures de télécommunications au SPVM.

On reproche aussi aux deux hommes d'avoir eu des contacts réguliers avec Luigi Coretti, et d'avoir conseillé ce dernier dans ses démarches à la cour et avec les médias. M. Di Feo est le parrain du fils de M. Coretti.

M. Cacchione s'attire aussi les foudres du SPVM pour avoir commandé une enquête personnelle à l'un de ses sergents-détectives, afin de déterminer l'identité d'un propriétaire de commerce. Cette information devait être divulguée à M. Coretti pour son dossier à la Cour, soutient le SPVM.

Au moment des événements, M. Di Feo gérait l'ensemble des activités policières de la région Ouest. Il était le supérieur immédiat de M. Cacchione. Le SPVM compte demander leur destitution devant le Comité de discipline.

BCIA ET SES LIENS DOUTEUX

La firme de sécurité BCIA surveillait plusieurs institutions publiques, dont le quartier général de la police.

> Octobre 2011 : Tony Tomassi, ex-ministre de la Famille dans le gouvernement Charest, est arrêté et accusé d'avoir accepté de la firme BCIA une carte de crédit offerte par Luigi Coretti.

> Juin 2012 : Luigi Coretti est accusé de fraude, faux et usage de faux, pour avoir surévalué ses comptes clients afin d'obtenir du financement des institutions financières.

ÉCRASEMENT

Deux chercheurs québécois meurent en Arctique

LA PRESSE CANADIENNE

Un vol de reconnaissance des glaces dans l'Arctique s'est avéré fatal pour deux Québécois membres de la Garde côtière canadienne et un chercheur de l'Université du Manitoba.

L'hélicoptère à bord duquel les trois hommes prenaient place s'est abîmé en mer hier soir vers 20 heures au large de l'île Banks, à environ 670 kilomètres à l'ouest de Resolute Bay.

Les victimes sont le commandant Marc Thibault, le pilote Daniel Dubé et le chercheur Klaus Hochheim, scientifique l'université du Manitoba.

L'appareil de type Messerschmitt BO-105 était rattaché au brise-glace NGCC *Amundsen*. Le navire basé à Québec avait levé l'ancre le 26 juillet pour se rendre dans le Grand Nord afin de réaliser des études sur les effets des changements climatiques sur l'écosystème marin arctique.

Ce sont les membres de l'équipage du NGCC *Amundsen* qui sont arrivés les premiers sur les lieux du drame. Ils ont retrouvé les trois hommes à l'eau.

« Il n'y a pas eu d'appel de détresse. L'hélicoptère est muni d'un système de localisation qui transmet des signaux sur une base régulière », a précisé M. Pelletier. La Garde côtière n'a pu préciser la distance qui séparait le vaisseau et l'hélicoptère, qui s'était envolé sous des cieux cléments, ni l'état dans lequel se trouvaient les victimes au moment où le navire est arrivé sur les lieux du drame.

LA PRESSE PARTENAIRE DU SUCCÈS DE SES ANNONCEURS

REPORTAGE PUBLICITAIRE

Subaru amasse 40 000 $ pour les manoirs Ronald McDonald du Québec

Le 22 août dernier se tenait, sous le thème « Un geste qui a de l'impact », le 4e tournoi de golf de l'Association des concessionnaires Subaru du Québec, organisé par l'Agence Rinaldi. L'événement avait lieu au prestigieux club de golf Fontainebleau à Blainville.

Cette année, l'Association des concessionnaires Subaru du Québec a décidé de remettre les fonds amassés aux Manoirs Ronald McDonald du Québec, un organisme venant en aide aux familles d'enfants malades hospitalisés. L'argent amassé leur permettra d'offrir à prix modique des résidences temporaires aux familles qui accompagnent leur enfant pendant son hospitalisation.

Grâce à la générosité des participants présents, de plusieurs commandites et dons, ainsi qu'à une belle participation à l'encan, l'Association des concessionnaires Subaru du Québec a réussi à amasser 40 000 $.

www.agencerinaldi.com



Crédit photo : Isabelle Bergeron - Matonvu.ca

Dans l'ordre habituel, étaient présents lors de l'événement M. Luc Tremblay, Vice-président Ventes, La Presse, M. Maurice Rinaldi, Président et directeur général, Agence Rinaldi, M. Don Durst, Vice-président sénior, Subaru Canada, M. Sylvain Vincent, Vice-président, Manoir Ronald McDonald, M. Shiro Ohta, Chairman, Président et PDG, Subaru Canada, M. Richard Fabien, Directeur des ventes, Subaru, région de l'Est et M. Richard Beaudry, Président, Ovation Médias.



Crédit photo : Isabelle Bergeron - Matonvu.ca



Crédit photo : Isabelle Bergeron - Matonvu.ca

Monsieur Shiro Ohta, Chairman, Président et PDG, Subaru Canada, M. Pierre-Elliott Levasseur, Vice-président exécutif, édition numérique de La Presse, M. Richard Fabien, Directeur des ventes, Subaru, région de l'Est de l'événement et M. Maurice Rinaldi, Président et directeur général, Agence Rinaldi

SUBARU

Confiance et évolution

Ottawa exhorte Haïti à régler ses problèmes politiques

Sans changement, l'aide au développement serait en péril, dit Christian Paradis

JOEL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Le ministre responsable de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), Christian Paradis, a récemment livré un message sans équivoque aux dirigeants haïtiens: ils doivent instaurer un plus grand climat de stabilité politique, sans quoi l'aide au développement pourrait être compromise.

La tenue d'élections sénatoriales, qui étaient prévues en 2011, fait partie des gestes qui doivent être faits par les autorités haïtiennes pour raffermir la démocratie et la stabilité politique, a soutenu le ministre Paradis dans une entrevue accordée à *La Presse*.

Ce n'est pas un hasard si M. Paradis a fait sa toute première visite à l'étranger, en tant que nouveau ministre responsable de l'ACDI, à Haïti, qui reçoit l'une des plus grandes parts de l'aide au développement du Canada.

« J'ai été très clair devant les acteurs politiques. Ils doivent régler les enjeux politiques. Le Canada le répète avec insistance, sinon cela risque de compromettre le développement et personne ne veut cela. Ils le savent très bien et il n'y a personne qui a été offensé quand j'ai dit cela », a soutenu le ministre.



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

« Il ne s'agit pas de leur dicter nos priorités, mais de leur dire ce qu'on attend d'eux, c'est-à-dire des résultats concrets, des résultats durables, une économie qui soit de plus en plus autosuffisante », a indiqué Christian Paradis.

L'UE s'impatiente

D'autres pays comme la France de même que l'Union européenne (UE) ont aussi exprimé leur impatience devant la lenteur du président haïtien Michel Martelly à s'entendre avec les partis de l'opposition afin d'organiser des élections sénatoriales.

Le temps presse aussi. Si des élections n'ont pas lieu avant le 14 janvier 2014 afin d'élire 10 nouveaux sénateurs, le président Martelly pourra alors constater la « caducité » du Parlement, démettre les parlementaires de leurs fonctions et diriger le pays par simples décrets, ce qui pourrait alimenter le mouvement de contestation. Dans les rangs de l'opposition, on demande la démission du chef de l'État si les élections n'ont pas lieu avant la fin de l'année.

Depuis le terrible séisme qui a dévasté le pays et fait 230 000 morts, en janvier 2010, des progrès tangibles ont tout de même été réalisés en Haïti, notamment au chapitre du déplacement des milliers de sans-abri qui occupaient le Champs-de-Mars après le tremblement de terre. Mais les choses avanceraient plus vite si la classe politique pouvait régler la question des élections.

Une idée qui fait son chemin

Le ministre Paradis se réjouit de constater que les dirigeants haïtiens reconnaissent l'importance de rendre des comptes dans l'utilisation des millions de dollars venant des pays donateurs. L'idée de conclure un « pacte de responsabilité mutuelle » entre les autorités de Port-au-Prince et les bailleurs de fonds fait son chemin.

« L'idée, c'est qu'Haïti nous dise clairement ce qu'ils veulent faire en termes de développement et que nous leur disions clairement ce qu'on attend. Il ne s'agit pas de leur dicter nos priorités, mais de leur dire ce qu'on attend d'eux, c'est-à-dire des résultats concrets, des résultats durables, une économie qui soit de plus en plus autosuffisante », a précisé le ministre.

M. Paradis a de nouveau confirmé que le gouvernement Harper évalue les programmes d'aide au développement et que des réductions sont possibles. Mais il a refusé de donner plus de détails. Depuis 2007, le Canada a versé environ 1 milliard de dollars en aide à Haïti. En 2011-2012, l'aide s'élevait à 205 millions. Mais cette somme pourrait être ramenée à 90 millions par année, selon certaines informations.

Transport de matières dangereuses
Ottawa attend les résultats de l'enquête

Le gouvernement Harper veut connaître les conclusions de l'enquête sur la tragédie de Lac-Mégantic avant de répondre aux demandes des premiers ministres et des gouverneurs du Nord-Est américain sur la sécurité ferroviaire. Les élus avaient adopté lundi une résolution unanime pour réclamer qu'Ottawa et Washington adoptent « toutes les mesures nécessaires afin de renforcer la sécurité du transport des matières dangereuses par voie ferrée ». Au bureau de la ministre des Transports, Lisa Raitt, on a rappelé hier que le fédéral a adopté une série de changements après le drame qui a fait 47 morts. On a notamment interdit les équipages à une personne dans les trains transportant des matières dangereuses. « Nous ne pouvons spéculer sur nos prochaines étapes dans ce dossier, car nous attendons de connaître les conclusions de l'enquête », a toutefois indiqué l'attachée de presse de la ministre, Ashley Kelahear.

— Martin Croteau

Caucus du NPD
Les députés prônent la continuité

Justin Trudeau caracole peut-être en tête des sondages, mais sur le terrain, les néo-démocrates assurent qu'ils font excellente figure. Résultat: l'heure n'est pas à un changement de cap à deux ans des élections, mais bien à la continuité. Les députés du Nouveau Parti démocratique sont réunis en caucus à Saskatoon jusqu'à aujourd'hui pour préparer la rentrée parlementaire, mais aussi fourbir leurs armes en vue du prochain scrutin fédéral. Et même si les coups de sonde lancés dans tout le pays sont grandement favorables au chef libéral Justin Trudeau, les néo-démocrates assurent ne pas s'en faire pour autant. « On n'a plus que deux ans jusqu'aux prochaines élections. Le même travail ardu qui m'a vu parcourir, sillonner le Québec avec Jack Layton pendant cinq ans, avec [un] message positif et [un] message d'espoir, est exactement le travail que nous allons faire d'ici aux prochaines élections », a insisté Thomas Mulcair en point de presse.

— La Presse Canadienne

À LA LOCATION
0$ dépôt de sécurité
km alloués 20 000 km/année
km excédentaires 0,10 $/km

Événement

BEAU TEMPS MAUVAIS TEMPS

ÉQUIPÉE DE LA TRACTION INTÉGRALE SYMÉTRIQUE À PRISE CONSTANTE

LE CIEL EST DÉGAGÉ AVEC NOS TAUX DE LOCATION



IMPREZA 2.0i 4 portes 2013
Location à partir de 219$* /mois taxes en sus 48 MOIS
• Comptant exigé : 1 084,51$ (taxes en sus) ou échange équivalent
• Montant total exigé avant le début de location : 1 515,98$ (taxes incluses)

CARACTÉRISTIQUES OFFERTES
• Moteur BOXER SUBARU à 4 cylindres opposés horizontalement de 2,0 litres
• Transmission manuelle à 5 rapports (5MT) avec dispositif antirecul
• Connectivité pour téléphones mobiles Bluetooth® à activation vocale avec commandes intégrées au volant
• Transmission CVT Lineartronic® (boîte à variation continue) pour un rendement énergétique remarquable, en option

XV CROSSTREK™ 2013
Location à partir de 299$* /mois taxes en sus 48 MOIS
• Comptant exigé : 680,47$ (taxes en sus) ou échange équivalent
• Montant total exigé avant le début de location : 1 143,40$ (taxes incluses)

CARACTÉRISTIQUES OFFERTES
• Moteur BOXER SUBARU à 4 cylindres, de 2,0 litres et 148 chevaux de puissance
• Système de contrôle de la dynamique du véhicule et système de contrôle de la traction
• Boîte manuelle à 5 rapports, de série ou boîte CVT Lineartronic® (boîte à variation continue) pour un rendement énergétique remarquable, en option

ÉCONOMIE D'ESSENCE

IMPREZA
Économie d'essence (l/100 km)Δ
CVT Lineartronic® Ville 7,5 / Route 5,5
5MT Ville 8,3 / Route 5,9
Indice d'octane recommandé : 87
Données estimatives

XV CROSSTREK™
Économie d'essence (l/100 km)Δ
CVT Lineartronic® Ville 8,2 / Route 6,0
5MT Ville 8,9 / Route 6,7
Indice d'octane recommandé : 87
Données estimatives

MEILLEUR CHOIX SÉCURITÉ†
2013 IIHS TOP SAFETY PICK
Subaru est le seul constructeur à recevoir une mention « Meilleur choix sécurité » de l'IIHS pour tous ses modèles, et ce, pour une quatrième année consécutive.
IMPREZA 2013 ET XV CROSSTREK 2013

2013 alg PRIX VALEURS RÉSIDUELLES‡
MEILLEURE VOITURE COMPACTE IMPREZA 2013

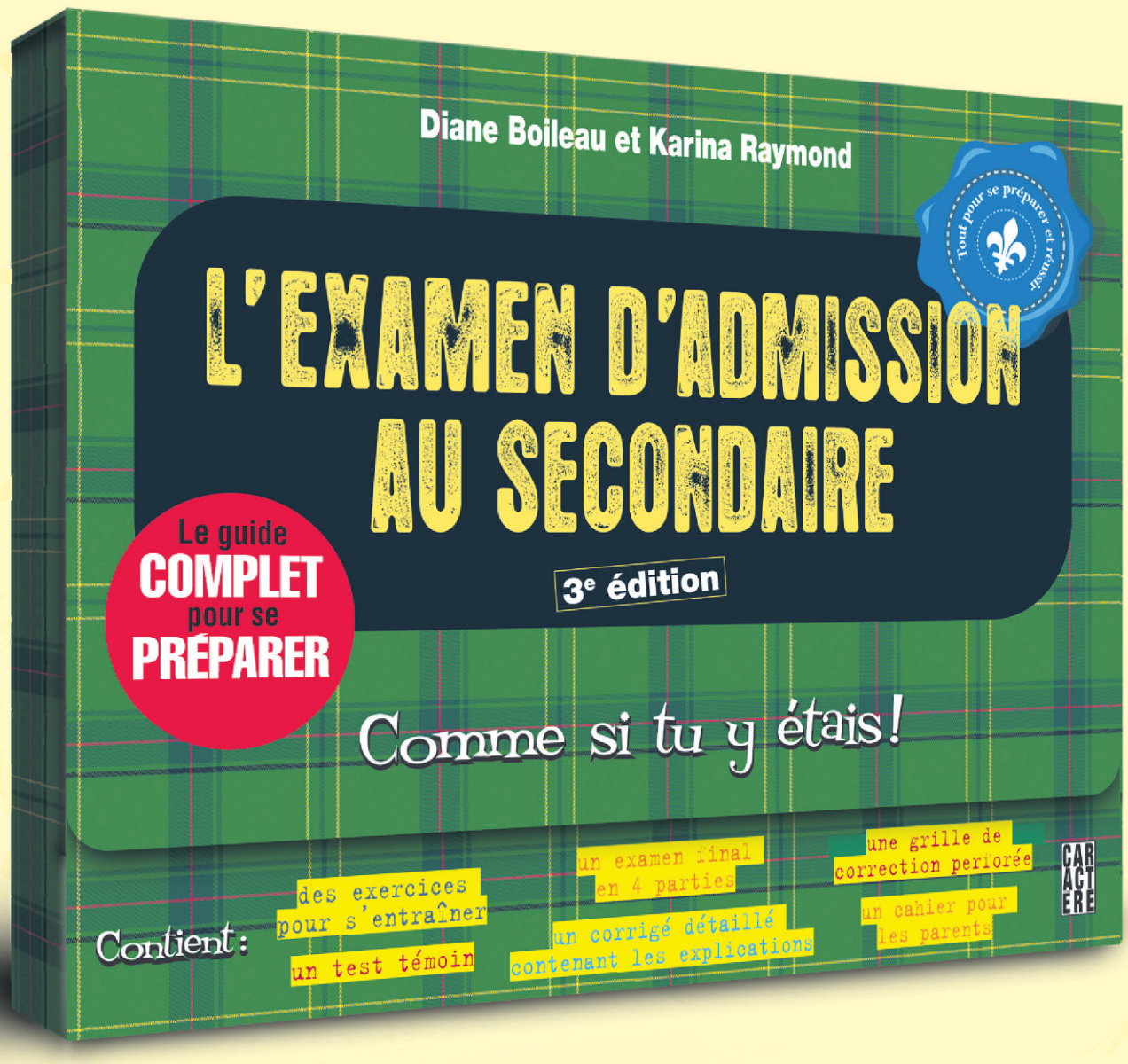
SUBARU
Confiance et évolution

JAPONAIS ET PLUS ENCORE ! | www.quebec.concessionsubaru.ca

SUBARU DES SOURCES DORVAL
SUBARU RIVE-NORD BOISBRIAND
JOLIETTE SUBARU JOLIETTE
SUBARU SAINTE-JULIE SAINTE-JULIE
LACHUTE SUBARU LACHUTE
CONCEPT AUTOMOBILES GRANBY
JOHN SCOTTI SUBARU ANJOU
SUBARU-MONTRÉAL MONTRÉAL
SUBARU DE LAVAL LAVAL
SUBARU BROSSARD BROSSARD
SUBARU SAINTE-AGATHE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
SUBARU SAINT-HYACINTHE SAINT-HYACINTHE
SUBARU REPENTIGNY REPENTIGNY

* À la location de la Impreza 2.0i 4 portes 2013 (DF1-BP), à transmission manuelle, et de la XV Crosstrek 2013 (DX1-TP), à transmission manuelle, les frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers sont inclus. Transport et préparation inclus. Immatriculation (prix varie selon le client) et assurances en sus. Recyclage Québec, droit sur les pneus neufs inclus. Le concessionnaire peut offrir un prix ou taux moindre. Offres applicables sur approbation de crédit des Services Financiers Subaru par TCCI. Δ Cote de consommation d'essence établie par Ressources Naturelles Canada de 5,5l/100 km (route) pour la Subaru Impreza 2013 équipée de la transmission automatique à variation continue et dotée d'un réservoir d'essence d'une capacité de 55 litres et de 6,0l/100 km (route) pour la XV Crosstrek 2013 équipée de la transmission automatique à variation continue et dotée d'un réservoir d'essence d'une capacité de 60 litres. Les données de consommation de carburant devraient être utilisées à seule fin de comparer des véhicules. La consommation de carburant réelle variera selon les conditions routières, les habitudes de conduite et la charge du véhicule. † Une cote « Bien » constitue la meilleure cote possible aux quatre tests de collision frontale à chevauchement modéré, latérale, arrière et de capotage réalisés par l'Institut des assureurs américains (IIHS) (www.iihs.org). Pour mériter la mention « Meilleur choix sécurité 2013 », un véhicule doit obtenir la cote « Bien » aux quatre tests. ‡ Prix valeurs résiduelles 2013 ALG Canada pour la Subaru Impreza 2013, segment voiture compacte. Pour plus d'information sur ces offres, voyez votre concessionnaire Subaru participant. Photo(s) à titre indicatif seulement. Les spécifications techniques sont sujettes à changement sans préavis. Offres valables jusqu'au 30 septembre 2013.

Tout pour réussir son examen d'admission au secondaire



Le coffret contient :

- Un test défi pour évaluer les connaissances
- Un cahier d'exercices pratiques pour s'améliorer
- Un examen final en quatre parties
- Un corrigé détaillé contenant les explications
- Des feuilles-réponses à noircir

Comme si tu y étais !

En vente partout où l'on vend des livres

tc • MEDIA

www.editionscaractere.com

CARACTÈRE

PROJET DE TRANSPORT DE PÉTROLE LOURD

Le grand patron d'Enbridge se fait rassurant

CHARLES CÔTÉ

Le président et chef de la direction d'Enbridge, Al Monaco persiste : le bitume dilué, ou « dilbit », ce mélange à base de pétrole lourd des sables bitumineux, ne pose pas de risque particulier pour les cours d'eau.

Et ce, même si un déversement survenu en 2010 au Michigan porte à croire le contraire.

La question inquiète notamment la Ville de Montréal, qui veut être rassurée sur les conséquences possibles d'un accident sur la ligne 9B d'Enbridge, qui traverse la rivière des Outaouais en amont de plusieurs prises d'eau potable de la région.

« Notre position, c'est que le "dilbit" n'est pas différent et que tous les types de pétrole brut dans certaines conditions sont susceptibles de couler avec le temps », a déclaré M. Monaco en conférence de presse hier.

Le grand patron d'Enbridge s'est adressé hier à la chambre de commerce du Montréal métropolitain pour défendre le projet d'inversement du flux de la ligne 9B d'Enbridge. Ce pipeline relie l'est de Montréal à Sarnia, passant par North Westover, en Ontario. Actuellement, il coule vers l'ouest mais Enbridge veut qu'il achemine du pétrole de l'ouest vers Montréal.



PHOTO REBECCA COOK, ARCHIVES REUTERS

Enbridge doit combattre les perceptions négatives du public dues notamment au déversement de bitume dilué dans la rivière Kalamazoo, au Michigan, en juillet 2010, à la suite de l'éclatement de la ligne 6B d'Enbridge.

Le projet est actuellement soumis à l'Office national de l'énergie, qui tiendra des audiences publiques à Montréal et à Toronto le mois prochain. La décision est attendue au début de l'année prochaine et Enbridge affirme qu'elle pourrait dès la fin de 2014 livrer du pétrole de l'Ouest à Montréal.

Même si plusieurs acteurs économiques montréalais appuient le projet, Enbridge doit combattre les perceptions négatives du public dues notamment au déversement dans la rivière Kalamazoo, au Michigan, en juillet 2010, à la suite de l'éclatement de la ligne 6B d'Enbridge.

Le tuyau qui a cédé a relâché plus de 3 millions de litres de bitume dilué dans un ruisseau. La nappe a atteint la rivière Kalamazoo, une source d'eau potable dans la région. Le pétrole lourd s'est rapidement séparé des diluants et a coulé.

Les équipements flottants déployés dans les jours qui ont suivi le déversement n'ont été d'aucune utilité pour récupérer le pétrole.

Cependant, selon M. Monaco, le "dilbit" ne se comporte pas différemment d'autres types de pétroles. « Avec les éléments, avec le temps et dans des conditions d'inondation comme il y avait au Michigan, tout type de pétrole peut s'attacher aux sédiments, ce qui le rend plus susceptible de couler. »

La facture du nettoyage dans la rivière Kalamazoo dépasse le milliard de dollars et les travaux se poursuivaient encore cet été.

110 MILLIONS

Le coût des travaux réalisés sur la ligne 9B par Enbridge en prévision de l'inversion de son flux vers Montréal en 2014.

Ville de Léry Sursis pour une forêt jugée importante pour la région

Une forêt jugée importante pour la région métropolitaine bénéficie d'un sursis après le report, par la Ville de Léry, de l'adoption d'un nouveau plan d'urbanisme. Le projet proposé en 2010 et combattu par de nombreux citoyens aurait signé l'arrêt de mort du corridor forestier Châteauguay-Léry. La forêt en question totalise 900 hectares, soit plus de quatre fois la superficie du parc du Mont-Royal. Elle est mentionnée dans le nouveau Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) comme un corridor forestier à protéger.

Selon Dale Stewart, directeur général de la ville, la MRC du Roussillon n'a pas pu analyser le projet à temps. « On espérait avoir la consultation publique ce mois-ci, dit-il. Ça va aller après les élections. À la MRC, ils doivent assurer la concordance avec le PMAD, ce qui prend du temps. »

Les extrémités de la forêt sont déjà protégées comme parc de conservation sur le territoire de Châteauguay. La partie centrale, sur le territoire de Léry, n'a encore aucun statut de protection. La forêt abrite des écosystèmes forestiers exceptionnels reconnus par le ministère des Ressources naturelles. On y retrouve 18 espèces de plantes menacées ou vulnérables. « Le prochain conseil élu aura donc les coudées franches en matière de gestion de l'aménagement de son territoire », a dit Guy Turcotte, qui milite pour la conservation de la forêt depuis 2008.

— Charles Côté

Doug R. et son fils Mark R.
Propriétaires d'un véhicule Ford

SE TERMINE LE 30 SEPTEMBRE

Sandra M. et sa bonne amie Lyne C.
Propriétaires d'un véhicule Ford

Ford
PRIX EMPLOYÉS Δ





FAITES COMME PLUS DE 425 000 CLIENTS QUI ONT DÉJÀ PARTAGÉ NOS PRIX. DEPUIS 2005

DEUX RAISONS DE PLUS DE VOUS PROCURER UN ESCAPE.
VÉHICULE UTILITAIRE SPORT LE PLUS VENDU AU CANADA

ESCAPE S 2013
6,7 L/100 km SUR ROUTE
9,5 L/100 km EN VILLE*

0$ D'ACOMPTE

ACHETEZ POUR SEULEMENT
145 $** @ 4,99 % FINANCEMENT À L'ACHAT POUR 84 MOIS
/ 2 SEMAINES TAUX ANNUEL

OU ACHETEZ COMPTANT POUR 22 204 $*
Frais de transport et taxe sur le climatiseur inclus.

BIEN ÉQUIPÉ AVEC : Moteur Duratec I4 de 2,5 L /// Régulateur de vitesse /// Jantes de 17 po en acier avec enjoliveurs peints argent étincelant /// AdvanceTrac® avec contrôle de stabilité antiretournement (RSC®) ///Entrée sans clé à télécommande et beaucoup plus.

MEILLEUR UTILITAIRE SPORT/ MULTISEGMENT (DE MOINS DE 35 000 $)
Association des Journalistes Automobile du Canada



OBTENEZ-EN PLUS AVEC

ESCAPE SE 2013
6,0 L/100 km SUR ROUTE
9,1 L/100 km EN VILLE*

0$ D'ACOMPTE

POUR SEULEMENT
20 $** DE PLUS AUX DEUX SEMAINES @ 3,49 % TAUX ANNUEL FINANCEMENT À L'ACHAT POUR 84 MOIS

OU ACHETEZ COMPTANT POUR 26 580 $*
Frais de transport et taxe sur le climatiseur inclus.



BIEN ÉQUIPÉ AVEC :
Moteur EcoBoost® 4cyl. de 1,6 L /// Système MyFord avec écran ACL de 4 po /// Sièges baquets avant chauffants /// Jantes de 17 po en aluminium peint argent étincelant /// Antibrouillard /// Système de communication et de divertissement à commande vocale Ford SYNC® et beaucoup plus.

PLUS
COSTCO WHOLESALE LES MEMBRES DE COSTCO ADMISSIBLES OBTIENNENT UN RABAIS ADDITIONNEL DE 1000 $ Ω
SUR LES MODÈLES FORD NEUFS SÉLECTIONNÉS

VOUS PAYEZ CE QUE NOUS PAYONS MAIS SEULEMENT JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE.
VISITEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE FORD OU FORD.CA POUR OBTENIR VOTRE PRIX EMPLOYÉS DÈS AUJOURD'HUI.

Ford
Allons plus loin
quebecford.ca

LES ACHETEURS AVISÉS LISENT LES PETITS CARACTÈRES. Les véhicules illustrés peuvent être dotés d'équipements offerts en option. Les concessionnaires peuvent vendre à prix moindre. Ces offres s'adressent à des particuliers admissibles uniquement, sur approbation du crédit par Crédit Ford. Certains clients pourraient ne pas être admissibles au taux d'intérêt annuel le plus bas. Un dépôt de sécurité pourrait être exigé par Crédit Ford selon les termes et conditions régissant le contrat de crédit du client. Ces offres excluent les frais d'immatriculation, les assurances, le plein de carburant, l'inscription au RDPRM (pour les véhicules faisant l'objet d'un financement à l'achat), la taxe écologique sur les pneus neufs, la TPS et la TVQ. Tous les prix et rabais sont appliqués à partir du prix de détail suggéré par le constructeur (PDSC). Ces offres sont d'une durée limitée et peuvent être annulées en tout temps sans préavis. Pour obtenir tous les détails, consultez votre concessionnaire Ford, ou appelez le Centre des relations avec la clientèle Ford au 1 800 565 3673. Pour les commandes à l'usine, un client admissible peut se prévaloir des primes/offres promotionnelles de Ford en vigueur soit au moment de la commande à l'usine, soit au moment de la livraison, mais non des deux. * L'offre PRIX EMPLOYÉS (le « PRIX EMPLOYÉS ») est en vigueur du 3 juillet au 30 septembre 2013 (la « période du programme ») et s'applique à l'achat ou à la location de la plupart des véhicules Ford 2013 et 2014 neufs (à l'exception de tous les modèles Ford en vigueur soit au moment de la commande à l'usine, soit au moment de la livraison, mais non des deux ou d'une combinaison des deux. Le PRIX EMPLOYÉS s'applique au programme « A » habituellement offert aux employés de Ford Canada, mais exclut le bon négocié avec les TCA. Le véhicule neuf doit être commandé à l'usine ou livré chez votre concessionnaire Ford participant durant la période du programme. Le PRIX EMPLOYÉS ne s'applique pas aux véhicules ayant droit à l'assistance-compétitivité des prix, à la réduction de prix aux gouvernements, au programme de primes pour parcs commerciaux, aux primes pour la location quotidienne, ni aux programmes de l'identité Plans AX/ZD/F. ** Achetez un des modèles Ford 2013 neufs suivants : Escape S à traction avant équipé d'un moteur de 2,5 L / Escape SE à traction avant équipé d'un moteur EcoBoost de 1,6 L ou Escape SE à traction avant équipé d'un moteur EcoBoost 1,6 L à un taux d'intérêt annuel de 4,99 % / 3,49 % pour le financement à l'achat pour un terme maximal de 84 / 84 mois. Par exemple, pour un financement à l'achat de 22 204 $ / 26 580 $, au taux d'intérêt annuel de 4,99 % / 3,49 % pendant 84 / 84 mois, la mensualité exigible est de 314 $ / 357 $ pour une somme totale remboursable de 26 352,90 $ / 29 997,25 $. Le total de 12 mensualités divisé en 26 périodes correspond à un versement aux deux semaines de 145 $ / 165 $, le coût d'emprunt est de 4 148,90 $ / 3 417,25 $. Un acompte sur l'offre de financement à l'achat pourrait être exigé en fonction de l'approbation du crédit par Crédit Ford. Les taxes sont exigibles sur le montant total du prix à l'achat. Le client peut se prévaloir des versements aux deux semaines seulement s'il est en mesure d'utiliser un système de paiement par ordinateur (services bancaires par Internet) ou par téléphone (lorsque la banque avec laquelle il fait des affaires offre un tel service). Le client est alors tenu de signer un contrat de financement par versements mensuels et de fournir un chèque couvrant le montant du premier versement mensuel est remboursé dans sa totalité au plus tard à la date d'exigibilité du versement. Pour déterminer les versements à effectuer aux deux semaines à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, on divise le total annuel de 12 mensualités par 26 périodes de paiement. ‡ Cette offre est en vigueur du 4 septembre au 31 octobre 2013 (« la période de l'offre ») et s'adresse aux résidants canadiens membres en règle de Costco, en date du 31 août 2013 ou avant. Profitez de cette offre aux membres de Costco de 1 000 $ CAN de réduction à l'achat ou à la location de certains véhicules Ford 2013/2014 neufs (à l'exception des Fiesta, Focus, C-Max, Raptor, GT500, Mustang Boss 302, Transit Connect version électrique, camions de poids moyens) ou des véhicules Lincoln (chacun étant un « véhicule admissible »). Le véhicule neuf doit être livré ou commandé à l'usine de la commande à l'usine (le véhicule doit être commandé durant la période de l'offre), soit au moment de la livraison, mais non des deux. Les taxes s'appliquent avant la déduction de 1 000 $ CAN ®: Utilisée en vertu d'une licence accordée par Price Costco International, Inc. ** Selon les ventes répertoriées par R.L. Polk (entre 2007 à 2012 et cumul annuel jusqu'au mois de mai 2013) au Canada, pour les segments des gros utilitaires haut de gamme, des utilitaires intermédiaires haut de gamme, des utilitaires intermédiaires, des petits utilitaires haut de gamme et des petits utilitaires. ^ Les cotes de consommation de carburant sont établies selon des méthodes d'essai approuvées par Transports Canada. ††† © 2013 SIRIUS Canada Inc. « SiriusXM », le logo SiriusXM, de même que les noms et logos des stations sont des marques de commerce de SiriusXM Radio Inc. utilisées en vertu d'une licence.

SiriusXM
De série pour la plupart des véhicules Ford avec abonnement de 6 mois prépayé.†††

MONDE

CRISE SYRIENNE

Obama fait un détour diplomatique



RICHARD HÉTU
COLLABORATION SPÉCIALE
NEW YORK

À la fin d'une autre journée fertile en rebondissements diplomatiques, Barack Obama a annoncé hier soir un autre virage abrupt quant à la crise syrienne: il met en veilleuse son projet de frappes militaires contre le régime de Bachar al-Assad et fait un détour par les Nations unies dans l'espoir de régler ce dossier épineux avec l'aide de la Russie.

Dans une adresse solennelle à la nation où il devait s'employer uniquement à défendre le bien-fondé d'une intervention en Syrie, le président américain a demandé au Congrès de reporter son vote sur une résolution l'autorisant à utiliser la force, un vote qu'il risquait de perdre tant au Sénat qu'à la Chambre des représentants.

Tout en continuant à brandir la menace d'un recours à la force en représailles de l'attaque chimique «écœurante» dont il a accusé Damas, le chef de la Maison-Blanche s'est engagé à examiner le plan russe visant à placer l'arsenal chimique syrien sous contrôle international afin de le démanteler.

«Il est trop tôt pour dire si cette offre sera couronnée de succès, et toute entente doit assurer que le régime Assad respecte ses obligations, mais cette initiative pourrait mettre fin à la menace des armes chimiques sans avoir à recourir à la force, en particulier parce que la Russie est l'un des plus puissants alliés d'Assad», a déclaré Barack Obama, attribuant l'initiative russe à la menace «crédible» d'une intervention en Syrie.

S'adressant à ses concitoyens de l'East Room, la salle d'apparat de la Maison-Blanche, le président a annoncé la tenue demain d'une rencontre entre son secrétaire d'État, John Kerry, et le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov. Il a précisé qu'il poursuivrait de son côté ses consultations avec son homologue russe et ses alliés français et britanniques. Il a en outre indiqué que les États-Unis attendraient le rapport des enquêteurs de l'ONU sur les attaques chimiques présumées du 21 août en Syrie.



PHOTO EVAN VUCCI, AGENCE FRANCE-PRESSE

S'adressant à ses concitoyens depuis la salle d'apparat de la Maison-Blanche, le président américain Barack Obama s'est engagé à examiner le plan russe visant à placer l'arsenal chimique syrien sous contrôle international afin de le démanteler.

Cela dit, il ne doute pas des conclusions de ce rapport.

«Nous savons que le régime [de Bachar al-Assad] est responsable. La question est maintenant de savoir ce que les États-Unis et la communauté internationale sont prêts à faire face à cela», a-t-il dit en évoquant «des hommes, des enfants tués par le gaz allongés les uns à côté des autres».

> **«Nous savons que le régime [de Bachar al-Assad] est responsable. La question est maintenant de savoir ce que les États-Unis et la communauté internationale sont prêts à faire face à cela.»** — Le président américain Barack Obama

Agitation internationale

Le discours du président Obama a mis un terme à la deuxième journée d'affilée d'un intense ballet diplomatique. À Paris, le ministre français des Affaires étrangères, Laurent Fabius, a donné le ton en dévoilant l'intention de son pays de déposer devant le Conseil de sécurité de l'ONU un projet de résolution contraignant pour faire suite à la proposition russe de la veille.

Son homologue russe, Sergueï Lavrov, a aussitôt qualifié d'«inacceptable» ce projet de résolution qui autorise, en derniers recours, l'usage de la force pour forcer Damas à respecter ses obligations. Quelques heures plus tard, Vladimir Poutine a posé comme condition à la réalisation du plan russe le renoncement de tout recours à la force par «la partie américaine et ceux qui la soutiennent».

«Il est difficile de contraindre la Syrie ou un autre pays à se désarmer de façon unilatérale s'il y a une action militaire en préparation contre ce pays», a déclaré le président russe.

À la demande de la Russie, la réunion du Conseil de sécurité sur la Syrie qui devait débuter hier après-midi a été reportée jusqu'à nouvel ordre.

La Syrie, qui avait donné en début de journée son accord à la proposition de Moscou, a créé la surprise quelques heures plus tard en se disant prête à renoncer à son arsenal chimique et à joindre la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.

«Nous sommes prêts à annoncer où se trouvent les armes chimiques, à cesser la production d'armes chimiques et à montrer des installations aux représentants russes, d'autres pays et de l'ONU», a déclaré à Moscou le ministre syrien des Affaires étrangères Walid Mouallem.

La résolution amendée

Le plan russe et la réaction syrienne ont été accueillis avec une bonne dose de scepticisme à Washington. Mais le président Obama n'a pas été le seul à y voir une solution préférable à une intervention impopulaire au sein du public américain.

Ainsi, au lendemain du report *sine die* d'un premier vote du Sénat sur la Syrie qui devait avoir lieu aujourd'hui, des sénateurs ont entrepris d'amender la résolution autorisant le recours à la force. Le nouveau texte permettrait au président de donner le feu vert à des frappes seulement en cas d'échec de la sécurisation de l'arsenal chimique syrien par l'ONU.

Au fil de la journée, plusieurs élus du Sénat et de la Chambre des représentants, tant républicains que démocrates, ont annoncé leur intention de voter contre la résolution originale.

LE TOUR DU GLOBE

Norvège
Des survivants d'Utoeya élus

Quatre jeunes travaillistes ayant survécu à la tuerie perpétrée par Anders Behring Breivik dans l'île d'Utoeya en 2011 entrent au Parlement norvégien, a annoncé le Parti travailliste hier, au lendemain des élections législatives. Trente-trois jeunes qui avaient échappé aux balles de l'extrémiste de droite en 2011 étaient en lice. Malgré le revers subi par la coalition sortante de gauche, quatre d'entre eux ont réussi à se faire élire, a indiqué une porte-parole du groupe parlementaire travailliste. — AFP

Pakistan
Un responsable taliban sera libéré

Les autorités pakistanaises vont bientôt libérer l'ex-bras droit du mollah Omar, le chef des talibans afghans, pour faciliter le processus de paix en Afghanistan à l'approche du retrait de l'OTAN, a indiqué hier un haut responsable gouvernemental. Les autorités pakistanaises avaient déjà libéré 33 responsables talibans afghans écroués dans ses prisons, excluant toutefois le mollah Abdul Ghani Baradar, l'ancien numéro deux des rebelles et la plus importante figure de l'insurrection afghane emprisonnée au Pakistan. — AFP

Kenya
Le vice-président devant la CPI

Le vice-président kényan a orchestré une campagne de violences ethniques afin de «satisfaire sa soif de pouvoir politique» après les élections contestées de 2007, a soutenu hier l'accusation à l'ouverture du procès de William Ruto devant la Cour pénale internationale (CPI). Il est le premier haut dirigeant en exercice à être jugé par la CPI. Quand le juge-président Chile Eboe-Osuji a appelé l'accusé à plaider coupable ou non coupable, la réponse a fusé: «Non coupable!». — AFP



PHOTO ASSOCIATED PRESS

Turquie La mort d'un manifestant ravive la colère

La mort lundi en Turquie dans des circonstances floues d'un jeune manifestant lors de heurts avec la police a ravivé la contestation qui avait ébranlé en juin le pouvoir islamo-conservateur, suscitant une nouvelle vague de manifestations hier soir. De deux à trois mille personnes se sont rassemblées aux abords de la place Taksim à Istanbul pour saluer la mémoire d'Ahmet Atakan, 22 ans, qui a succombé à ses blessures la veille à l'hôpital à Antakya. De nombreux policiers ont interdit l'accès des manifestants à la place et à son parc Gezi, épicentres en juin de manifestations antigouvernementales sans précédent contre le régime du premier ministre Recep Tayyip Erdogan, avant de les repousser en faisant usage de gaz lacrymogène et de billes en plastique. La police a frappé à coups de matraque plusieurs journalistes, dont un photographe de l'AFP, a relaté celui-ci. Selon l'agence de presse Dogan, Ahmet Atakan a été touché à la tête par une grenade lacrymogène tirée par des policiers alors qu'il manifestait en mémoire d'un autre manifestant tué en juin à Antakya. Mais les autorités locales ont réfuté cette thèse, affirmant que le jeune homme était tombé d'un toit lors des incidents alors qu'il répliquait avec des pierres à l'intervention policière. — AFP



Michel Savard
Conseiller en placement

GESTION DE CAPITAUX ROTHENBERG
«Parce que vous méritez plus»

Jack Rothenberg est heureux d'annoncer l'arrivée de Michel Savard au sein de la firme Gestion de Capitaux Rothenberg, à titre de conseiller en placement. Michel Savard apporte à la firme 25 ans d'expérience dans le domaine financier. Au cours de ces années, Michel a servi fidèlement ses clients en les aidant à atteindre leurs objectifs en gestion de patrimoine. N'hésitez pas à contacter Michel Savard au **514.934.0586** ou par courriel **msavard@rothenberg.ca**

LOTO QUÉBEC — Résultats des tirages du : 2013-09-10

lotoquebec.com/loteries

Lotto 6/D: 1 4 4 1 4 3 6 4

Mise Poker: 3♢ 4♡ 8♢ V♠ A♠

Banco: 01 02 06 08 14 15 24 25 28 29 30 33 45 47 50 53 54 58 66 70

Astro — Jour - Mois - Année - Signe: 29 SEPTEMBRE 74 POISSONS

La Quotidienne: 3 544 / 4 2305

Triplex: 07 15 29 31 40

Extra: 9052889

Sprint 6: 13 28 40 41 45

Faites vite! Tirage le 15 septembre.

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

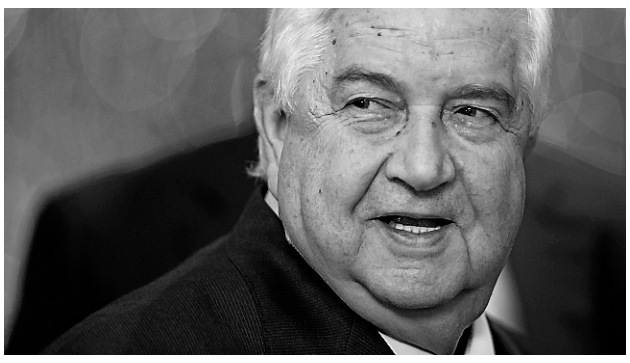
Le désarmement chimique de la Syrie est-il possible ?

NICOLAS BÉRUBÉ

Saisir et détruire le stock d'armes chimiques en Syrie est plus facile à dire qu'à faire. Voici un aperçu des défis que devra relever la communauté internationale – si cette dernière arrive à trouver une entente sur la proposition de désarmement.

LA SYRIE RECONNAÎT QU'ELLE POSSÈDE L'ARME CHIMIQUE

Un premier pas a été franchi, hier : le régime syrien a, pour la première fois, directement reconnu posséder des stocks d'armes chimiques. **Walid Moallem, ministre syrien des Affaires étrangères,** a signalé qu'il entendait ratifier la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC), un document qui ouvrirait les portes du pays aux inspecteurs internationaux. Or, le doute persiste : le régime de Damas va-t-il, du jour au lendemain, lever le voile sur la totalité de ses plus grands secrets ? Surtout que l'Occident dit savoir que les armes chimiques syriennes se trouvent en plusieurs endroits au pays, et qu'elles peuvent être déplacées facilement.



LA TÂCHE COMPLEXE DE LA DESTRUCTION

Il y a quelques décennies, on disposait des stocks d'armes chimiques en les balançant dans l'océan. Inutile de dire que cette méthode n'est plus au goût du jour : aujourd'hui, détruire les armes chimiques est une entreprise complexe, coûteuse et qui connaît son lot de ratés. Un récent rapport français montre que le régime de Damas possède sans doute plus de 1000 tonnes d'armes chimiques, dont du gaz moutarde, du gaz sarin et du gaz vx. Détruire un tel arsenal nécessiterait la construction de nombreuses usines spécialisées en Syrie, ravagée par une guerre qui ne donne aucun signe de ralentissement.

MAIN DANS LA MAIN AVEC ASSAD

Pour que la communauté internationale puisse détruire le stock d'armes chimiques syriennes, elle devrait compter sur la coopération complète et durable de Bachar al-Assad. Or, si l'on se fie aux dernières années, la parole d'Assad ne vaut pas grand-chose. En 2011, il a garanti aux citoyens le droit de manifester dans la paix… pour ensuite accélérer sa campagne de répression et d'emprisonnement. Puis, en 2012, il s'était engagé auprès de Kofi Annan à cesser de déployer ses troupes et d'utiliser les armes lourdes dans les grands centres urbains du pays. Cette fois, la menace des frappes américaines changera-t-elle la donne ?

LES INSPECTEURS POURRONT-ILS FAIRE LEUR TRAVAIL ?

La guerre civile syrienne fait rage depuis près de trois ans, et a déjà fait plus de 100 000 morts et détruit ou endommagé le tiers des habitations du pays. Dans ce contexte, des inspecteurs de l'ONU pourraient-ils avoir accès aux sites de stockage de ces armes dangereuses sans craindre pour leur peau ? La question est loin d'être théorique : le mois dernier, un convoi routier transportant des inspecteurs de l'ONU en zone contrôlée par l'armée syrienne a reçu des tirs de tireurs d'élite, et a dû rebrousser chemin.



PHOTOS ARCHIVES ASSOCIATED PRESS

QUI VA PAYER ?

Toutes ces étapes ont un point en commun : elles nécessitent du temps, et des investissements considérables. Le magazine *Foreign Policy* a rapporté récemment que l'effort des États-Unis pour détruire leur propre stock d'armes chimiques, entrepris dans les années 90, se poursuivrait au moins jusqu'en 2023 et coûtera plus de 10,6 milliards de dollars. Damas possède une quantité inférieure d'armes, mais la question des coûts demeure… et risque de poser un défi difficile à résoudre pour la communauté internationale.

LES ARMES CHIMIQUES DANS LE MONDE

ÉRIC-PIERRE CHAMPAGNE

La Convention sur l'interdiction des armes chimiques est entrée en vigueur en avril 1997. À ce jour, 188 États l'ont ratifiée. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) est chargée de la mise en œuvre du traité. Le traité oblige les États signataires à ne pas fabriquer, acquérir, stocker, transférer ou utiliser des armes chimiques. Les pays peuvent cependant conserver de « petites quantités » d'agents chimiques à des fins de recherche. En cas de non-respect du traité, la Cour internationale de justice peut être appelée à trancher le différend entre les pays membres. En dernier recours, l'OIAC peut aussi faire appel au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies.

Huit États n'ont toujours pas adopté le traité :

- Angola
- Birmanie*
- Corée du Nord
- Égypte
- Israël*
- Somalie
- Soudan du Sud
- Syrie

* Ces pays ont signé le traité, mais ne l'ont pas encore ratifié.

Parmi les pays membres, 11 ont déclaré des installations de fabrication d'armes chimiques :

- Bosnie-Herzégovine
- États-Unis
- France
- Libye
- Iran
- Serbie
- Chine
- Russie
- Inde
- Japon
- Royaume-Uni

Six pays ont aussi déclaré des stocks d'armes chimiques :

- Albanie
- Inde
- Libye
- États-Unis
- Irak
- Russie

Chaque État membre a la responsabilité de faire appliquer la Convention sur les armes chimiques sur son territoire. Les pays membres doivent désigner une « autorité nationale » chargée entre autres d'accompagner l'OIAC au moment des inspections sur le terrain. À ce jour, 182 « autorités nationales » ont été créées. Depuis l'entrée en vigueur du traité, 5167 inspections ont été menées auprès de 86 pays.

Sources : Organisation pour le traité des armes chimiques, Center for Disease Control.

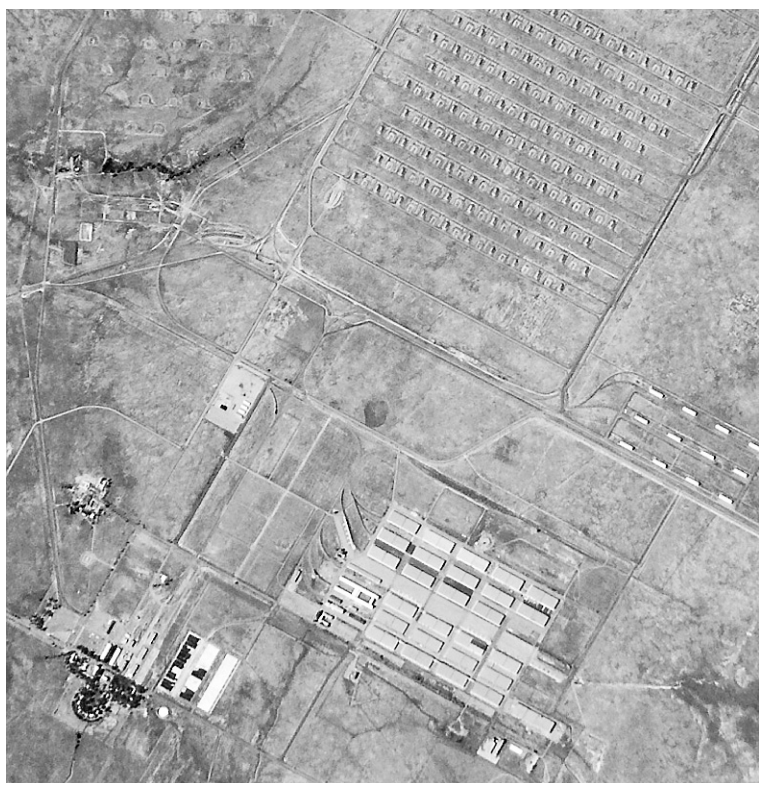


PHOTO NASA

Tous les stocks d'armes chimiques dans le monde devaient être détruits au plus tard en avril 2007. Mais plusieurs pays ont demandé des délais supplémentaires. C'est le cas des États-Unis, qui devaient en principe avoir terminé l'exercice à la fin du mois d'avril 2012. Selon le Center for Disease Control (CDC), sur les 30 500 tonnes d'armes chimiques déclarées en 1997, 2700 tonnes doivent encore être détruites. Deux usines sont actuellement en construction, au Kentucky et au Colorado, pour assurer la destruction sécuritaire de ces stocks. Ci-dessus, le dépôt d'armes chimiques de Pueblo, au Colorado. — Éric-Pierre Champagne

COMPLÈTEMENT NOUVEAUX.
COMPLÈTEMENT REDESSINÉS.

ACURA



LOUEZ LE MDX OU LA RLX POUR SEULEMENT
568$*
PAIEMENT MENSUEL
LOCATION 36 MOIS

TAUX DE LOCATION
2,9%

ACOMPTE
5 800$ POUR MDX
6 300$ POUR RLX

ACURA DE LAVAL
2500, boul. Chomedey, Laval
450 682-4050

ACURA GABRIEL
4636, boul. Saint-Jean, Dollard-des-Ormeaux
514 696-7777

ACURA PLUS
255, boul. de la Seigneurie, Blainville
450 435-4455

ACURA BROSSARD
9100, boul. Taschereau, Brossard
450 659-1616

LUCIANI ACURA
4040, rue Jean-Talon O., Montréal
514 340-1344

ACURA MÉTROPOLITAIN
5625, boul. Métropolitain, Saint-Léonard
514 362-2872

ACURA SAINTE-JULIE
1933, boul. Armand-Frappier, Sainte-Julie
450 922-1222

L'acheteur avisé lit les petits caractères : *Offre d'une durée limitée du 4 septembre au 1er octobre 2013 applicable à la location pour usage personnel seulement d'un modèle neuf Acura MDX 2014 (YD4H2EJN) et Acura RLX 2014 (KC1F3EJ) par le biais de Services Financiers Acura sur approbation de crédit. Le versement mensuel pendant 36 mois s'élève à 568 $ moyennant un acompte initial de 5 800 $/ 6 300 $. Taux de location de 2,9 % sur 36 mois Le paiement du premier mois et un dépôt de garantie de 0$ sont payables dès l'entrée en vigueur du contrat de location. Les frais de transport, de préparation ainsi que la taxe sur le climatiseur sont inclus. Les taxes, frais d'immatriculation et d'assurance sont en sus. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 60 000 km pour 36 mois au taux de 0,15 $/ km. Le concessionnaire peut louer à plus bas prix. Le concessionnaire peut devoir commander ou échanger un véhicule. Valide sur les véhicules en inventaire seulement. Offres valides pour les résidents du Québec seulement chez les concessionnaires participants Acura du Québec. Certaines conditions s'appliquent. Photos à titre indicatif seulement. Voyez votre concessionnaire Acura pour tous les détails. © 2013 Acura, une division de Honda Canada.

acuraquebec.ca

DÉBATS

LA PRESSE

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Éric Trottier > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Mario Girard > Directeur principal de l'information **André Pratte** > Éditorialiste en chef

ÉDITORIAUX

Apple annonce ses couleurs



ARIANE KROL
akrol@lapresse.ca

Apple, dont les coûteux iPhone ont perdu des parts de marché, a présenté hier des nouveautés qui, espère-t-elle, inciteront les consommateurs à sortir leur portefeuille. Les investisseurs l'attendent au tournant.

Les rumeurs qui faisaient consensus ces derniers jours se sont avérées. L'iPhone 5 est remplacé par deux modèles: un successeur naturel, le 5S, et un moins coûteux, le 5C, tous deux disponibles dans 10 jours.



La nouveauté du 5C est relative. C'est le premier téléphone qui ne soit pas haut de gamme, mais Apple reprend une stratégie éprouvée avec l'iPod nano et l'iPad mini. Et si l'appareil est moins cher, il n'est pas bon marché. Le fabricant l'annonce à 99$ avec contrat aux États-Unis, mais le prix affiché dans la vitrine canadienne de son magasin en ligne (599$ sans contrat) ne donne pas exactement une impression d'abordabilité.

N'empêche, Apple pourrait bien avoir trouvé l'appareil qui lui manquait pour regagner du terrain. Un modèle capable d'intéresser aussi bien les propriétaires d'iPhone 4S et antérieurs que les consommateurs qui envisagent l'achat d'un premier téléphone intelligent ou le remplacement d'un Android – bref tous ceux qui trouvaient que le modèle 5, sorti il y a un an, ne leur en donnerait pas pour leur argent. Des clients qu'Apple ne peut plus ignorer dans les économies développées, où le marché arrive à saturation. Elle a eu la bonne idée de leur offrir des couleurs dignes d'un magasin de bonbons, pour qu'ils n'aient pas l'impression de repartir avec un appareil de second choix.

Reste à voir si le 5C sera assez abordable pour les pays émergents. Une entente avec China Mobile, le plus gros fournisseur de sans-fil chinois, ferait assurément bondir les ventes, mais dans d'autres endroits, comme l'Inde, où les appareils conventionnels et les téléphones intelligents bas de gamme dominent, ce n'est pas gagné d'avance.

La portée du 5S, par contre, s'annonce limitée, ici comme ailleurs. La possibilité de s'identifier et d'effectuer des achats avec son empreinte digitale est intéressante, mais l'appareil reste, pour l'essentiel, un iPhone 5 un peu amélioré. À part les inconditionnels de la marque et les amateurs de luxe, ce téléphone coûteux n'attirera probablement pas les foules.

La nouveauté, dans les appareils, tient à leur mise en marché. Pour l'innovation technique, il faut plutôt regarder du côté du système d'exploitation. L'iOS7, qui sera disponible deux jours avant les nouveaux téléphones, donnera un second souffle aux iPhone 4, iPad 2 et suivants. Une façon de se rappeler au bon souvenir de leurs propriétaires, mais l'intérêt du système se verra surtout à l'usage – notamment pour les entreprises, à qui l'on promet un meilleur contrôle des applications et des contenus.

Les marchés, pour l'instant, sont sceptiques. Le titre, qui avait remonté depuis la fin d'août, a perdu 2,28 % de sa valeur hier (11,53$), clôturant à 494,64$. Le vrai test, une fois passé l'enthousiasme du lancement, viendra avec les fêtes.

RÉPLIQUE

Une démarche cohérente



CHRISTIAN DUBÉ
L'auteur est député de Lévis et critique en matière de finances pour la Coalition avenir Québec. Il réagit à l'éditorial d'André Pratte intitulé « Les illusionnistes », publié le 6 septembre.

C'est avec une certaine surprise que j'ai pris connaissance de votre éditorial concernant la baisse du fardeau fiscal des Québécois.

En 2002, vous avez qualifié de « réaliste et cohérent » le plan d'action de Jean Charest qui prévoyait des baisses d'impôts substantielles. Ce plan, dont vous vantiez les mérites, représenterait, en tenant compte de l'inflation, un montant de près de 6 milliards de dollars s'il était promis aujourd'hui.

La CAQ va travailler à dégager les marges de manœuvre nécessaires par une meilleure gestion de l'appareil gouvernemental pour financer la réduction du fardeau fiscal de la classe moyenne.

Je comprends, comme tous les Québécois, que vous avez été grandement déçu lorsque le Parti libéral a brisé cette promesse. Récemment, tous les Québécois ont vécu la même frustration lorsque le gouvernement péquiste a décidé de maintenir la taxe santé qu'il avait pourtant promis d'abolir.

Dans ce contexte, votre désillusion face aux promesses électorales en général et les promesses répétées de baisses d'impôts et de taxes que formulent les vieux partis est tout à fait justifiée. En ne respectant pas leurs engagements pris en campagne électorale, les derniers gouvernements ont créé un climat de cynisme sans précédent qui éclabousse malheureusement toute la classe politique.

Si le Parti libéral et le Parti québécois se sont comportés comme des illusionnistes par le passé, ce n'est pas une raison pour nous, à la Coalition avenir Québec, de baisser les bras. Bien au contraire, nous devons plus que jamais nous attaquer à cet enjeu et remettre les pendules à l'heure. Si la CAQ ne fait pas cet exercice, aucun autre parti politique ne le fera. Nous n'avons jamais craint d'aborder des enjeux sensibles et de proposer des mesures concrètes pour atteindre cet objectif.

La Coalition n'a formulé aucune nouvelle promesse jusqu'ici. Nous avons seulement fait des constats. La qualité des services publics s'est dégradée, et les familles de la classe moyenne sont écrasées par le poids des taxes et des impôts au Québec. Leur marge de manœuvre est pratiquement inexistante. Il est inconcevable qu'une famille avec un revenu moyen ne dispose que de 115 dollars par mois, une fois payées ses taxes, impôts et dépenses courantes!

Dans une approche vraiment réaliste et cohérente, la Coalition va d'abord travailler à dégager les marges de manœuvre nécessaires par une meilleure gestion de l'appareil gouvernemental pour permettre de donner un coup de pouce aux familles et à la classe moyenne. Cette démarche sera examinée par un groupe de travail que je présiderai et qui consultera les citoyens, les entreprises et les organismes afin de trouver comment financer la réduction du fardeau fiscal de la classe moyenne.



DROITS RÉSERVÉS/serge.chapleau@lapresse.ca

OPINION

Un retour au bon sens



JOCELYN COULON
L'auteur (j.coulon@umontreal.ca) est directeur du Réseau de recherche sur les opérations de paix, affilié au CÉRIUM de l'Université de Montréal. Il collabore régulièrement à notre section Débats.

Vladimir Poutine vient de marquer un coup. Sa proposition, discutée avec John Kerry lors du G20 la semaine dernière, de placer les armes chimiques syriennes sous contrôle international est unanimement saluée. Elle sera très difficile à mettre en œuvre, mais elle permet à l'Occident de se sortir du pétrin et de revenir au bon sens.

Pour les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, mieux vaudrait oublier les trois semaines qui viennent de s'écouler depuis les attaques chimiques du 21 août. C'est un condensé de ce qu'il faut éviter dans de telles circonstances: réaction précipitée, retournements embarrassants, preuves douteuses, impuissance à convaincre. Tout a commencé dans la précipitation. Les trois pays ont rapidement accusé du crime le régime syrien, ameuté opinion publique et parlementaires, distribué des preuves contradictoires et mal étayées, rassemblé leurs navires et leurs missiles. Ils étaient prêts à frapper.

Résultats: le parlement britannique a infligé un camouflet sans précédent au premier ministre en rejetant l'idée même d'une intervention militaire, le Congrès américain est d'une humeur semblable, les opinions publiques bousculées disent un non retentissant, et la coalition se résume à trois pays.

Il faut donc tout reprendre, et la proposition russe ouvre une nouvelle voie: celle adoptée lors de la guerre contre l'Irak en 1990-1991. Lorsque Saddam Hussein envahit et annexe le Koweït en août 1990, il franchit une ligne rouge. Jamais, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, on n'avait commis un tel crime contre le système étatique international.

La réaction a été à la mesure: froide, méticuleuse et foudroyante. Le Conseil de sécurité et les instances internationales ont constaté le crime et documenté les atrocités. Washington a patiemment constitué une large coalition internationale (dont l'Union soviétique) et déployé 700 000 militaires autour de l'Irak. L'ONU a servi un ultimatum. Le 15 janvier 1991, constatant le refus d'obtempérer de l'Irak, la machine s'est mise en marche et a broyé l'armée irakienne.

La proposition russe de placer les armes chimiques syriennes sous contrôle international permet à l'Occident de se sortir du pétrin.

Il est vrai, l'époque était exceptionnelle et, à la notable exception de l'immense solidarité suscitée autour des États-Unis au lendemain du 11-Septembre, ne s'est pas reproduite depuis. Les coalitions ont plutôt affiché un rendement décroissant: 20 pays combattants lors de la première guerre du Golfe, 13 pays au Kosovo en 1999, 4 pays lors de l'invasion de l'Irak en 2003 et 10 pays contre la Libye en 2011.

En avançant sa proposition, Moscou permet aux Occidentaux de reprendre leur souffle et de planifier les prochaines étapes de manière posée et ordonnée. Le ministre français des Affaires étrangères, Laurent Fabius, en a proposé les premiers jalons: Damas doit s'engager « sans délai à mettre sous contrôle international et à laisser détruire l'ensemble de son arsenal chimique ».

Cette opération doit se faire sur la base d'une « résolution contraignante » du Conseil de sécurité, avec un « calendrier court et des conséquences fermes » en cas de non-respect. Les responsables du massacre du 21 août doivent être punis.

Cette séquence d'action ouvre un espace afin de permettre à Washington et à Paris de bâtir une coalition internationale prête à sanctionner le régime et de lancer des négociations afin de trouver une solution au conflit. La mise en œuvre du plan russe sera difficile, surtout en plein milieu d'une guerre civile.

Le système d'inspection déployé en Irak au lendemain de la première guerre du Golfe offre cependant des pistes afin d'atteindre les objectifs de la proposition russe. Les inspecteurs ont rencontré mille obstacles et mis six ans à effectuer leur travail. Ils ne se sont jamais découragés, et le processus a donné des résultats: les Américains n'ont trouvé aucune arme de destruction massive en 2003. L'affaire est donc possible, ne perdons pas de temps.

LA PRESSE+



Charte des valeurs québécoises : le débat commence !
Avec Daniel Turp et Julius Grey

LA PRESSE.CA

LA QUESTION DU JOUR

Le gouvernement Marois souhaite que les ventes d'autos électriques atteignent 25 % au Québec en 2020. Croyez-vous que cet objectif est réaliste ?



Oui › 23 %
Non › 72 %
Je ne sais pas › 5 %
Résultats à 17 h 49, hier > 11 979 répondants

POUR NOUS JOINDRE *La Presse*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9
VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE ? Écrivez-nous à **nouvelles@lapresse.ca**
VOUS VOULEZ EXPRIMER VOTRE OPINION ? Écrivez-nous à **debats@lapresse.ca**

RÉDACTION 514.285.7070 **commentaires@lapresse.ca**
ABONNEMENT 514.285.6911 ou 1.800.361.7453 **www.lapresse.ca/abonnement**
PUBLICITÉ 514.285.6931
PETITES ANNONCES 514.987.8363 ou 1.866.987.8363 **petitesannonces@lapresse.ca**
DÉCÈS 514.285.6816 **deces@lapresse.ca**
CARRIÈRES 514.285.7320 **carrieres@lapresse.ca**

Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés.
ISSN 0317-9249. Le quotidien *La Presse* est publié et édité par *La Presse*, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier. Président et éditeur.

À BIEN Y PENSER

Le gouvernement du Parti québécois veut renouveler l'enseignement de l'histoire. Rien de nouveau. Deux comités sont mis sur pied. Rien de nouveau là-dessus non plus. Depuis son arrivée au pouvoir, combien de comités et de commissions ont été mis sur pied?
— Maurice Gauvreau, Terrebonne

DÉBATS

La laïcité à géométrie variable



ALAIN DUBUC
COLLABORATION SPÉCIALE
adubuc@lapresse.ca

On le savait, le gouvernement Marois avait l'intention, dans sa politique pour encadrer les accommodements religieux, d'affirmer de façon formelle la neutralité religieuse de l'État.

Et bien, croyez-le ou non, de l'aveu même du ministre responsable de ce dossier, M. Bernard Drainville, le gouvernement n'a pas encore pris position sur la pratique de la prière au conseil municipal de Saguenay. « C'est une question sur laquelle le gouvernement réfléchit actuellement. »

N'est-il pas étrange que ce gouvernement, épris de clarté et à l'affût des débordements de religiosité, soit encore en réflexion sur la prière dans les conseils municipaux, qui n'a rien de laïque et qui est, par définition, ostentatoire?

Dans le même ordre d'idées, le projet gouvernemental, qui interdit les signes religieux pour les employés de l'État, notamment un crucifix, sauf s'il est tout petit, permettra le maintien du gros crucifix de l'Assemblée nationale, au nom d'un critère assez flou qui sera ajouté à la Charte québécoise des droits et libertés pour tenir compte « du patrimoine culturel québécois ». Et pourtant, le seul patrimoine qu'incarne ce crucifix, installé en 1936 dans un élan de piété par le premier ministre Duplessis, c'est celui de la Grande Noirceur.

Ces deux éléments envoient un message assez clair. La laïcité, c'est pour les autres. Tout signe religieux sera interdit, sauf quand il reflète ce qui reste d'attachement à la religion catholique au sein de la population de souche. Appelons cela la laïcité à géométrie variable. Elle révèle le jupon politique qui dépasse sous la jupe des valeurs.

La rumeur voulait que le gouvernement Marois ait été la source des fuites sur la charte des valeurs québécoises. On réalise maintenant que ce striptease ne cherchait pas seulement à lancer des ballons politiques. Ces fuites, en amorçant un débat à chaud, ont aussi servi à masquer le caractère brouillon de la charte des valeurs déposée formellement hier par le ministre Drainville.

Rarement aura-t-on vu une présentation aussi sommaire pour lancer un projet défini comme majeur. Le « document d'orientation » compte à peine une vingtaine de pages. Il n'essaie même pas de définir les fameuses valeurs québécoises, sauf pour énumérer la primauté du français, l'égalité hommes-femmes, la séparation de l'église et de l'État.

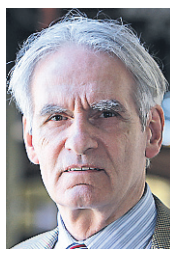
Le document ne repose sur aucune étude sur l'étendue du problème que l'on dit vouloir résoudre, ni sur la nature des cas difficiles qui se seraient présentés. Il ne réussit pas non plus à démontrer en quoi la mesure phare, l'interdiction des signes religieux, assurerait le principe de la neutralité religieuse de l'État ou aiderait à résoudre les problèmes associés aux accommodements. Ce document ne comporte pas davantage d'évaluations juridiques poussées, dans un dossier qui se retrouvera inévitablement devant les tribunaux.

Curieusement, cette politique ne propose pas non plus de règles claires, ce que souhaitaient avant tout les citoyens. Les critères proposés pour encadrer les accommodements sont essentiellement ceux de la commission Bouchard-Taylor et ceux qu'utilisent déjà les tribunaux. Mais le ministre ne propose aucun mécanisme pour soutenir les institutions aux prises avec un problème d'accommodement ni de guide d'interprétation pour s'assurer d'un minimum de cohérence dans l'application des règles.

Et pour coiffer le tout, le gouvernement Marois a choisi de donner un titre accrocheur à cet exercice, « Parce que nos valeurs, on y croit », qui ne suggère certainement pas l'inclusion et qui donne l'impression que nous sommes en présence d'une opération de propagande plutôt que d'une réflexion collective.

CHARTE DES VALEURS QUÉBÉCOISES

Un mauvais projet



GÉRARD BOUCHARD
L'auteur est sociologue et historien. Avec Charles Taylor, il a coprésidé la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.



PHOTO JACQUES BOISSINOT, LA PRESSE CANADIENNE
La première ministre Pauline Marois et le ministre responsable des Institutions démocratiques, Bernard Drainville, présentent leur projet de charte des valeurs québécoises.

Ce texte présente d'abord les raisons pour lesquelles on devrait rejeter le projet du Parti québécois. Il critique ensuite la démarche gouvernementale au cours des derniers mois.

Pour restreindre ou supprimer un droit, on doit s'appuyer sur un motif supérieur, susceptible de passer le test du tribunal. Dans le cas de la loi 101, ce motif était impérieux: sauver l'avenir de la francophonie québécoise. Même la Cour suprême du Canada a reconnu sa légitimité. De même, on pourrait interdire les signes religieux chez les juges et autres officiers autorisés à exercer la coercition (pouvoir de contrainte physique et même de violence). Le motif supérieur: nécessité d'une crédibilité maximale.

Concernant le projet de charte, quel serait le motif supérieur? Aucun de ceux qui ont été énoncés jusqu'ici (dans le document du ministre ou ailleurs) ne se qualifie:

– L'égalité homme-femme manquerait de protection juridique? Elle est déjà dans notre charte comme droit fondamental et clause interprétative.

– Protéger la séparation institutionnelle de l'État et de la religion? Elle n'est nullement compromise par le port de signes religieux chez certaines personnes.

– Sauvegarder la neutralité de l'État en matière de religion? Cette règle signifie que l'État ne doit favoriser aucune religion. Ce n'est pas elle qui est d'abord en cause ici.

– Le port d'un signe religieux empêcherait une personne d'accomplir sa tâche avec impartialité? Un enseignant portant un signe de sa foi propagerait indûment le goût du religieux, déformerait l'esprit des jeunes? Ces énoncés ne reposent sur aucune démonstration.

– Tous les employés des secteurs public et parapublic seraient des représentants de l'État? L'argument est faible. Il y a ici une disproportion entre le droit qu'on veut supprimer et le motif invoqué.

Cette disposition ne diminue en rien le problème juridique de fond. En plus, elle va entraîner une fragmentation juridique du Québec (le régime juridique va changer d'une municipalité, d'un cégep à l'autre?). Il n'y a rien ici de semblable à la clause dérogatoire dans la charte canadienne. La communauté politique nationale qu'est le Québec ne peut être assimilée à une municipalité ou un secteur d'activité.

La décision de retrait sera soumise au vote. C'est donc la majorité qui va statuer sur un droit fondamental des minorités, dont la reconnaissance deviendra facultative. Et pourquoi les organismes parapublics sont-ils privés du permis de retrait, contrairement à d'autres prolongements (municipalités) ou institutions (universités, hôpitaux) de l'État?

Enfin, cette disposition ouvre la porte à la transgression des règles de neutralité et de séparation. Une municipalité pourra en tirer prétexte pour maintenir ou instaurer des symboles, des pratiques et rituels religieux, grâce à la charte. Le projet risque de produire des effets contraires à ceux qu'il visait.

Pour restreindre ou supprimer un droit, on doit s'appuyer sur un motif supérieur. Dans le projet de charte, il n'y en a aucun.

Pourquoi cette initiative, pourquoi à nouveau ces échanges houleux sur des thèmes si explosifs? A-t-on démontré que la culture québécoise est gravement menacée? En fait, on ne voit guère de feu à éteindre, sinon celui que le PQ s'est employé à allumer et avec lequel il pourrait se brûler. Encore une fois, la pratique des accommodements est en cause. Mais elle n'a fait l'objet d'aucune recherche rigoureuse pour savoir où nous en étions cinq ans après Bouchard-Taylor.

On se demande également si c'est une bonne idée, dans un contexte d'incertitude, de définir et figer dans la charte l'identité et les valeurs. N'est-ce pas plutôt en s'engageant tous ensemble dans des projets collectifs que les Québécois verront et montreront ce qu'ils sont et ce qu'ils valent?

Des fausstés

Il faut déplorer qu'au cours des débats, les ténors du gouvernement aient formulé plusieurs fausstés. Par exemple:

– l'égalité homme-femme manquerait de protection juridique et serait bafouée par la pratique actuelle des accommodements;

– il n'existerait pas de balises ni de critères pour évaluer les demandes;

– le hijab serait, sans nuance, synonyme d'oppression;

– l'interdiction des signes religieux servirait l'objectif d'intégration;

– elle se justifierait parce que, dans les années 60, « nos » religieux enseignants auraient été obligés d'abandonner leurs signes religieux ou auraient été invités à le faire.

– le projet traiterait tous les Québécois à égalité.

Il est impérieux que les Québécois puissent être fiers de la façon dont ils auront résolu cette question. Sinon, nos démons vont nous poursuivre encore longtemps.

Il nous faut montrer encore une fois que, confrontés à un problème difficile, nous savons faire preuve de sagesse et de maturité collective. Or, avec ce projet, nous en sommes loin. On assurait qu'il respecterait les droits de tous les Québécois. C'est faux. Il va supprimer un droit fondamental en l'absence d'un motif suffisant, dresser des minorités contre la majorité et instituer une fracture néfaste au sein de notre société.

Enfin, le PQ joue gros avec ce projet qui risque d'assombrir pour longtemps l'horizon de la souveraineté. C'est pourtant l'objectif premier de ce parti.

DEBATS@LAPRESSE.CA

Grandes pertes à prévoir

J'ai travaillé plus de 33 ans au service de l'État, dont 15 ans comme gestionnaire. J'ai embauché des dizaines de fonctionnaires, dont plusieurs de religions et ethnies différentes. Tous ces fonctionnaires n'ont pas pris une décision sous l'influence de la religion, ils ont tous été d'une neutralité exemplaire. Il y en avait qui portaient une croix, d'autres portaient le voile, certaines étaient habillées en noir avec jupes et manches longues. Par contre, tous leurs rapports avec les collègues et la clientèle étaient harmonieux et professionnels. Ce que le gouvernement s'apprête à créer va exactement à l'encontre des intentions de neutralité et égalité hommes-femmes. Je vous prédis que les musulmanes préféreront quitter la fonction publique, d'autres ne postuleront plus pour un emploi au sein de l'État. Grosse perte de personnel ayant une grande valeur. Ainsi se creusera encore plus l'écart de discrimination à l'endroit des femmes, car les hommes musulmans ne portent pas de foulard!

Odette Frigon, Longueuil

J'ai honte

Il pleut. Le temps est gris. Mes enfants ont un bon rhume et sont tous les deux à la maison. Aujourd'hui, je vais tout de même aller faire un tour à la garderie pour voir l'éducatrice de ma fille. Fatima est veuve avec deux jeunes enfants et prend soin de ma fille depuis maintenant deux ans dans sa garderie en milieu familial. Elle est chaleureuse, aimante, et cuisine des plats superbes. Elle pourvoit seule aux besoins de sa famille et elle a toute ma confiance. Elle porte le hijab. Ce soir, je vais aller la voir, pas pour lui laisser mes enfants... mais pour me vider le cœur. Pour exprimer ma honte envers les propos formulés par ceux qui sont au pouvoir. Ceux qui pensent pouvoir définir mes valeurs, nos valeurs identitaires par des propos d'exclusion et d'intolérance. Je veux qu'elle sache que je ne partage pas ces idées. Je veux qu'elle comprenne que je vais me battre pour elle et pour un Québec dont je pourrai être fière... parce que présentement, j'ai honte.

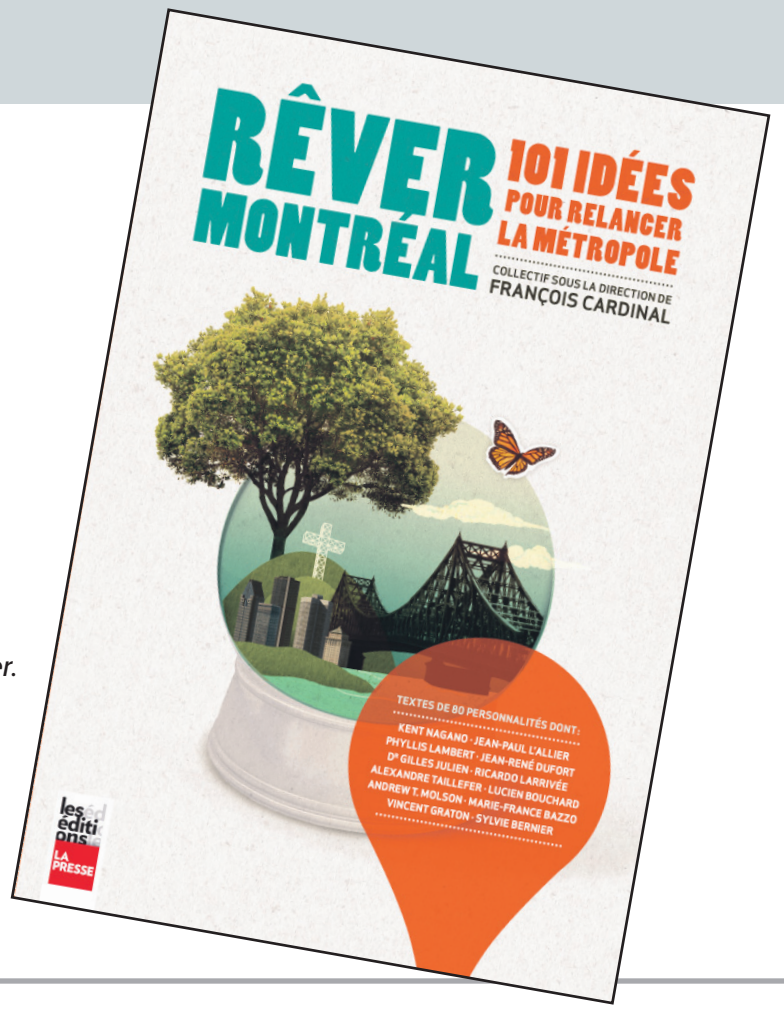
Catherine-Anne Miller, Montréal

KAUFMANN de SUISSE
CRÉATEURS DE BIJOUX DEPUIS 1954
MONTRÉAL 2195 rue Crescent 514.848.0595
PALM BEACH 210 Worth Ave. 561.832.4918
www.kaufmanndesuisse.ca



Bague magnifique de notre collection
FLOWING LINES®
avec un beau diamant de 5 carats

DÉBATS



Rêver Montréal

Notre collègue François Cardinal lance aujourd'hui un nouveau livre, Rêver Montréal — 101 idées pour relancer la métropole *(Les Éditions La Presse). Cet ouvrage présente une foule de projets concrets pour guérir Montréal et sa région de la déprime dans laquelle l'ont plongé les événements des dernières années.*

Pour rêver l'avenir de Montréal, François a fait appel à 80 personnalités de tous les horizons : de Kent Nagano à Vincent Graton, du Dr Gilles Julien à Ricardo Larrivée, de Lucien Bouchard à Phyllis Lambert. Tous ont accepté de coucher leurs idées sur papier. C'est une preuve du respect qu'inspire la grande qualité du travail de François. Et c'est le signe que, malgré cette mauvaise passe, les Montréalais aiment profondément leur ville.

Nous vous présentons ici les contributions de l'animateur Jean-René Dufort et du président de Spectra, Alain Simard.

André Pratte
Éditorialiste en chef

43 - C'EST LONG QUAND C'EST LAID!



JEAN-RENÉ DUFORT
L'auteur est animateur de l'émission *Infoman*.

Ce qu'il manque à Montréal? Une injection intraveineuse d'audace. La ville est sympathique, vivante, mais ici nous construisons *cheap* et sans envergure. L'architecture de Montréal est soporifique, dénuée de toute touche de folie.

Il y a bien eu de belles réalisations comme Habitat 67, le complexe Westmount Square et la Place Ville Marie, mais ce sont des projets d'une autre époque.

Les nouvelles constructions dépassent rarement le niveau d'audace d'une caisse populaire. Avez-vous visité Toronto dernièrement? C'est maintenant une ville excentrique comparée à nous.

DEVOIR : allez à votre ordinateur et tapez Royal Ontario Museum, Ontario College of Arts and Design et Art Gallery of Ontario (AGO), puis revenez lire la suite du texte.

Serions-nous capables d'une architecture aussi flamboyante ici? Comment diable sommes-nous devenus moins flyés que des Ontariens? (Placez ici des cris d'épouvante.)

Sans farce, j'aimerais bien connaître le nom du maniaco-dépressif qui a désigné Montréal comme étant « ville UNESCO du design ». Il l'a trouvé où, son design? À l'Orange Julep? Je possède une bibliothèque complète remplie de livres d'architecture. JAMAIS on n'y parle de Montréal.

Avec raison.



PHOTO ROBERT MAILLOUX, ARCHIVES LA PRESSE

La Grande Bibliothèque: c'est bien à l'intérieur, mais de l'extérieur, ça ressemble à une grosse thermopompe.

La place des Festivals est totalement ratée. Je l'appelle affectueusement « le patio des spectacles » avec ses lampadaires en forme de brosses à dents géantes. Premièrement, ce n'est pas une vraie « place » puisque la rue De Bleury la traverse. Deuxièmement, une longue suite de terre-pleins neufs, ce n'est pas une place, encore moins du design.

DEVOIR: Tapez Millenium Park Chicago et Jay Pritzker Pavilion sur l'ordi, puis revenez en pleurant… Chicago, voilà une ville qui a compris comment créer un endroit rassembleur au centre-ville.

Ce qu'il manque à Montréal? Une injection intraveineuse d'audace. La ville est sympathique, vivante, mais ici nous construisons *cheap* et sans envergure.

La Bibliothèque Nationale du Québec est, je vous l'accorde, très bien à l'intérieur, mais vue de l'extérieur, on dirait une grosse thermopompe. Avez-vous vu celle à Mexico City (Jose Vasconcelos Library)? C'est juste pour savoir…

La nouvelle salle de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) est aussi l'incarnation tragique de ce manque d'audace. Encore une fois, l'intérieur est superbe. Mais, vue de l'extérieur, elle évoque au mieux un magasin Simons.

Quelle belle occasion ratée d'en faire le joyau du Quartier des spectacles! Partout dans le monde, on utilise ce genre d'édifice comme phare architectural.

DEVOIR: Tapez sur l'ordi Opera Oslo, Opera Copenhague et Elbe Philharmonic Hall of Hamburg, puis revenez en sanglotant…

Pour vous achever, retournez découvrir l'allure du Harpa Concert and Conference Centre de Reykjavik en Islande (capitale d'un pays de seulement 300 000 habitants). Vous serez surpris d'apprendre que cette salle et celle de l'OSM sont identiques et du même concepteur. Seule la coquille extérieure de l'édifice est différente… Mais quelle différence! Ayoye…

Bon… Je peux comprendre que le Stade olympique ait quelque peu refroidi notre goût de l'audace architecturale, mais il reste que c'est la dernière carte postale qui fut construite à Montréal. L'exemple des deux salles de concert de Reykjavik et Montréal illustre bien la différence entre un peuple qui ose et un qui construit le plus *cheap* possible. Un peuple qui achète le *toaster* à 20$, même s'il est certain qu'il sera brisé dans six mois, et un peuple qui en achète un bon, sachant fort bien qu'à long terme, il sera gagnant. Rappelez-vous que ce genre d'erreur s'offre à nos yeux de 50 à 75 ans… C'est long quand c'est laid!

Mais sommes-nous vraiment conscients que c'est ennuyeux chez nous? Quand l'ancien maire de Montréal, Gérald Tremblay, s'est extasié au sujet de « sa » place des Spectacles en déclarant que « Montréal n'a maintenant plus rien à envier à Barcelone », j'ai sincèrement pensé quitter le pays. Comment peut-on être déconnecté à ce point?

En terminant, une dernière question pour vous achever: qui a réalisé la gigantesque et majestueuse sculpture d'eau au centre-ville de San Francisco?

Armand Vaillancourt. Ça vous dit quelque chose?

#16 - UN TÉLÉSIÈGE AU MONT ROYAL



ALAIN SIMARD
L'auteur est président fondateur de l'Équipe Spectra, du Festival international de jazz de Montréal, des FrancoFolies et de Montréal en lumière.

À la veille de l'an 2000, j'avais lancé quelques idées pour améliorer l'image de Montréal et accroître son potentiel d'attraction touristique. La première s'est déjà réalisée avec la création de la place des Festivals et du Quartier des spectacles. La deuxième est devenue Montréal en lumière et la Nuit blanche. En voici trois autres qui ont suscité des froncements de sourcils, mais qui demeurent néanmoins des pistes intéressantes.

Un accès direct au Chalet de la montagne. Anathème pour Les amis de la montagne?

J'avais alors aussi proposé de relier le magnifique belvédère de la montagne directement au centre-ville par un télésiège débrayable partant du haut de la rue Peel, dans le stationnement du Royal Vic. Contrairement à un funiculaire, cette solution a l'avantage de ne pas couper de sentiers ni d'arbres et coûterait bien moins cher. Il suffit de déposer par hélicoptère deux pylônes sur des socles de béton préalablement coulés, comme le font les centres de ski. Les Montréalais pourraient possiblement y accrocher leurs bicyclettes ou leurs skis de fond et reprendre vraiment possession de leur montagne. Il faudrait aussi que les taxis puissent se rendre jusqu'au Chalet de la montagne si l'on veut un jour y aménager un grand restaurant touristique, chose impossible tant qu'il ne sera pas plus facilement accessible.

Terre des Hommes. La plus grande exposition internationale de sculptures géantes! Où ira le Calder? Pour célébrer le triple anniversaire de 2017, l'idée serait de créer dans le parc des Îles un grand symposium international de sculptures monumentales ou architecturales qui deviendrait par la suite une attraction touristique permanente pour Montréal. Le dôme géodésique de Buckminster Fuller et notre incontournable Calder seraient désormais en bonne compagnie (mais il faudrait abandonner l'idée de déménager ce dernier en ville…).

À l'occasion du 50e anniversaire d'Expo 67, nos gouvernements pourraient officiellement demander aux pays y ayant participé d'ériger sur le site de leur ancien pavillon une sculpture ou une installation grand format, créée par un de leurs meilleurs artistes ou architectes nationaux et conçue pour résister aux intempéries. On peut aussi imaginer des œuvres technologiques alliant interactivité virtuelle et projections 3D. Il faudrait de plus mettre en valeur les créateurs d'ici et inviter les provinces et le gouvernement du Canada à offrir à Montréal une œuvre d'un de leurs artistes ou concepteurs à l'occasion du 150e anniversaire du pays.

Pourquoi ne pas créer dans le parc des Îles un grand symposium international de sculptures monumentales ou architecturales?

Sans nous coûter des centaines de millions, le prestige de cet événement plus grand que nature nous assurerait un rayonnement international majeur et provoquerait au fil des ans un accroissement de notre achalandage touristique. Toutes ces œuvres parsemant le parc des Îles le rendraient encore plus attrayant tout en préservant sa beauté naturelle avec ses magnifiques canaux entourés d'arbres matures. Cette grande exposition internationale préserverait ainsi l'esprit d'inclusion et d'ouverture culturelle qui a marqué Terre des Hommes et donnerait une nouvelle vocation à ce lieu historique qu'on pourrait visiter à pied, en bateau, à vélo ou même en ski de fond l'hiver. Nous aurions ainsi comme legs du 375e anniversaire de Montréal un musée à ciel ouvert unique au monde qui viendrait confirmer la réputation de Montréal métropole culturelle.

Remplacer le Silo no 5 par un horizon élargi autour des écluses? Hérésie pour Héritage Montréal! Il a beau être le témoin du passé industriel glorieux de Montréal dans le transport du blé canadien, cet ensemble de silos demeure, pour moi et bien d'autres, une triste structure en béton et métal rouillé qui défigure depuis 100 ans le Vieux-Montréal et nous prive d'une magnifique vue sur le port et Habitat 67. On pourrait aménager dans ses fondations un centre d'interprétation avec maquettes, films et photos pour perpétuer cette facette de l'histoire de Montréal en association avec Pointe-à-Callière. Imaginons un instant que cet immense mur de béton disparaisse du paysage pour agrandir le parc des quais du Vieux-Port et son accès à l'eau tout en redonnant à la rue de la Commune sa splendeur d'antan et élargir son ouverture naturelle sur le fleuve… Tentant, non?

« Tous les jours, c'était la peur »

Quarante ans après le coup d'État de Pinochet, des Chiliens de Montréal se souviennent

JEAN-CHRISTOPHE LAURENCE

Il y a 40 ans, jour pour jour, le Chili plongeait dans la violence à la suite d'un coup d'État militaire.

Ces événements, qui ont coûté la vie à plus de 3000 personnes (incluant le président Salvador Allende) peuvent sembler lointains. Mais pour des milliers de Chiliens qui ont souffert de la dictature, le 11 septembre 1973 est loin d'avoir été oublié.

C'est le cas d'Hortensia Olivares Agurto, qui a perdu son mari dans les mois qui ont suivi le putsch.

« Tous les jours, c'était la peur, raconte Hortensia. Surtout pour Raúl. C'était un militant. Il luttait contre le régime. Il aidait des gens à s'enfuir ou à se cacher. Parfois, je ne le voyais plus pendant plusieurs nuits. J'étais enceinte. Je vivais dans une inquiétude monstre. »

Et puis un jour le pire est arrivé, Raúl n'est pas rentré à la maison.

« La police est venue chez moi, ils m'ont dit qu'ils cherchaient mon mari. Ils m'ont interrogée. J'ai tout nié. Ils ont fini par me dire qu'il y avait eu une confrontation avec des extrémistes et qu'il avait été tué. J'ai su plus tard qu'il s'était asphyxié dans son vomi… »

Marcelo Solervicens a eu plus de chance. Étudiant en médecine et membre du MIL (mouvement de gauche socialiste), le jeune homme a été arrêté quelque temps après le putsch. Mais contrairement à Raúl Olivares, il s'en est sorti vivant…

« On m'a torturé de toutes les façons, raconte-t-il. On m'a battu. On m'a électrocuté. On m'a noyé. On m'a fait croire qu'on me tirait dessus. Après, j'ai eu un procès et on m'a condamné à la prison à vie. Ils ne faisaient pas dans la dentelle… mais ils ne m'ont pas brisé. »

Le 28 septembre 1975, son épreuve a pris fin. À la faveur d'une entente entre le Canada et le Chili, Marcelo Solervicens a quitté le pays pour Saskatoon, où il a vécu quelque temps avant de venir s'établir à Montréal.



PHOTO OLIVIER PONTBRIAND, LA PRESSE

Hortensia Olivares Agurto a perdu son mari dans les mois qui ont suivi le putsch.

Deux mois plus tard, Hortensia Olivares prenait le même chemin. En novembre, la jeune femme débarquait au Canada avec sa fille de 2 mois, bien décidée à poursuivre le travail de son défunt mari.

Une communauté soudée

Entre 1973 et 1980, près de 3000 Chiliens se sont exilés au Québec pour fuir la dictature militaire du général Augusto Pinochet.

Cette vague de réfugiés politiques a jeté les bases de la communauté latino-américaine du Québec. Mais on a tendance à oublier que l'arrivée de ce premier contingent résulte du hasard plutôt que d'un choix délibéré.

Il faut savoir que le Canada n'était pas très ouvert à la résistance « gauchiste ». Sans l'aide d'un certain Marc Dolgin, premier secrétaire à l'ambassade du Canada à Santiago, il est probable que les premiers demandeurs d'asile auraient abouti ailleurs. En l'absence de l'ambassadeur – retenu en Argentine – le jeune diplomate avait pris l'initiative de faciliter leur évacuation.

Les réseaux catholiques ont également joué un rôle capital, souligne Jose del Pozo, auteur du livre *Les Chiliens du Québec* (Boréal) et professeur d'histoire à l'UQAM.

« Avant le coup d'État, le Québec ne disait rien aux Chiliens, explique M. Del Pozo. Ça ne figurait pas dans notre imaginaire… Si c'est soudainement apparu comme une destination possible, c'est à cause du travail fait par les oblats au Chili. Ce facteur a été déterminant dans la venue de réfugiés politiques au Québec. »

S'installant essentiellement dans la grande région de Montréal, les premiers exilés se sont tout de suite impliqués dans la résistance à distance. Ils ont organisé des manifestations, des opérations de solidarité (grèves de la faim), des soirées spéciales pour récolter des fonds et ont inondé les journaux de messages anti-Pinochet.

Ces activités de propagande ont créé un grand esprit de cohésion dans la communauté chilienne de Montréal et du Québec, affirme M. Del Pozo. Sans compter qu'elles ont probablement eu un certain impact. « Ces pressions ont peut-être sauvé des vies. C'est difficile à mesurer. Mais cela a certainement donné une image très mauvaise de la dictature à l'étranger. »

« Pardonner ? Pas question »

Vingt-trois ans après la fin officielle de la dictature, la résistance est forcément plus modérée. Plusieurs Chiliens de Montréal se sont réconciliés avec leur pays d'origine, sans pour autant retourner y vivre, ne serait-ce qu'à cause de leurs enfants, devenus avec le temps 100 % québécois.

D'autres, en revanche, n'ont pas arrêté le combat. Même si Pinochet n'est plus qu'un mauvais souvenir, ils considèrent que le dossier n'est pas clos, tant sur le plan politique que sur celui des droits de la personne. Comme le dit si bien M. Del Pozo, « la situation est calme, mais parfois, les blessures réapparaissent ».

Hortensia Olivares, elle, n'a jamais vraiment guéri ses plaies. Contrairement à ceux qui ont passé l'éponge, elle continue de lutter au sein du Comité chilien pour les droits humains. « Le dossier de mon mari est à la cour. Les gens qui l'ont tué sont toujours libres dans la rue. Ils doivent payer pour ce crime. Tant qu'on n'aura pas obtenu ça, je n'arrêterai pas de dénoncer. Pardonner ? Pas question », tranche-t-elle.

« C'est sûr que ça nous poursuit, ajoute Marcelo Solervicens, qui est aujourd'hui de l'Association internationale des radios communautaires. C'est ce qui fait je suis toujours engagé politiquement. Mais ça ne nous rend pas meilleurs pour autant. On doit simplement accepter avec humilité qu'on ne pourra jamais s'affranchir de ça. »

« Quarante ans, c'est beaucoup d'années, ajoute Hortensia, en regardant la photo de son mari, déposée sur le piano. Mais je me battrai jusqu'au dernier jour. Les gens qui ont donné leur vie, il ne faut pas les oublier… »

« On m'a torturé de toutes les façons. On m'a battu. On m'a électrocuté. On m'a noyé. On m'a fait croire qu'on me tirait dessus. Après, j'ai eu un procès et on m'a condamné à la prison à vie. Ils ne faisaient pas dans la dentelle… mais ils ne m'ont pas brisé. »
—Marcelo Solervicens, victime du régime de Pinochet

L'ÉVÉNEMENT SOULIGNÉ DANS LA MÉTROPOLE

Récupération de la mémoire collective : Chili 1973-2013

Conférences, lectures, projections, témoignages, spectacles et expo de photos. Du 9 au 14 septembre de 10 h à 20 h au 3720, avenue du Parc, 2e étage. Info et programmation détaillée : surchileddhh@yahoo.com.

Spectacle : Commémoration du 40e anniversaire du coup d'État et de la mort du président Salvador Allende

Avec Acalanto, Fusion Folklorica Rayen, Color Violeta et autres. Le 11 septembre 19 h au Gesù.

Colloque : 40 ans de lutte pour la démocratie

Deux jours de conférences et réflexions sur le Chili en particulier et l'état de la démocratie en général. Les 12 et 13 septembre, de 9 h 45 à 16 h, Salle des boiseries (local J-2805) à l'UQAM.

Cinéma : cycle Chili 73-13

Projections de films autour du coup d'État et de la dictature, incluant des œuvres des réalisateurs québécois d'origine chilienne, Patricio Henriquez (*Le dernier combat de Salvador Allende*) et Leopoldo Guttierez (*Le soldat qu'il n'était pas*). À la Cinémathèque, les 12 et 13 septembre, 18 h 30.

Enquête de l'ONU dans six pays d'Asie-Pacifique

Près du quart des hommes disent avoir commis un viol

AGENCE FRANCE-PRESSE

BANGKOK — Près d'un quart des hommes interrogés dans le cadre d'une grande enquête de l'ONU dans six pays d'Asie-Pacifique admettent indirectement avoir déjà commis un viol, révélant l'ampleur d'un phénomène loin d'être limité à l'Inde.

D'une ampleur inédite, avec plus de 10 000 hommes de 18 à 49 ans interrogés sous couvert de l'anonymat, cette étude confirme que « la violence contre les femmes est une dure réalité », a déclaré Roberta Clarke, représentante de l'ONU, lors de la présentation de cette étude mardi à Bangkok.

La publication de cette étude réalisée dans six pays (Bangladesh, Cambodge, Chine, Indonésie, Papouasie–Nouvelle-Guinée et Sri Lanka) intervient alors que viennent d'être reconnus coupables les auteurs du viol particulièrement abject d'une étudiante à New Delhi, dont le calvaire et la mort ont fait la une de la presse internationale.

Éviter les généralisations

Les 10 000 hommes interrogés font partie d'échantillons non représentatifs de la population, soulignent les auteurs de l'enquête, soucieux d'éviter les généralisations.

« Bien que concentrée sur l'Asie-Pacifique, cette étude présente un intérêt global », souligne ainsi l'étude, objet d'un article dans *The Lancet*.

Les enquêteurs de l'ONU n'ont pas demandé frontalement aux 10 000 hommes s'ils avaient violé, mais s'ils avaient déjà « forcé une femme qui n'était pas leur épouse ou petite amie à avoir des relations sexuelles » ou s'ils avaient eu des relations avec une femme trop ivre ou droguée pour dire si elle était consentante.

Chiffre particulièrement inquiétant, parmi les hommes ayant reconnu avoir déjà violé, la moitié était à l'adolescence au moment des faits.

L'ONU souligne les grandes différences de résultats d'une zone à l'autre, avec des résultats allant d'environ 4 % au Bangladesh à quelque 40 % dans l'île de Bougainville en Papouasie–Nouvelle-Guinée, pays qui affiche un des taux de violences envers les femmes des plus élevés au monde.

Ils sont près de 11 % en moyenne à avoir commis au moins un viol selon cette étude.

Et la proportion monte à près d'un quart (24 %) lorsqu'on inclut les viols de sa partenaire, de son épouse ou de sa petite amie. Là aussi, les écarts sont importants : de 13 % au Bangladesh à 59 % en Papouasie.

Sur ce total, « seuls » 45 % des hommes interrogés disent avoir récidivé dans le viol.

Parmi eux, 59 % disent avoir commis cette agression pour se distraire, et plus d'un tiers (38 %) pour punir leur victime.

Chiffre particulièrement inquiétant, parmi les hommes ayant reconnu avoir déjà violé, la moitié était à l'adolescence au moment des faits, 12 % ayant même moins de 15 ans.

La plupart ont précisé n'avoir fait l'objet d'aucune poursuite judiciaire après un viol.

Les auteurs de l'étude insistent sur le fait que cette pratique peut être enrayée, grâce entre autres à une meilleure prise en charge des victimes et à de réelles poursuites contre leurs agresseurs.



SiriusXM
LES RECRUES
DODGE
FIER COMMANDITAIRE DU HOCKEY MINEUR PARTOUT AU CANADA

LIQUIDATION TOTALE



Ram 1500 Laramie à cabine d'équipe 4X2 2013 avec RamBox^MD montré

AUSSI PEU QUE
7,8 L /100KM
SUR ROUTE
36 MPG^Δ
MEILLEURE ÉCONOMIE D'ESSENCE AVEC RAM HFE 2013

PUISSANTES OFFRES. PUISSANTS CAMIONS.

FAITES VITE ! QUANTITÉS LIMITÉES^Ω.

LE NOUVEAU
RAM 1500 2013

RABAIS TOTAUX ALLANT JUSQU'À
10 750 $‡
SUR LES MODÈLES 2013 EN STOCK^Ω



CONSUMERS BEST BUY DIGEST
GAGNANT «MEILLEUR ACHAT 2013» DE *CONSUMERS DIGEST*

ET **PROFITEZ** D'UN TAUX DE FINANCEMENT À L'ACHAT DE **4,19 %**‡ JUSQU'À **96 MOIS**

LES RABAIS INCLUENT :
1 500 $ EN BONI

OFFERT AUX PROPRIÉTAIRES ACTUELS DE PICK-UP OU AUX TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS DÉTENANT UNE CARTE DE COMPÉTENCE OU D'APPRENTI^
et sont applicables aux modèles Ram 1500 2013 sélectionnés (à l'exception des modèles Ram à cabine simple 4X2 et 4X4 2013). Les modèles à cabine simple sont exclus de l'offre du boni de 1 500 $.

OU CHOISISSEZ

LE NOUVEAU
RAM HEAVY DUTY 2013

LE SEUL PICK-UP HD À VOUS OFFRIR LES LÉGENDAIRES MOTEURS HEMI^MD ET CUMMINS^MD

- 385 ch et 850 lb-pi de couple (avec transmission Aisin)°
- Capacité de remorquage de 30 000 lb°



Cummins TURBO DIESEL



Ram 3500 Heavy Duty Laramie 2013 montré

LE COURAGE · LA LÉGENDE RAM

www.camionram.ca

Le consommateur avisé lit les petits caractères : ‡, Ω, ^, ±. Les offres de cette annonce s'appliquent à la livraison au détail des modèles neufs sélectionnés achetés entre le 4 et le 30 septembre 2013 auprès des concessionnaires participants et peuvent être modifiées sans préavis. Le concessionnaire peut devoir échanger un véhicule (le cas échéant). Le concessionnaire peut vendre ou financer à prix moindre. Un acompte peut être demandé. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et conditions. ‡ Les rabais totaux comprennent une remise au comptant (Ram Heavy Duty 2013 sélectionnés : 7 000 $ et Ram 1500 2013 sélectionnés : 9 250 $) et un boni au comptant de fidélisation et de conquête (1 500 $). Certaines conditions s'appliquent. Voyez votre concessionnaire pour les détails et conditions. Ω Les remises au comptant sont offertes sur la plupart des modèles neufs 2013 et sont déduites du prix négocié avant l'application des taxes. La remise de 9 250 $ est applicable aux modèles Ram 1500 2013 sélectionnés (à l'exception des modèles châssis-cabine). La remise de 7 000 $ est applicable aux modèles Ram Heavy Duty 2013 sélectionnés (à l'exception des modèles châssis-cabine) et Ram 1500 2013 (à l'exclusion des modèles à cabine simple) et est déduit du prix négocié après l'application des taxes. Les clients admissibles sont limitées à 454 camions Ram Heavy Duty et à 529 camions Ram 1500 dans la province de Québec en date du 5 septembre 2013. Les quantités peuvent différer d'un concessionnaire à l'autre. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails, conditions et quantités disponibles. ^ Le boni au comptant de fidélisation et de conquête de 1 500 $ sur les pick-up Ram sélectionnés est offert à l'achat au détail d'un modèle Ram 2500/3500 2012 et 2013 (à l'exclusion des modèles Ram châssis-cabine) et Ram 1500 2013 (à l'exclusion des modèles à cabine simple) et est déduit du prix négocié après l'application des taxes. Les clients admissibles sont les propriétaires d'un pick-up Dodge ou Ram ou les propriétaires ou locataires d'un pick-up d'un autre manufacturier. Le véhicule doit avoir été acheté ou loué par le client admissible et enregistré à son nom au plus tard le 1er mars 2013. Une preuve de propriété ou d'entente de location sera exigée. Les travailleurs spécialisés agréés ou ceux qui suivent une formation de travailleurs spécialisés sont également admissibles. Ceci inclut les travailleurs agréés, les travailleurs certifiés et les clients qui terminent un certificat d'apprentissage. Une preuve de licence ou un certificat de travailleur spécialisé sera exigé. Certaines conditions s'appliquent. L'offre prend fin le 30 septembre 2013. Consultez votre concessionnaire pour tous les détails. ± Le taux de financement à l'achat de 4,19 % jusqu'à 96 mois est offert aux clients admissibles sous réserve de l'approbation de crédit par la RBC Banque Royale, la Banque Scotia et Financement Auto TD et est applicable à tous les modèles Ram 2013. Exemples : Ram 3500 Laramie à cabine d'équipe 4X4 2013 (D28P92 + 26H + WLA) avec un prix d'achat de **55 490 $** (incluant une remise au comptant de 7 000 $ et un boni de fidélisation et de conquête de 1 500 $), financé à un taux de 4,19 % pour 96 mois sans aucun acompte (0 $) équivaut à 208 paiements aux deux semaines de 217,95 $, des frais de crédit de 6 838,34 $ et une obligation totale de 45 333,34 $. Δ Affirmation basée sur la segmentation d'*Automotive News*. Données basées sur le *Guide de consommation de carburant 2013* de Ressources naturelles Canada (RNCan). 7,8 L/100 km (36 mpg) sur route et 11,4 L/100 km (25 mpg) en ville pour le modèle Ram HFE 2013 avec moteur V6 de 3,6 L à transmission 8 vitesses 4X2. Les méthodes d'essai utilisées sont celles du gouvernement du Canada. La consommation d'essence de votre véhicule varie selon le groupe motopropulseur, vos habitudes de conduite et d'autres facteurs – à des fins de comparaison seulement. Voyez votre concessionnaire pour des précisions supplémentaires sur le programme *ÉnerGuide*. ° Affirmation basée sur la segmentation des pick-up pleine grandeur d'Automotive News. Le programme de fidélisation et de conquête de 1 500 $, financé à un taux de 4,19 % pour 96 mois sans aucun acompte (0 $) équivaut à 208 paiements aux deux semaines de 233